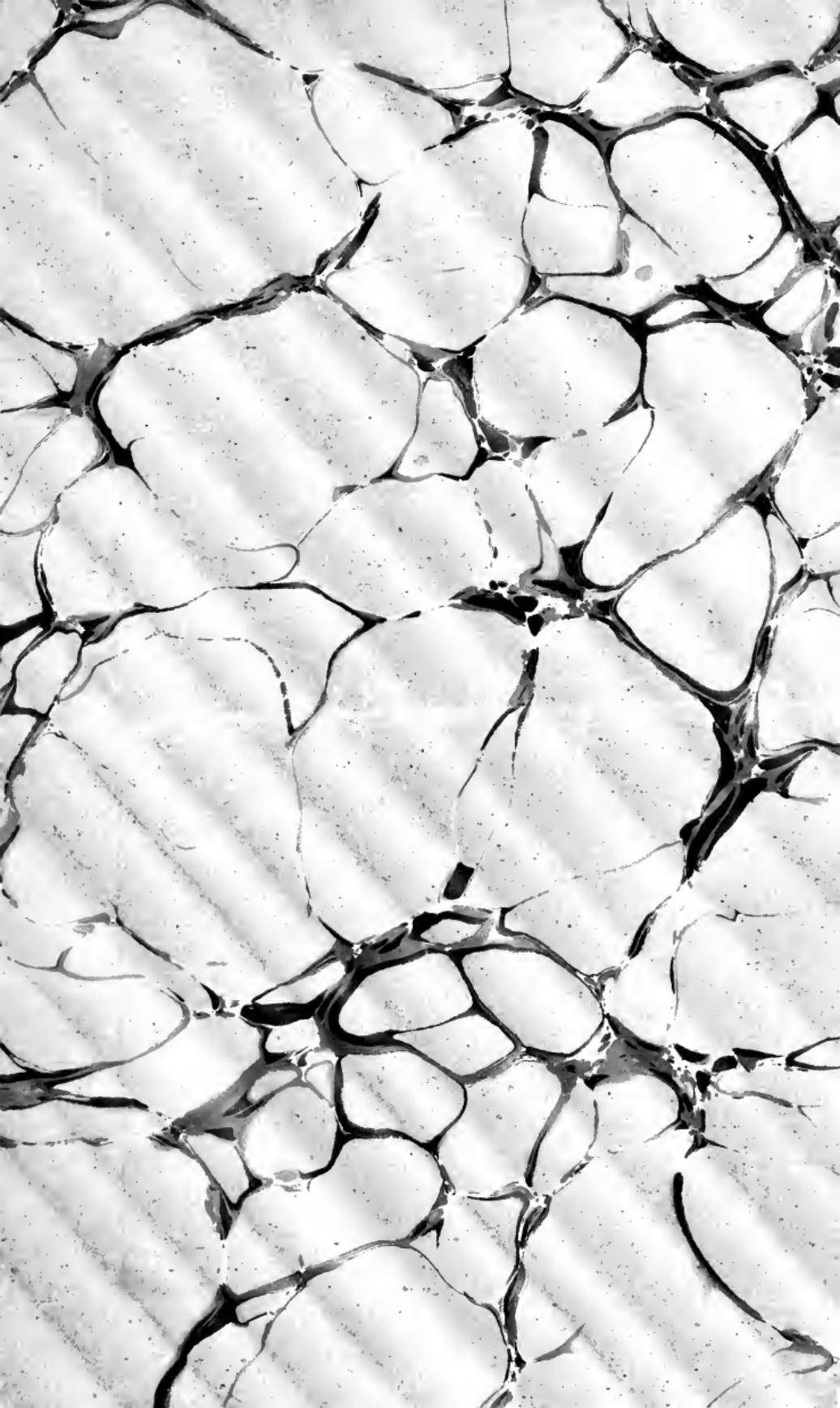


UNIVERSITY OF TORONTO



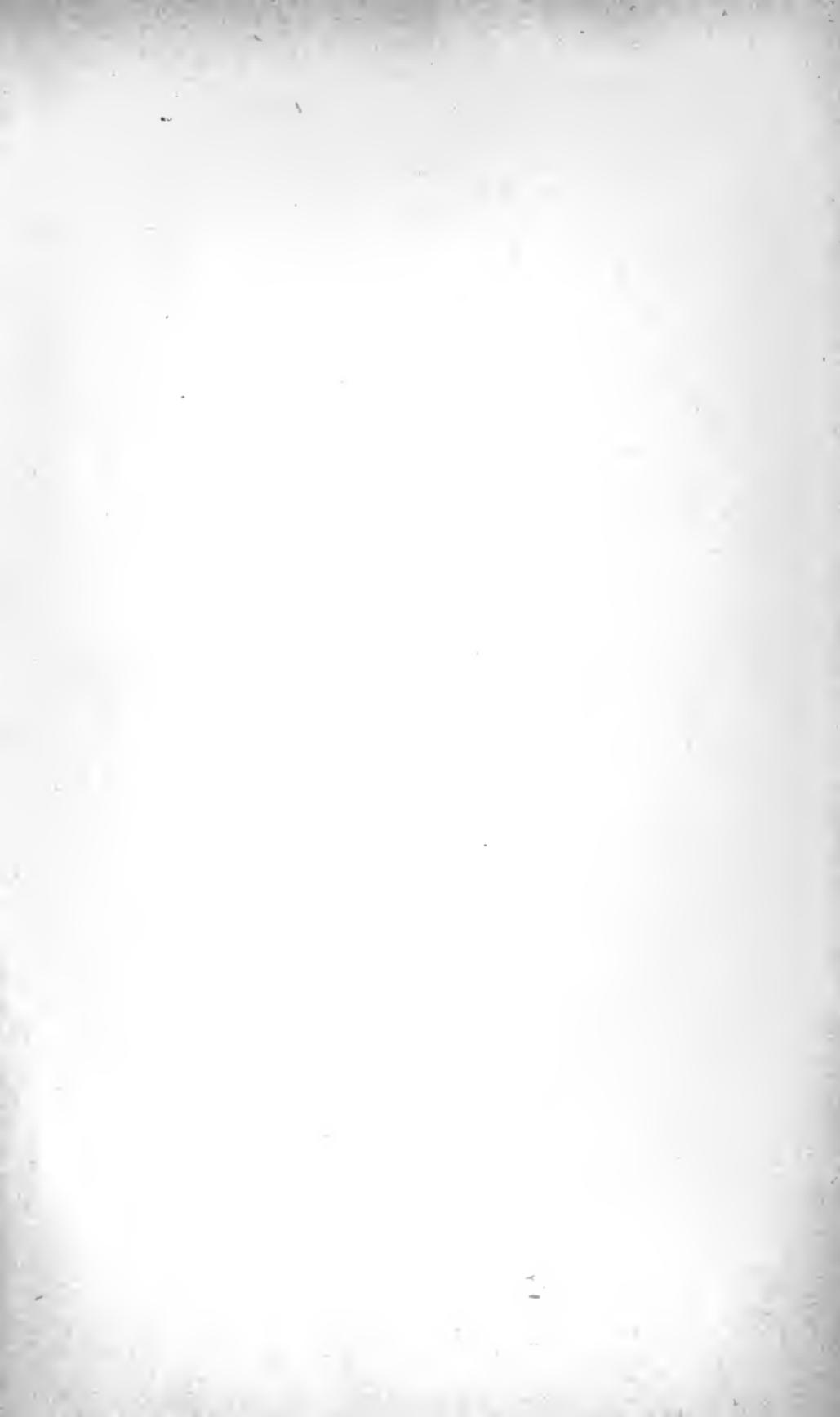
3 1761 01521542 9

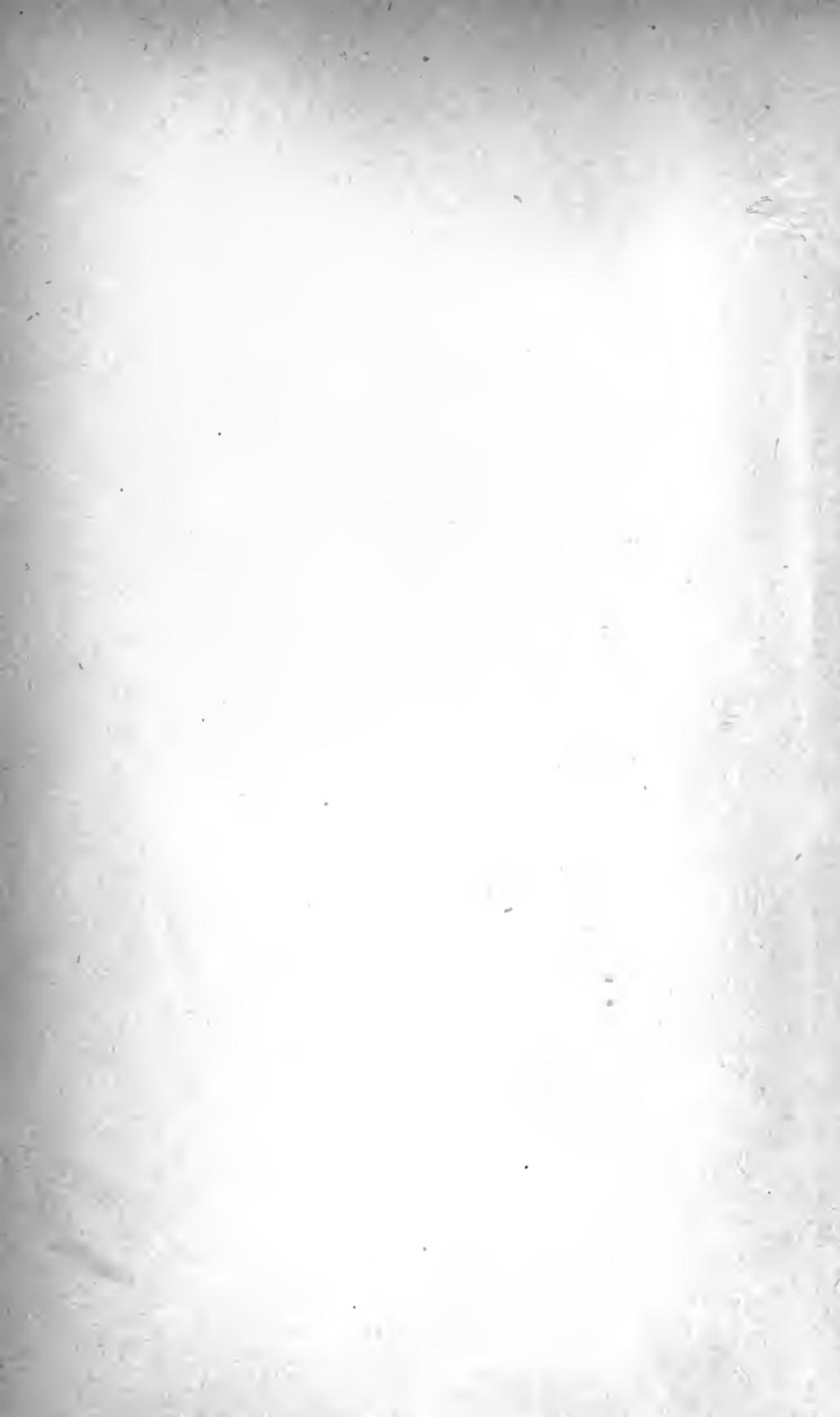






Digitized by the Internet Archive
in 2007 with funding from
Microsoft Corporation





INNOCENT III

LA CROISADE DES ALBIGEOIS

OUVRAGES DE M. ACHILLE LUCHAIRE

PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs. Un vol. in-8, broché 7 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Manuel des Institutions françaises. Période des Capétiens directs. Un vol. gr. in-8, broché. 15 fr. »

Les Premiers Capétiens (987-1137). Un vol. in-8, br. 6 fr. »

Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1224). Un vol. in-8, broché 6 fr. »

Histoire de France, sous la direction de M. E. Lavisse, tomes IV et V.

Innocent III, Rome et l'Italie. 2^e édition. Un volume in-16, broché. 3 fr. 50

Innocent III, la Croisade des Albigeois. 2^e édition. Un vol. in-16, broché. 3 fr. 50

Innocent III, la Papauté et l'Empire. Un vol. in-16, br. 3 fr. 50

~~NMod~~
~~L 93616~~
ACHILLE LUCHAIRE

MEMBRE DE L'INSTITUT

INNOCENT III

LA

CROISADE DES ALBIGEOIS

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1906

Droits de traduction et de reproduction réservés.

99721
25/11/09

D
202
.4
L83
1907
v.2

INNOCENT III

CHAPITRE I

LA FRANCE DU MIDI ET L'OPPOSITION RELIGIEUSE

La tolérance des Méridionaux. — L'évêque d'Albi et les sectaires. — La religion vaudoise. — Origines et caractères du catharisme. — Pourquoi on se faisait cathare. — Discrédit du clergé orthodoxe. — La guerre des laïques et des clercs. — L'état d'âme des barons du Midi.

Dans la France ensoleillée, Gascogne, Languedoc et Provence, vivait, au XII^e siècle, un peuple aimable, beau parleur, de cœur léger et de mœurs faciles. Sa religion, toute de surface, l'occupait peu. Ses troubadours ne chantaient que leurs intrigues galantes, les divertissements qu'ils quэтаient de seigneurie en seigneurie, les châtelains dont ils provoquaient les largesses. Nobles ou non, les héros de ce monde brillant ne s'intéressaient guère qu'à la poésie, et leur culte préféré était celui de la femme et du plaisir. C'est dans

les cités riveraines de la Méditerranée que travaillaient les Méridionaux. Narbonne, Montpellier, Arles, Marseille, entrepôts du monde connu, se répandaient au loin par leurs consulats et leurs comptoirs. L'échange des marchandises et des idées, la diversité des races et des croyances, le mélange des éléments d'Orient et d'Occident, y créaient, avec la richesse, cette mobilité d'esprit et ce goût de la nouveauté qui favorisent tous les changements.

Il y avait des ombres au tableau. L'anarchie politique d'abord : car les comtes de Toulouse, hauts suzerains de la région, n'avaient pas su y concentrer à leur profit les forces de la féodalité ; puis les guerres des barons entre eux, des villes contre les seigneurs, des laïques contre les clercs, enfin les dévastations des brigands. En 1182, l'évêque Étienne de Tournai, homme de lettres et diplomate chargé d'une mission à Toulouse pour le compte de Philippe Auguste, revenait du Midi fort effrayé. Il n'avait vu partout que « l'image de la mort, des églises en ruines, des villages en cendres, et les habitations humaines devenues des repaires de bêtes fauves ». Il exagérait : le moyen âge abuse des effets oratoires et donne rarement la mesure exacte des choses. Ces fléaux désolaient aussi, plus ou moins, les autres parties de la France : le peuple souffrait partout des

mêmes misères. A tout prendre, le Midi l'emportait sur le Nord par sa culture, sa langue sonore, des usages juridiques où persistait le droit romain, une constitution sociale plus clémente, des villes plus libres, des barrières moins hautes entre les classes, un servage moins rigoureux. De plus, et c'était sa grande originalité, le Midi était tolérant.

Les Juifs pouvaient y vivre sans être persécutés, pressurés; on leur permettait d'exercer des fonctions publiques; les seigneurs, les prélats eux-mêmes, leur confiaient volontiers la gestion de leurs finances, l'administration de leurs domaines. Le commerce et l'industrie les enrichissaient au grand jour : Narbonne comptait alors près de trois cents maisons juives, représentées par des succursales à Pise et à Gênes. Presque partout la synagogue se dressait librement à côté de l'église.

Comment s'étonner que l'hérétique bénéficiât de cet état d'esprit des Méridionaux? Les prêcheurs des doctrines nouvelles faisaient des prosélytes, tenaient des assemblées, défiaient les évêques, sans que la foule protestât, sans que l'autorité intervînt.

Un historien impartial et bien informé, Guillaume de Puylaurens, affirme que les chevaliers du Languedoc pouvaient impunément adhérer à la secte qui leur plaisait. Loin de poursuivre les

hérésiarques, on les vénérât. Ils avaient le droit d'acquérir des terres, de cultiver leurs champs et leurs vignes. Ils possédaient de vastes maisons, où ils prêchaient en public, et des cimetières à eux, où ils enterraient solennellement leurs adeptes. Dans certaines villes, ils jouissaient même d'une situation privilégiée : l'administration municipale ou seigneuriale les exemptait du guet et de la taille. Quand on faisait route avec eux, nulle attaque à redouter : on était couvert par le respect qu'ils inspiraient. Au moment de la mort, beaucoup de propriétaires et de bourgeois léguaient aux ministres qui venaient les assister, leur lit, leurs vêtements, leur argent. L'étiquette religieuse a beau varier : les pratiques ne changent pas.

« Un jour, l'évêque d'Albi est appelé au chevet d'un de ses parents, un châtelain, Guillaume-Pierre de Brens. « Faut-il partager mon héritage entre « mes deux fils ou le laisser indivis ? lui demande le « moribond. — La division vaut mieux, répond le « prélat, comme garantie de paix entre vos héritiers. » L'autre promet de suivre ce conseil ; et l'évêque alors de le questionner pour savoir dans quel monastère il désirait être enseveli. « Ne vous « inquiétez pas de ceci, répond Brens, mes dispositions sont prises. — Dites toujours, insiste « l'évêque. — Je veux que mon corps soit transporté « chez les Bonshommes » (c'est-à-dire chez les

hérétiques). Indignation de l'évêque; il déclare qu'il ne le permettra pas. « Ne vous mettez pas en « peine, continua l'autre, si l'on s'opposait à mes « volontés, je me traînerais chez eux à quatre pattes¹. » L'évêque laissa cet homme comme abandonné de Dieu, sachant qu'il ne pourrait pas l'empêcher d'agir comme il lui plaisait. Voilà quelle était, chez nous, la puissance de l'hérésie. Un évêque n'était pas en état de la réprimer, même chez un parent, chez un sujet. »

« A Lombers, près d'Albi, habitait un fameux hérésiarque, Sicard le Cellerier. Le même évêque d'Albi se trouvait dans ce bourg, lorsque les chevaliers et les bourgeois le prièrent d'avoir avec Sicard un de ces colloques où les représentants des deux religions débattaient la vérité de leur doctrine. L'évêque d'abord s'y refusa, prétextant que ce pécheur endurci ne reconnaîtrait jamais son erreur. Mais les habitants d'insister, et l'évêque, pour n'être pas accusé de fuir la lutte, se résigna. Au fond, les gens de Lombers pensaient que la confusion serait pour lui, et non pour son adversaire.

« Sicard, lui dit l'évêque, vous êtes mon diocésain : vous résidez sur mon territoire; vous devez donc me rendre compte de votre croyance. « Aux questions que je vais vous poser répondez

1. *Reptando quadrupedaliter.*

« simplement par oui ou par non. — Soit, dit
« Sicard. — Croyez-vous qu'Abel, la victime de
« Caïn, que Noé, survivant du déluge, Abraham,
« Moïse et les autres prophètes antérieurs au
« Christ, puissent être sauvés? — Aucun d'eux
« n'est sauvé, répond l'hérésiarque. — Et mon
« parent, Guillaume-Pierre de Brens, qui vient
« de mourir? — Oui, celui-là est sauvé parce qu'il
« est mort dans notre foi. » Alors l'évêque : « Il
« vous est arrivé, Sicard, ce qui advint à Guillaume
« de Saint-Marcel, un médecin de mon diocèse,
« fraîchement débarqué de Salerne. Mis en pré-
« sence de deux malades, il pronostiqua que l'un
« mourrait la nuit prochaine et que l'autre guéri-
« rait. Ce fut précisément l'inverse qui se pro-
« duisit. « Je vois, dit le médecin, que j'ai lu mes
« livres tout de travers. Je vais retourner à l'Uni-
« versité, pour refaire ce que j'avais mal fait. »
« Vous de même, Sicard, vous avez mal lu nos
« livres, puisque vous condamnez ceux que l'Écri-
« ture et Dieu ont absous, et que vous promettez
« le salut à un homme qui a toujours vécu de
« méfaits et de rapines. Donc, il est nécessaire de
« vous renvoyer à l'école pour apprendre à lire
« correctement. » Cela dit, l'évêque s'en alla et
Sicard resta muet et confus. Néanmoins l'autorité
épiscopale fut impuissante à l'empêcher de vivre là
où il s'était fixé. »

Ces conférences contradictoires entre théologiens faisaient au peuple l'effet d'un tournoi passionnant. Il en suivait avec curiosité les péripéties et marquait les coups. A Carcassonne, en 1204, on vit catholiques et cathares se livrer à une joute prolongée sous les yeux des légats du pape et du roi Pierre II d'Aragon qui adjugea la victoire aux champions de l'ancienne croyance. S'imagine-t-on de pareils spectacles dans la France du Nord? Là, les évêques et la foule, au lieu de discuter avec l'hérétique, se hâtaient de le faire disparaître. Le Midi le laissait parler, agir, organiser même sa religion. En 1167, l'hérésie avait tenu ses assises solennelles, une réunion d'évêques albigeois et étrangers, à Saint-Félix-de-Caraman. Sous la présidence d'un personnage venu de l'empire grec, elle y régla, sans être inquiétée, des questions de discipline intérieure et de cadres administratifs.

Il semblerait que les villes et les campagnes fussent, dès lors, peuplées de sectaires. En 1177, le comte de Toulouse, Raimon V, jette le cri d'alarme et signale au chapitre général de Cîteaux l'effrayant développement de la religion nouvelle : « Elle a pénétré partout. Elle a jeté la discorde dans toutes les familles, divisant le mari et la femme, le fils et le père, la belle-fille et la belle-mère. Les prêtres eux-mêmes cèdent à la conta-

gion. Les églises sont désertes et tombent en ruines. Pour moi je fais tout le possible pour arrêter un pareil fléau : mais je sens mes forces au-dessous de cette tâche. Les personnages les plus importants de ma terre se sont laissés corrompre. La foule a suivi leur exemple et abandonné la foi, ce qui fait que je n'ose ni ne puis réprimer le mal. »

La question du nombre des dissidents, à la veille de la guerre des Albigeois, est de celles que l'histoire ne résoudra jamais avec certitude. Les catholiques ont exagéré ce nombre à dessein pour justifier l'œuvre de proscription : leurs adversaires, pour rendre les proscripteurs plus odieux, ne voient dans les hérétiques du Languedoc qu'une minorité infime. S'ils avaient été quantité tellement négligeable, la papauté n'eût pas déchaîné la moitié de la France sur l'autre moitié : il faut mesurer le danger à l'effort fait pour y porter remède. Les Albigeois se trouvaient peut-être en majorité dans certains bourgs du Languedoc maritime, point de départ de la secte. Mais l'ardeur et la rapidité de leur propagande, l'inertie des pouvoirs publics, l'appui qu'ils trouvaient dans les hautes classes, les rendaient partout si redoutables que l'Église, à la fin, se crut obligée d'agir et se défendit.



Deux courants d'opposition religieuse avaient convergé sur la France du Midi : l'un, indigène, l'autre, étranger.

Certaines doctrines, nées spontanément dans le milieu français, sortaient du progrès naturel de la réflexion et de la raison, du besoin d'ascétisme, du désir de mettre le système religieux en harmonie avec les scrupules de la conscience morale. Réformes orientées vers un christianisme supérieur, elles n'apportent rien de positif et se traduisent par des négations. Elles ne veulent pas détruire l'Église, mais la purifier en la ramenant à ses origines. Tel fut le rêve du marchand lyonnais, Pierre Valdo, dont les disciples étaient connus du peuple sous le nom de « Pauvres de Lyon ».

Le valdisme de la première heure se contentait de prêcher la pauvreté et la lecture de la Bible. Pendant longtemps le clergé du Midi le toléra et permit même à ses adhérents de lire et de chanter dans les églises. On les laissait mendier de porte en porte, et les gens compatissants, tout en restant bons catholiques, leur donnaient l'hospitalité. Ces adeptes de la pauvreté volontaire, qui marchaient presque pieds nus et portaient une robe de moine,

n'excitaient que la sympathie. Mais peu à peu les tendances radicales de leur prédication s'accrochèrent : à force de simplifier le catholicisme, ils en vinrent presque à le supprimer. Ils devaient finir par nier le culte des saints, le purgatoire, la transsubstantiation, la nécessité d'un sacerdoce et d'un épiscopat, d'une hiérarchie constituée par l'ordination et le sacre. Ils voulaient réduire le culte à la prédication, à la prière, à la lecture de l'Évangile et des livres saints, mis à la portée de tous par des traductions en langue vulgaire. Ils attribuaient enfin à tout croyant en état de sainteté, le pouvoir de confesser et d'absoudre.

Si les Vaudois enlevaient à l'Église la richesse, le pouvoir politique, cette enveloppe matérielle dont le moyen âge l'avait revêtue et comme étouffée, ils entendaient d'autant plus rester chrétiens et même posséder seuls la vérité du christianisme. Loin de vouloir que leur croyance fût confondue avec celle des Albigeois, ils se posèrent, tout d'abord, en adversaires déclarés des cathares. « Les hérétiques ne s'entendaient pas entre eux, écrit Guillaume de Puylaurens; tous cependant étaient d'accord pour supplanter la foi catholique : mais les Vaudois, en particulier, prêchaient violemment contre tous les autres. » Pierre des Vaux de Cernai, l'historien de Simon de Montfort, et les orthodoxes de son temps surent très bien aussi les

mettre à part. « Les Vaudois étaient mauvais, mais, par comparaison, beaucoup moins pervers que les autres. Leur doctrine avait de nombreuses similitudes avec celle que nous professons; elle n'en différait que sur quelques points. »

Ceci explique pourquoi le valdisme, pendant les trente dernières années du XII^e siècle, se répandit si vite et si loin de son lieu d'origine. On le rencontrait dans la vallée du Rhône, dans les Alpes, en Lorraine, dans la région maritime et pyrénéenne du Languedoc, en Lombardie, en Catalogne et jusqu'en Aragon où il fit concurrence au catharisme. Beaucoup de catholiques devinrent Vaudois, parce qu'ils pensaient ne s'écarter que très peu de l'ancienne religion. Il est vrai que, dans la pratique, les adversaires de l'hérésie prenaient rarement la peine de distinguer. En temps de guerre, et devant le bûcher, la différence des religions ennemies s'effaçait. Dans la masse des victimes que fera la croisade d'Innocent III, il y aura peut-être autant de Vaudois que de cathares ou d'Albigois proprement dits.

Le catharisme venait de loin. D'origine orientale, il s'était constitué chez les Grecs-Slavés de la péninsule des Balkans, surtout chez les Bulgares. De là il avait gagné la Bosnie, la Dalmatie, et par les ports de l'Adriatique, l'Italie du nord. Dès le commencement du XI^e siècle, il était

importé en France par des étudiants et des marchands, véhicules ordinaires de l'hérésie. Les Italiens fréquentaient les grandes écoles françaises, les foires de Champagne, de Picardie et de Flandre. Par eux, la croyance nouvelle s'infiltra d'abord sporadiquement dans la plupart des villes populeuses de la France du nord, Orléans, Châlons, Reims, Arras, Soissons. Mais elle conquiert aussi, par masses plus considérables, la région du Bas-Languedoc et de la Provence. A Montpellier, à Narbonne, à Marseille, se formèrent les premiers groupes des prédicateurs de la secte. De là ils se rendirent de marché en marché, de château en château, rayonnèrent jusqu'aux Pyrénées, jusqu'à Toulouse et à Agen. Plaçant leur croyance en même temps que leur marchandise, ils convertissaient seigneurs, bourgeois et paysans. Un des plus violents adversaires de l'hérésie, Luc, évêque de Tuy, leur lance cette apostrophe railleuse : « Est-ce que vous trouvez, dans le Nouveau Testament, que les apôtres couraient de foire en foire pour trafiquer et gagner de l'argent? »

La religion ainsi colportée n'était pas un système d'épuration du catholicisme, mais une croyance positive, fondée sur un principe radicalement contraire à celui de la doctrine chrétienne. Le dualisme, au lieu du monothéisme : un Dieu bon, créateur de tout ce qui est esprit et de tout ce qui

est bien, juxtaposé à un Dieu mauvais, auteur des corps et de la matière, du mal physique et moral. Tout ce qui est matériel, pour le cathare, est détestable. Le contact avec la chair constitue l'impureté, la déchéance, le péché mortel. Dans une telle croyance, la perfection, c'est d'agir en pur esprit. L'albigéisme condamne, en théorie, le mariage, la procréation, la famille. Poussé à ses conséquences extrêmes, il ne laisse subsister que des individus dont chacun est à lui-même son centre et son but. En fait, ces principes essentiels ont été appliqués par les esprits logiques de la secte, ceux qui la dirigeaient et qu'on appelait les *parfaits*, une petite minorité, sans doute, mais agissante et convaincue. Cette élite fournissait au catharisme ses évêques et ses prêtres, les prédicateurs vêtus de noir : elle maintenait dans la masse des fidèles, des *croyants*, l'enthousiasme de la foi.

Nul doute qu'un pareil système religieux, survivance du manichéisme ancien, ne fût, au point de vue philosophique, inférieur au christianisme. Le dogme de la dualité divine, sur lequel ici tout reposait, résolvait d'une façon par trop simpliste la question des rapports de l'âme et du corps et celle de l'existence du mal. Tandis que la spéculation chrétienne essaye de concilier ce qui est lié en réalité, l'idée du parfait et de l'absolu avec le fait du mal, l'esprit avec la matière, le catharisme

trouve plus commode de les séparer complètement. Au point de vue pratique, il affaiblissait plutôt le lien social, car il exagérait encore les tendances excessives du moyen âge : l'abus de la mortification, le mépris absolu de la chair, l'admiration pour la vie de l'anachorète ou du moine cloîtré.

Dans les procès-verbaux de l'Inquisition dressés au milieu du XIII^e siècle, mais qui se réfèrent souvent à des faits bien antérieurs, ce n'est pas seulement le fanatisme de l'inquisiteur qui étonne, c'est aussi celui de l'enquêté; c'est l'opposition des apôtres cathares aux instincts les plus puissants de la nature de l'homme. Ceux qu'ils font entrer dans la secte pour y jouer un rôle actif, doivent quitter parents, enfants, mari ou femme. Tenus de suivre un compagnon ou une compagne qu'on leur désigne, ils se condamnent au célibat et à l'abstinence perpétuels. Ils sortent de la vie sociale et n'y touchent que pour la prédication et la propagande. Beaucoup de « parfaits » professent impitoyablement qu'il faut, pour être sauvé, appartenir à leur église; que ceux qui restent en dehors sont des démons; que cela est vrai même de l'enfant en bas âge, même de celui qui est dans le sein de sa mère, produit impur du péché. Et l'on entend parfois le cri du sentiment maternel qui éclate. « Pourquoi ai-je perdu tous mes fils? » demande un jour un témoin, une femme, à

deux hérétiques qui lui avaient dit être des amis de Dieu, c'est-à-dire des parfaits. « Parce que tous vos fils étaient des démons », répondent-ils. Et la femme ne voulut plus, dès lors, écouter leur prédication. Ailleurs un mari reproche à sa femme de ne pas adhérer à l'hérésie, comme tout le monde le faisait dans leur village, et il tente vainement de la contraindre. Celle-ci s'obstine à éviter les hérétiques : ne lui ont-ils pas déclaré qu'elle était enceinte d'un démon ? « Mon mari, dit-elle aux inquisiteurs, m'a souvent injuriée et battue parce que je ne voulais pas les aimer. »

Le fanatisme albigeois se décèle par un autre excès : l'aspiration du croyant à la mort quand il avait reçu, par l'acte solennel appelé le *consolamentum*, l'espèce de baptême *in extremis* qui lui assurait le salut. On voyait alors des malades, heureux d'être en état de grâce, se laisser mourir de faim, de leur propre mouvement ou par le conseil d'un ministre. Et quand l'instinct de conservation se révoltait, les parents étaient là pour le dompter. « Pendant deux jours, raconte une femme citée en témoignage, ma fille me refusa à manger et à boire, ne voulant pas que je perdisse le bénéfice du sacrement qui m'avait été conféré. Le troisième jour seulement, je pus me procurer de la nourriture et je fus guérie. »

Comment cette religion, si différente par sa base

du catholicisme, si portée à violenter l'instinct humain, si opposée, en tout cas, au tempérament sensuel et tolérant des Méridionaux, a-t-elle pu faire, parmi eux, tant de prosélytes? C'est que l'ascétisme rigoureux qui dérivait du principe cathare n'était obligatoire que pour le petit nombre des parfaits. On ne l'imposait pas, et pour cause, à la masse des adhérents. Ceux-ci devaient, sans doute, imiter les chefs autant que possible et se rapprocher de leur idéal : mais, par tolérance, on les laissait se marier, fonder une famille et vivre de la vie commune. Il leur suffisait, pour être sauvés, de recevoir le *consolamentum* à l'heure de la maladie ou du danger. Une simple imposition des mains, un *Pater noster*, et ils tenaient le paradis. C'est par là que le moine des Vaux de Cernai, tout en calomniant les sectaires qu'il déteste, explique le succès de leur propagande. « Ceux des hérétiques qu'on appelle croyants continuent à vivre dans le siècle. Bien qu'il n'arrivent pas à mener l'existence des parfaits, ils espèrent cependant être sauvés par leur foi. Ces croyants s'adonnent à l'usure, au vol, à l'homicide, au parjure, à tous les vices de la chair : ils pèchent avec d'autant plus de sécurité et d'entrain qu'ils n'ont pas besoin de confession et de pénitence. Il suffit qu'à l'article de la mort ils puissent dire l'oraison dominicale et recevoir l'Esprit. »

D'ailleurs les cathares s'adressaient à certains sentiments, toujours vivaces dans la foule, en excitant, chez les pauvres, l'aversion pour un clergé riche et indifférent aux misères sociales. L'école hérétique du Périgord enseignait que l'aumône ne vaut rien « parce que personne ne doit rien posséder en propre ». On avait soin de rappeler que, dans l'Église primitive, aucun chrétien ne pouvait être plus riche qu'un autre et que tout était mis en commun pour le bien de tous. A certains égards, la communauté des parfaits albigeois ne reconnaissait pas la propriété individuelle : l'argent reçu des fidèles, par donation ou par legs, était versé à la masse et consacré au soulagement des déshérités. « Veux-tu sortir de ton état misérable? disaient-ils au pauvre, viens à nous, nous aurons soin de toi et tu ne manqueras de rien. »

Le catharisme avait d'autres moyens de séduction. Pas de purgatoire (les prières ne peuvent rien pour les morts) et pas d'enfer. L'enfer, pour les Albigeois, le lieu de pénitence et de punition, c'est la terre, la vie corporelle dans le monde visible. Après un passage plus ou moins long à travers les enveloppes charnelles, toutes les âmes finissent par être sauvées. On comprend ce qu'une telle perspective avait d'engageant pour la foule. Elle ne se demandait pas comment la théorie sur le bonheur éternel réservé à tous pouvait se con-

cilier avec la croyance aux démons, et avec la négation du salut pour ceux qui n'étaient pas de la secte. Il suffisait de penser qu'en se faisant cathare, on échappait à l'éternité des peines et que, d'autre part, on épargnait à sa raison le tourment des mystères insondables.

La religion des Albigeois n'admettait pas la Trinité. Le Christ, pour elle, n'était qu'une créature, un ange de premier ordre, et le Saint-Esprit, le chef des intelligences célestes. Les difficultés dogmatiques, l'Incarnation, la Résurrection, l'Ascension du Christ, disparaissaient, puisque Jésus ne s'était pas fait chair et n'avait qu'une humanité apparente. La Vierge aussi n'était qu'un ange et non la véritable mère du Fils de Dieu. Enfin le cathare n'avait pas à rechercher comment, au Jugement dernier, les corps dissous et anéantis pourraient se retrouver intacts : il croyait que les âmes seules devaient ressusciter.

Même l'élément le moins chrétien de la religion nouvelle, l'existence d'un dieu mauvais, ne répugnait pas autant qu'on pourrait le croire à l'intelligence des masses catholiques. On sait quelle place le diable occupait dans leur imagination, quelle puissance elles lui attribuaient et comme elles croyaient facilement à son intervention fréquente. Mais la propagation du catharisme fut d'autant plus rapide que ses prédicateurs, au lieu d'in-

sister sur les caractères exotiques de leur croyance, s'empressaient de faire ressortir sa connexité avec l'ancienne foi. Ils se rattachaient de toutes leurs forces au christianisme et protestaient contre l'accusation d'hérésie. A les entendre, c'était le catholicisme qui s'écartait de la véritable tradition chrétienne; ils ne faisaient, eux, que rétablir le culte et les doctrines de l'Église primitive. On niera difficilement, en effet, l'analogie frappante des cérémonies cathares avec celles de la liturgie chrétienne des premiers siècles. Les sectaires s'appuyaient sur le Nouveau Testament pour combattre le catholicisme dégénéré: ils pratiquaient la morale du Christ et croyaient, eux aussi, qu'il avait été envoyé sur terre pour délivrer les âmes. S'ils voyaient surtout dans l'Ancien Testament l'œuvre de Satan, ils en prenaient cependant ce qui leur convenait, en l'interprétant par symboles: ainsi ils conservaient les livres sacrés des catholiques. Ils gardaient aussi leurs grandes fêtes religieuses, Noël, Pâques, la Pentecôte; ils pratiquaient une sorte de confession, l'*appareillamentum*, qui n'était que la confession publique des premiers chrétiens; ils s'étaient même donné une organisation hiérarchique, des prêtres et des évêques, avec des circonscriptions diocésaines délimitées à peu près comme celles de l'ancien clergé. Il ne leur manquait que le pape. L'adepte

de la religion albigeoise pouvait avoir l'illusion qu'après tout, en délaissant la foi de ses pères, il ne changeait pas si complètement de milieu, de tradition et d'habitudes.

Ajoutons l'impression faite sur la foule par la vie austère des parfaits, et la comparaison qui s'imposait avec le genre d'existence des prélats de l'Église romaine. Sans doute, si élevé que soit son idéal, toute société humaine a ses tares, brebis galeuses et mauvais bergers. Il résulte des procès-verbaux de l'Inquisition que certains ministres du catharisme abusaient de leur situation pour extorquer de l'argent aux malades, ou pour séduire leurs paroissiennes. Mais jamais ces témoignages ne font mention des orgies nocturnes que la foule avait l'habitude de reprocher aux partisans de l'hérésie. Ils mettent au contraire hors de doute la chasteté rigide des apôtres cathares, leurs précautions méticuleuses pour éviter jusqu'à l'apparence de tout contact avec la femme. Ceux des contemporains d'Innocent III que la haine n'aveuglait pas, ont reconnu d'eux-mêmes la haute moralité de la secte. Un jour, après avoir entendu la prédication de l'évêque de Toulouse, Foulque ou Folquet de Marseille, un chevalier languedocien qui avait adhéré au catharisme s'écria : « Nous n'aurions
« jamais cru que l'Église romaine eût de si fortes
« raisons à opposer à nos ministres. — Pourquoi,

« répliqua l'évêque, ne reconnais-tu pas qu'ils sont
 « dans l'impossibilité de répondre à mes objections ?
 « — Mais nous le reconnaissons, dit le chevalier. —
 « Alors, reprit Foulque, pourquoi ne les chassez
 « vous pas de votre terre ? — Nous ne le pouvons
 « pas, répondit l'autre. Nous avons été élevés
 « parmi eux : plusieurs de nos proches vivent avec
 « eux, et nous sommes obligés d'avouer qu'ils se
 « conduisent très honnêtement. »

La diffusion de l'hérésie albigeoise s'explique donc par sa nature même et par le caractère de ceux qui la propagèrent : mais l'état social du pays favorisa singulièrement le travail du prédicateur. Quand la semence tomba, le terrain était préparé.

*
* *

La première chance des hérétiques fut de n'avoir devant eux qu'un clergé dépourvu d'influence morale et profondément discrédité. « Les laïques, dit Guillaume de Puylaurens, avaient si peu de respect pour leurs curés qu'ils les mettaient au même niveau que les Juifs. Au lieu de dire en jurant : « J'aimerais mieux être Juif que de faire telle chose », ils disaient : « J'aimerais mieux être curé ». Quand les prêtres se montraient en public, ils avaient soin de dissimuler leur tonsure. Il est

très rare que les chevaliers de notre pays vouent leur fils au cléricat. Dans les églises où ils perçoivent la dîme (en vertu de leur droit de patronage), ils présentent pour la cure le fils de leur fermier ou de leur sergent. Et ainsi les évêques sont obligés de donner l'ordination aux premiers venus. »

Évêques et abbés ne vivaient guère plus régulièrement que les simples prêtres. Les conciles de la France méridionale leur ordonnent de porter la tonsure et le vêtement de leur ordre. Ils leur défendent de mettre des fourrures de luxe, d'user de selles peintes et de freins dorés, de jouer aux jeux de hasard, d'aller à la chasse, de jurer et de souffrir qu'on jure autour d'eux, d'introduire à leurs tables histrions et musiciens, d'entendre les matines dans leur lit, de causer de frivolités pendant l'office et d'excommunier à tort et à travers. Ils doivent ne pas quitter leur résidence, convoquer leur synode au moins une fois par an et, dans leur visites diocésaines, ne pas mener avec eux une suite trop nombreuse, charge accablante pour ceux qui les reçoivent. Défense leur est faite de recevoir de l'argent pour conférer les ordres, pour tolérer le concubinat des prêtres, pour dispenser des bans de mariage, pour éviter les peines d'Église aux coupables. Défense enfin de se faire payer pour célébrer des mariages illicites et casser des testaments légaux.

Cette liste des abus prohibés est par elle-même un tableau de mœurs. Qu'on y joigne les aveux du moine-chroniqueur, Geoffroi de Vigeois, les sarcasmes de certains troubadours, comme Pons de la Garde et Gaucelm Faidit, surtout les accusations contenues dans les lettres mêmes d'Innocent III, et l'on pourra juger à bon escient la conduite habituelle des prélats de langue d'oc. Il suffit de voir en quels termes ce pape a parlé du clergé de la Narbonnaise et de son chef, l'archevêque de Narbonne, Bérenger II. « Des aveugles, des chiens muets qui ne savent plus aboyer, des simoniaques qui vendent la justice, absolvent le riche et condamnent le pauvre. Ils n'observent même pas les lois de l'Église : ils cumulent les bénéfices et confient les sacerdoces et les dignités ecclésiastiques à des prêtres indignes, à des enfants illettrés. De là l'insolence des hérétiques : de là le mépris des seigneurs et du peuple pour Dieu et pour son église. Les prélats sont dans cette région la fable des laïques. Mais la cause de tout le mal est dans l'archevêque de Narbonne. Cet homme ne connaît d'autre Dieu que l'argent ; il n'a qu'une bourse à la place du cœur. Depuis dix ans qu'il est en fonction, il n'a pas visité une fois sa province, pas même son propre diocèse. Il s'est fait donner cinq cents sous d'or pour consacrer l'évêque de Maguelonne et lorsque nous lui avons demandé de

lever des subsides pour le salut des chrétiens d'Orient, il a refusé de nous obéir. Quand une église vient à vaquer, il s'abstient de nommer un titulaire afin de profiter des revenus. Il réduit de moitié le nombre des chanoines de Narbonne pour s'approprier les prébendes, et retient de même, sous sa main, les archidiaconés vacants. Dans son diocèse, on voit les moines et les chanoines réguliers jeter le froc, prendre femme, vivre d'usure, se faire avocats, jongleurs ou médecins. »

Compromise par l'indignité de ses propres membres, l'Église méridionale était encore affaiblie par les continuelles attaques des barons, acharnés à la dépouiller. La guerre que les nobles faisaient aux clercs, fléau endémique du moyen âge, avait pris dans cette région un caractère d'âpreté haineuse. La féodalité osait tout contre des évêques et des abbés que le respect de la foule ne protégeait pas.

A Toulouse, l'évêque est tellement harcelé par la noblesse des environs que, pour faire ses tournées diocésaines, il implore d'elle des sauf-conduits. Ses mules ne peuvent aller sans escorte à la rivière ou à l'abreuvoir, si bien qu'on se résigne souvent à leur faire boire l'eau du puits enfermé dans la maison épiscopale. Que peut le comte de Toulouse pour défendre son évêque? Lui-même repousse à

grand'peine ces vassaux sans cesse insurgés; et d'ailleurs ce haut suzerain n'agit pas autrement que les autres. Persécuteur de l'abbaye de Moissac, il se fait excommunier, en 1196, par le pape Célestin III pour avoir détruit plusieurs églises dépendant de Saint-Gilles, rançonné les hommes de ce monastère et bâti une forteresse menaçante pour l'abbé. D'un bout à l'autre du Languedoc, l'Église subit les mêmes assauts, Roger II, vicomte de Béziers, saccage l'abbaye de Saint-Pons-de-Tomières (1171), jette en prison l'évêque d'Albi (1178) et trouve plaisant de lui donner comme geôlier un hérétique. En 1197, les moines d'Alet ayant élu un abbé désagréable au tuteur du nouveau vicomte de Béziers, celui-ci met l'abbaye à feu et à sang et incarcère l'élu. Puis, par une fantaisie macabre, il fait installer le cadavre de l'abbé défunt dans la chaire abbatiale jusqu'à ce qu'il ait arraché aux moines l'élection d'une créature à lui.

A Pamiers, les gens du comte de Foix, Raimon-Roger, coupent en morceaux un des chanoines de l'abbaye de Saint-Antonin et crèvent les yeux à un autre frère de la même maison. Le comte arrive bientôt après avec ses chevaliers, ses bouffons et ses courtisanes, enferme l'abbé et ses religieux dans l'église où il les laisse trois jours à jeun, et les expulse ensuite, presque nus, du territoire de leur propre ville. Ce « chien très cruel », comme

l'appelle Pierre des Vaux de Cernai, assiège l'église d'Urgel et n'en laisse que les quatre murs. Avec les bras et les jambes des crucifix, les soldats qui l'accompagnent font des pilons pour broyer les condiments de leur cuisine. Leurs chevaux mangent l'avoine sur les autels : eux-mêmes, après avoir affublé les images du Christ d'un casque et d'un écu, s'exercent à les percer de coups de lances, comme les mannequins qui servent au jeu de la quintaine.

Amusements de routiers ! La guerre dont le clergé était victime s'exaspérait par l'emploi de ces hordes de bandits. On avait beau les excommunier : ils prenaient un plaisir spécial à souiller les lieux saints et à donner à leurs ravages une saveur de sacrilège. Malgré les prohibitions et les menaces de l'Église, les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, les vicomtes de Béziers, les seigneurs de Béarn ne pouvaient se passer de leurs services. Chez eux le lien vassalique était si faible ou si peu respecté que les obligations militaires régulièrement imposées par la loi des fiefs n'auraient pas suffi à leur procurer les forces dont ils avaient besoin pour attaquer ou se défendre. Le routier était un mal nécessaire. L'Église ne l'a pas compris et n'a voulu voir dans ces pillards à la solde des nobles que des hérétiques payés pour la détruire, en quoi elle se trompait. Dans quelque

partie de la France où il se promenait, le routier, impie par profession, commençait par aller droit aux églises et aux couvents dont les trésors l'attiraient.

Le noble, avec ses convoitises brutales, n'était pas le seul ennemi du clerc. Comment les bourgeoisies auraient-elles pu croître et se rendre indépendantes sans déposséder les seigneuries qui tenaient les villes, évêchés, chapitres et abbayes? Leurs conflits de juridiction et d'intérêts avec l'Église aboutissaient à des crises aussi violentes. En 1167, les habitants de Béziers, après avoir assassiné leur vicomte, se jettent sur leur évêque et lui cassent les dents. En 1194, les bourgeois de Mende mettent le leur à la porte. En 1195, les gens de Capestang sont excommuniés pour avoir jeté en prison et rançonné l'évêque de Lodève. Et trois ans après, les bourgeois de Lodève pillaient le palais épiscopal et forçaient le même évêque, le couteau sur la gorge, à leur donner des libertés.

Partout où seigneurs et bourgeois guerroyaient avec le clergé, ils accueillaient d'enthousiasme ces gens qui venaient, au nom d'une religion nouvelle ou d'un idéal de moralité supérieure, combattre le catholicisme et travailler à prendre sa place. Le prêcheur cathare ou vaudois se présentait comme un auxiliaire inespéré. Bientôt l'attrait de l'inconnu et le dilettantisme s'en mêlant, il fut de

mode, dans le monde féodal et dans les villes, d'afficher le mépris de l'ancien culte et de favoriser le nouveau.

Le comte de Foix reste à cheval, la tête haute, devant une procession qui passe avec des reliques. Il vit au milieu des sectaires. Sa femme et l'une de ses sœurs sont vaudoises. En 1204, il se trouvait au château de Fanjeaux, une des places fortes de l'hérésie, entouré d'un groupe de chevaliers et de bourgeois. En sa présence, son autre sœur, Esclarmonde, avec quatre dames nobles de ses amies, se font initier au catharisme par l'évêque Guilbert de Castres. Elles promettent de ne plus manger à l'avenir ni chair, ni œufs, ni fromage, mais seulement de l'huile et du poisson. Elle s'engagent aussi à ne pas mentir, à ne pas jurer, à s'abstenir à perpétuité de tout commerce charnel, et à pratiquer jusqu'à la mort la nouvelle religion. Les hérétiques leur font réciter le *Pater noster*, leur imposent les mains, puis leur mettent un évangile sur la tête. Après quoi tous les assistants se prosternent devant les ministres qui viennent d'officier et se donnent entre eux le baiser de paix. La scène a été racontée quarante ans plus tard par un témoin de l'Inquisition.

Sur le comte de Toulouse, Raimon VI, la chronique scandaleuse, recueillie avec soin par le moine de Cernai, ne tarit pas. « Je veux faire élever mon

fils parmi vous, » disait-il aux hérétiques toulousains. Il assurait qu'il donnerait bien cent marcs d'argent pour qu'un de ses chevaliers pût se convertir à leur croyance. Il acceptait avec plaisir tous les cadeaux des sectaires; on le voyait se prosterner devant leurs ministres, leur demander de le bénir et les embrasser. Un jour qu'il attendait avec impatience des soldats qui n'arrivaient pas : « Il est clair que c'est le Diable qui a créé le monde, car rien ne s'y fait comme je le voudrais », Il affirmait à l'évêque de Toulouse que les moines de Cîteaux ne pouvaient pas être sauvés « parce que leurs ouailles étaient rongées de luxure ». Il osa convier cet évêque à venir la nuit dans son palais assister au prêche des Albigeois. Un jour qu'il se trouvait dans une église pendant la messe, il ordonna à son bouffon de mimer les gestes du prêtre, au moment où celui-ci, tourné vers le peuple, chantait le *Dominus vobiscum*. Parlant enfin d'un hérétique qui habitait Castres, mal vêtu et affreusement mutilé : « J'aimerais mieux être cet homme, dit-il, que me voir nommer roi ou empereur ».

On citait des faits plus graves. Un hérétique de Toulouse avait souillé l'autel d'une église et commis d'immondes sacrilèges. Il disait tout haut que, lorsque l'officiant à la messe prend l'hostie, son corps n'absorbe qu'un démon. Arnaut-Amalric,

le futur directeur de la croisade des Albigeois, alors abbé de Grandselve, demanda à Raimon VI le châtement de tous ces scandales : « Pour des faits de ce genre, lui répondit le comte, jamais je ne poursuivrai un compatriote ! » Pierre des Vaux de Cernai croit pouvoir affirmer qu'il avait positivement adhéré à l'hérésie. Il se faisait accompagner dans ses expéditions militaires par des évêques albigeois revêtus d'habits laïques : en cas de blessures graves, il aurait reçu d'eux immédiatement l'imposition des mains.

A ces fauteurs d'hérésie on attribuait libéralement tous les vices. Le moine de Cernai voit en Raimon VI un scélérat dont l'immoralité ne recula même pas devant l'inceste, et déverse sur lui un ruisseau d'invectives : « Membre du diable, fils de perdition, criminel endurci, boutique à péchés¹ ». Certes, ces Méridionaux n'étaient pas des saints. Raimon, comme tous ses pareils, eut des concubines et des bâtards, sans parler de ses cinq femmes légitimes et successives. Mais les seigneurs du Nord menaient-ils une vie plus édifiante ? Eux aussi faisaient une rude guerre à l'Église : seulement, tout en lui volant son temporel, ils respectaient son pouvoir religieux, ses traditions et ses dogmes.

1. *Peccatorum omnium apotheca.*

L'état d'esprit des barons du Languedoc restait pour la foule catholique une énigme indéchiffrable. Leur tolérance, leur refus de sévir contre la secte, leur entourage bigarré où se coudoyaient juifs, cathares, vaudois et orthodoxes l'étonnaient profondément. Une conversion au catharisme lui semblait la seule explication possible d'un fait aussi extraordinaire. L'erreur des promoteurs de la croisade des Albigeois fut de croire, en effet, que cette féodalité, parce qu'elle patronnait l'hérétique, avait embrassé l'hérésie.

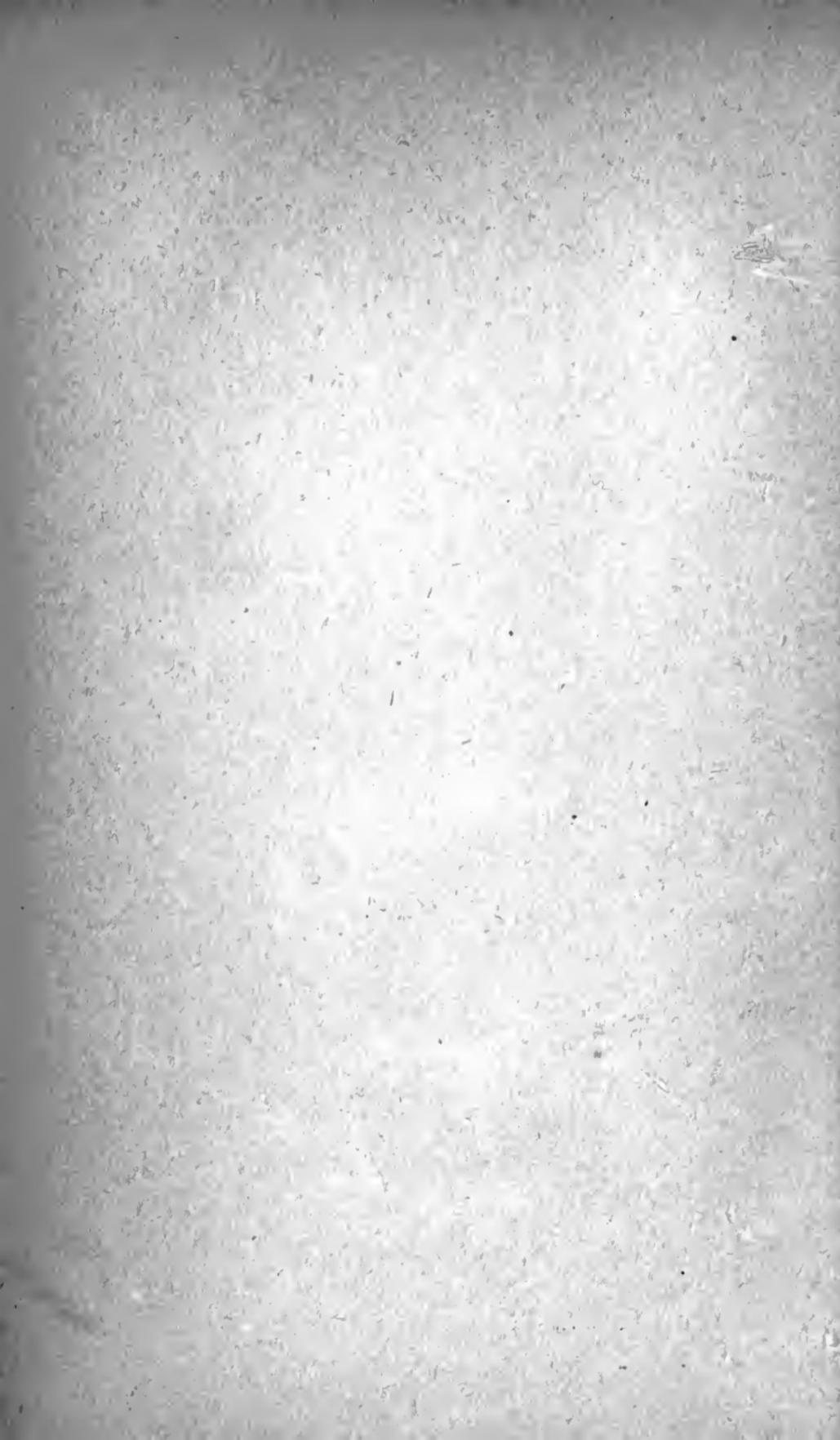
Dans la scène de Fanjeaux, tous les assistants prirent part aux cérémonies de l'initiation, sauf le comte de Foix lui-même, réserve significative. Il laissait les siens s'affilier à la secte, mais n'y entraît pas. Raimon VI s'est toujours défendu d'être hérétique et personne (on peut en croire Innocent III) n'a jamais pu le convaincre de l'avoir été. Il comblait les congrégations religieuses : il était surtout l'ami des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et s'associa même à leur ordre en 1218, « déclarant que s'il entraît jamais en religion, il ne choisirait pas d'autre habit que le leur ». Des témoignages authentiques établissent qu'il avait fait de sa fille Raimonde une religieuse au couvent de Lespinasse et que, même excommunié, il restait à la porte des églises pour assister, au moins de loin, aux cérémonies saintes. Ren-

contrait-il sur son chemin un prêtre portant l'eucharistie à un malade? il descendait de cheval, adorait l'hostie et suivait le prêtre. Lorsque les premiers franciscains arrivèrent à Toulouse, il les réunit, un jeudi saint, dans la maison d'un de ses amis, les servit à table de ses propres mains et poussa le respect de la tradition chrétienne jusqu'à leur laver et à leur bais er les pieds.

Instincts héréditaires, indifférence, éclectisme, passion anticléricale, tout peut expliquer les actes contradictoires de ces seigneurs du Midi. A l'exemple de leurs pères et de leurs grands-pères, ils pillent et dérobent les biens d'Église, ce qui ne les empêche pas, comme eux, d'enrichir des couvents, de fonder des chapelles et de se revêtir de bure quand la maladie s'aggrave et que la mort semble proche. Entre temps, suivant les circonstances et leurs intérêts, ils écoutent les prêcheurs d'hérésie et facilitent leur mission. Ils n'en restent pas moins extérieurement attachés à la religion des ancêtres. Même s'ils n'ont plus la foi ils pratiquent toujours les œuvres, ce qui, pour le moyen âge, était l'essentiel. Beaucoup de ces soi-disant hérétiques firent acte de catholicisme jusqu'au dernier jour de leur vie.

Leur attitude équivoque n'en parut que plus dangereuse à ceux qui voyaient la religion nouvelle gagner peu à peu tout le Midi. Guillaume

de Puylaurens rejette en partie la responsabilité de cette situation sur l'incurie des souverains de Toulouse qui avaient laissé le mal s'étendre et devenir presque irrémédiable. Mais il incrimine surtout la négligence des prélats du pays, leur inertie voulue ou même leur complicité secrète. Qu'ils se sentissent débordés ou qu'ils fussent pénétrés, eux aussi, des idées contraires à la persécution religieuse, le fait est que les évêques refusaient de faire des enquêtes et de proscrire leurs diocésains. « Les pasteurs qui devaient veiller sur le troupeau, dit Puylaurens, se sont endormis : voilà pourquoi les loups ont tout ravagé. »



CHAPITRE II

LA PAPAUTÉ ET LES HÉRÉTIQUES

Les papes du moyen âge et l'hérésie. — Premières mesures contre les hérétiques du Languedoc. — Les missions de Pierre de Pavie et d'Henri de Clairvaux. — La poursuite des hérétiques sous Innocent III. — Les procès d'hérésie et les tendances du pape. — Incidents de Metz, de Nevers et de la Charité. — Un inquisiteur avant l'Inquisition : Hugue de Noyers, évêque d'Auxerre. — Innocent III et le chanoine de Langres.

On a peine à comprendre que l'Église universelle et ses chefs aient attendu les premières années du XIII^e siècle pour s'émouvoir sérieusement de la crise religieuse du Languedoc et prendre des mesures décisives contre l'hérésie. Il importe de savoir pourquoi.

La pensée moderne voit dans la religion une affaire de croyance intime où la liberté de l'individu ne doit souffrir aucune atteinte. Elle estime que l'imposer aux âmes, aussi bien que l'en arra-

cher, c'est violer la conscience. Mais, il y a huit siècles, ce raisonnement n'entraît guère dans le cerveau humain. Quel que fût le système religieux, le croyant ne se faisait pas scrupule d'employer la force pour propager sa foi ou punir ceux qui l'abandonnaient, car il la tenait pour la seule bonne. Persuadé qu'il assurait le salut éternel des convertis, il ne comprenait même pas qu'on lui résistât : l'infidèle ou le dissident lui paraissait une anomalie haïssable. L'état social du moyen âge reposant presque entièrement sur la religion et sur l'Église, l'adversaire du dogme ou du sacerdoce devenait une sorte d'anarchiste contre qui tout était permis. C'est pourquoi, sans souci des formalités légales, le peuple se ruait sur le juif ou sur l'hérétique pour le lyncher. L'autorité avait-elle mis en mouvement l'action judiciaire? il se hâtait de clore le procès en supprimant les inculpés. Au fond, ces explosions de fureur n'étaient que des mesures de préservation sociale. La multitude, vivant sous la terreur perpétuelle des fléaux qui la décimaient et convaincue que les pestes, les famines, les guerres manifestaient la colère céleste, croyait pouvoir la désarmer en exterminant les ennemis de Dieu.

Dans les classes supérieures il y avait moins de fanatisme, et il n'était pas rare que le prêtre se montrât plus tolérant que le laïque, parce qu'il

était plus éclairé. A vrai dire, plus on remontait dans la hiérarchie de l'Église, plus la passion religieuse s'atténuait. En matière d'hérésie, les papes et leurs conseillers ont souvent fait preuve d'une largeur d'idées inconnue aux clercs subalternes. Grégoire VII, plein d'indulgence pour l'hérésiarque Bérenger de Tours, lui décerne un brevet d'orthodoxie. Les cardinaux présents au concile de Reims, en 1148, protestent contre le parti pris et les procédés arbitraires des évêques français et de saint Bernard, décidés à condamner Gilbert de la Porrée. Un légat du pape couvre de sa protection Arnaud de Brescia. Abélard lui-même trouve des soutiens dans la curie. Enfin, Alexandre III embrasse Pierre Valdo et le félicite d'avoir fait vœu de pauvreté. Tous ces faits ont ému l'opinion, parfois jusqu'au scandale. On ne comprenait pas que la papauté, pouvoir essentiellement modérateur, devait réagir aussi bien contre les intempérances meurtrières de la foi que contre les iniquités et les coups de force des laïques. Aussi fut-elle la dernière à poursuivre rigoureusement l'hérésie : les masses populaires, les royautés, les clergés locaux l'avaient devancée dans cette voie. Elle n'y entra qu'à leur suite, et comme poussée par les violents.

C'est que, pendant longtemps, l'opposition religieuse ne se produisit que par exception et sur

des théâtres restreints. Ces tentatives isolées n'ébranlaient pas la société croyante dans ses couches profondes : l'immense majorité du peuple demeurait soumise à l'Église et à ses ministres. La foi y avait trop de racines pour que le dogme, la hiérarchie, l'organisation traditionnelle du sacerdoce parussent véritablement en péril.

D'ailleurs, Rome ne s'inquiéta qu'assez tard de certaines catégories d'hérésies. Elle resta d'abord presque indifférente aux écarts des théologiens, aux raisonnements plus ou moins osés des professeurs de dialectique. L'adversaire dangereux, pour elle, n'était pas le clerc qui, subtilisant sur l'Écriture ou réclamant des réformes, déviait, presque sans le savoir, du grand chemin de l'orthodoxie : c'était l'empereur, le roi ou le baron qui vendaient les dignités et les biens de l'Église et transformaient les évêques en fonctionnaires de l'État laïque. La simonie, l'investiture séculière, voilà l'hérésie redoutable contre laquelle les papes du xi^e et du xii^e siècles luttèrent avec acharnement.

Il fallait compter aussi avec le droit qu'avait tout membre de l'Église d'innover dans le sens réformateur. De tout temps des âmes droites, zélées, ardentes pour le bien et la justice, conscientes des perversions et des excès, avaient voulu ramener le catholicisme féodal, ce corps trop puissant et

trop riche, à la simplicité et à la pauvreté des premières générations chrétiennes. Cet idéal fut celui de tous les bons évêques et de tous les grands moines du moyen âge. Qu'avaient fait les Étienne de Thiers, les Robert de Molesme, les Robert d'Arbrissel, les Bruno, les Bernard, les Norbert, sinon moraliser le clergé en le détachant des biens terrestres et en donnant eux-mêmes l'exemple d'un ascétisme surhumain ?

Cet amour du christianisme épuré inspira aussi les doctrines que l'Église a proscrites comme attentatoires à la tradition et à la foi. Mais où finissait la réforme, où commençait l'hérésie ? Comment tracer avec sûreté la ligne de démarcation entre les novateurs qu'on devait approuver et ceux qu'il fallait combattre ? Des hérésiarques comme Henri de Lausanne et Pierre de Bruys eurent exactement les mêmes origines morales que les puissants créateurs d'ordres monastiques, leurs contemporains. Partis du même point, s'ils aboutirent à des destinées dissemblables, c'est que leur logique alla jusqu'au bout, tandis que les autres s'arrêtèrent à mi-chemin. Il n'était pas toujours commode de fixer la frontière de l'orthodoxie. Pendant quelque temps, l'Église n'a pas très bien su dans quelle catégorie elle devait classer ce révolutionnaire ambulante, le Breton Robert d'Arbrissel. Plus tard, le pur et doux

évangélisme de François d'Assise excitera aussi les méfiances des pouvoirs établis.

Ainsi s'explique que l'autorité romaine ait si longtemps attendu, hésité, temporisé devant les progrès de l'hérésie.

Elle finit cependant par s'apercevoir qu'il existait un coin de l'Europe où la multitude chrétienne, contrairement à ses habitudes, écoutait l'hérétique au lieu de l'exterminer. Depuis l'année 1119, une série de conciles, dont plusieurs présidés par les papes Calixte II, Innocent II, Eugène III, Alexandre III, avaient excommunié les sectaires du Midi de la France et leurs fauteurs. On avait enjoint aux pouvoirs séculiers de les mettre en prison et de confisquer leurs biens, édicté même des peines sévères contre les princes qui ne se conformeraient pas à ces décisions. Le dernier canon du troisième concile œcuménique de Latran, tenu par Alexandre III en 1179, est ainsi conçu : « Bien que l'Église, comme le dit saint Léon, se contente d'un jugement sacerdotal et n'emploie pas les exécutions sanglantes, elle doit pourtant recourir aux lois séculières et demander l'aide des princes, afin que la crainte d'un supplice temporel oblige les hommes à employer le remède spirituel. Donc, comme les hérétiques que les uns nomment cathares, les autres patarins et les autres publicains, ont fait de grands progrès dans la Gascogne,

l'Albigeois, le pays de Toulouse et ailleurs; qu'ils y enseignent publiquement leurs erreurs et tâchent de pervertir les simples, nous les déclarons anathèmes, avec leurs protecteurs et recéleurs. Nous défendons à tous d'avoir aucun commerce avec eux. S'ils meurent dans leur péché, on ne fera aucune offrande en leur faveur et on ne leur donnera pas la sépulture parmi les chrétiens. »

Légiférer est facile : faire exécuter la loi l'est beaucoup moins. Si les mêmes dispositions reparaissent toujours dans les conciles d'une même période, c'est qu'elles restaient souvent lettre morte. Les hérétiques du Midi, condamnés de loin et de haut, ne cédèrent pas à ces menaces platoniques. Les princes faisaient la sourde oreille. Dans une conférence à Lombers avec les chefs de la secte, le clergé languedocien essaya vainement de les convertir sans même pouvoir les intimider.

En 1178, pour la première fois, les autorités religieuses et laïques semblèrent vouloir tenter quelque chose de sérieux. Le bruit courut que les rois de France et d'Angleterre, Louis VII et Henri II, allaient venir eux mêmes à Toulouse pour en chasser les hérétiques. La guerre des Albigeois avancée de trente ans ! En fait, les deux souverains s'entendirent simplement avec le pape Alexandre III pour envoyer dans le Midi une mis-

sion dirigée par le légat Pierre de Pavie. Des ecclésiastiques et des prédicateurs, l'abbé de Clairvaux, Henri, les archevêques de Bourges et de Narbonne, les évêques de Bath et de Poitiers, escortés de gens de guerre, eurent charge de se rendre dans les pays contaminés, de prêcher et de convertir, de rechercher les chefs de la secte et de les condamner. Dès le mois d'août 1178 ils arrivent à Toulouse où les hérétiques, nombreux et influents, obligeaient presque les catholiques à cacher leur foi. Ils sont mal accueillis : on les montre au doigt, on les injurie dans la rue. Mais le légat ordonne à l'abbé de Clairvaux de prêcher cette foule hostile. Il exige que le clergé et la noblesse de la cité dénoncent les hérétiques avérés et même les suspects.

En tête de la liste, grossie tous les jours par des délations anonymes, se trouvait un des plus riches habitants, un vieillard, Pierre Moran, surnommé Jean l'Évangéliste, parce qu'il était un des apôtres de la nouvelle doctrine. Choisi par le légat pour servir d'exemple et cité devant le tribunal de la mission, Pierre Moran jure d'abord qu'il n'est pas hérétique; puis, dans ses explications embarrassées, il laisse entendre qu'il n'accepte pas le dogme de la présence réelle. Aussitôt il est déclaré coupable d'hérésie et livré au bras séculier, c'est-à-dire au comte de Toulouse.

L'accusé se résigne à une abjuration publique dans la basilique de Saint-Sernin. Au jour fixé, l'église est envahie par la foule : le légat obtient à peine l'espace de quelques pieds carrés nécessaire pour dire la messe. Pierre Moran apparaît pieds nus, torse nu, et s'avance vers l'autel, l'évêque de Toulouse et l'abbé de Saint-Sernin lui donnant la discipline à coups de verges. Il se prosterne aux pieds du légat, abjure son erreur et anathématise lui-même les hérétiques. On le réconcilie avec l'Église, mais les conditions sont dures : tous ses biens confisqués, obligation de quitter le pays sous quarante jours et d'aller à Jérusalem servir les pauvres pendant trois ans. En attendant son départ, il fera chaque dimanche le tour des églises de la ville, nu-pieds et se flagellant lui-même, restituera les biens pris au clergé ou acquis par l'usure et démolira un de ses châteaux où les hérétiques avaient coutume de se réunir. Il paraît que la pénitence fut scrupuleusement accomplie. Pierre Moran, revenu à Toulouse trois ans après, rentra en possession de sa fortune et exerça même encore des charges publiques. Au dire des missionnaires, d'autres hérétiques notables allèrent se dénoncer eux-mêmes au légat et obtinrent en secret la faveur d'être réconciliés.

Ce succès acquis, l'abbé de Clairvaux se rend dans la région d'Albi et de Carcassonne, où l'hé-

résie était protégée par Roger II Trencavel, vicomte de Béziers : mais celui-ci s'était prudemment retiré dans la montagne, à l'extrême limite de son fief. Sa femme, ses enfants, ses chevaliers étaient restés au château de Castres. L'abbé de Clairvaux, insoucieux du danger, y pénètre, déclare Roger Trencavel traître, hérétique, parjure et finalement l'excommunie.

Cet acte de hardiesse détermine la soumission de deux sectaires de marque, Raimon de Bauniac et Bernard-Raimon. Ils se plaignent au légat d'avoir été injustement bannis par le comte de Toulouse et demandent un sauf-conduit pour aller se justifier. Les missionnaires les font comparaître à Toulouse, dans l'église Saint-Étienne, où ils lisent une longue profession de foi. Ils déclarent ne pas croire à l'existence d'un double principe représentant le bien et le mal, mais à un Dieu unique, auteur du visible et de l'invisible. Ils reconnaissent que tout prêtre, même criminel, a le pouvoir de consacrer l'hostie et d'opérer la transsubstantiation ; que les enfants sont sauvés par le baptême et que tout autre imposition des mains est hérétique ; que le mariage n'est pas un obstacle au salut ; que les archevêques, évêques, moines, chanoines, ermites, Templiers et Hospitaliers seront sauvés ; qu'il faut visiter les églises, vénérer les saints, respecter les ministres du culte et leur payer la dîme. Ce credo

orthodoxe réfutait directement la doctrine même des Albigeois.

Raimon de Bauniac et Bernard-Raimon sont ensuite conduits à l'église Saint-Jacques, plus vaste, où se trouvait réunie une foule considérable : ils relisent leur profession de foi. « Croyez-vous de cœur, leur dit le légat, ce que votre bouche vient d'affirmer? — Nous n'avons jamais enseigné une autre doctrine, » répondirent-ils. Mais le comte de Toulouse et d'autres fidèles, clercs et laïques, se lèvent et affirment qu'ils en ont menti : des témoins jurent qu'ils les ont entendus prêcher contre la foi. Sommés de confirmer leur dire par serment, les deux hommes s'y refusent : cela même était un signe de catharisme. Le légat et les évêques renouvellent alors, à la lueur des cierges, l'excommunication et la peine de l'exil qui les avaient déjà frappés.

Au total, la mission de Pierre de Pavie ne produisit que des abjurations isolées : « un résultat à peu près nul », avoue l'abbé du Mont Saint-Michel, Robert de Torigni. En 1181, tout était à recommencer. Le pape Alexandre III délègue alors dans le Languedoc une nouvelle mission confiée à Henri de Clairvaux, devenu cardinal et légat. Énergique et décidé, celui-ci appuie son éloquence d'une petite armée de chevaliers catholiques et l'on voit alors, spectacle inédit et précé-

dent grave, un légat du pape diriger contre les hérétiques du Midi des opérations de guerre. Henri s'empare à main armée d'un de leurs principaux boulevards, la place forte de Lavaur. Là se borna son succès. A peine eut-il tourné le dos que les cathares reprirent leur propagande : dès lors, la situation empira. En 1194, le comte de Toulouse, Raimon V, défavorable aux sectaires, était remplacé par son fils, Raimon VI, leur ami, et les papes ne faisaient plus rien. Le concile de Véronne (1184), celui de Montpellier (1195) renouvelèrent inutilement les peines prononcées contre les sectaires et leurs auteurs. Ce n'était pas à coups de décrets qu'on pouvait dénouer la crise. Célestin III, à qui toutes ses forces ne suffisaient pas pour lutter contre l'empereur Henri VI, n'allait pas s'embarrasser de la question albigeoise. Elle restait donc entière et plus redoutable que jamais, lorsque Innocent III fut élu.



C'est seulement avec son pontificat que paraît s'ouvrir une phase nouvelle dans l'histoire de la poursuite et de la punition des dissidents. Il est le premier pape qui ait invoqué fréquemment le bras séculier et imaginé cette chose inouïe, une *croisade intérieure*, la guerre faite à un peuple

chrétien parce qu'il avait cessé d'être catholique. A dater de cette époque, des clauses répressives de l'hérésie apparaîtront régulièrement dans la législation des souverains et des villes. Sans doute, Innocent n'a pas créé le mouvement général qui s'est produit de son temps contre les adversaires de la foi : mais il l'a étendu, précipité. Il a montré enfin la ferme volonté de conserver, par tous les moyens, l'intégrité du dogme et du culte traditionnels, comme une garantie nécessaire au maintien de son propre pouvoir.

Fut-il donc animé d'une haine particulière contre l'hérésie? Nous ne croyons pas, quant à nous, au fanatisme d'Innocent III. Certes, il éprouvait pour les hérétiques la répulsion qu'ils inspiraient à la grande majorité de ses contemporains. Très autoritaire, passionné d'ordre et d'unité comme tous les souverains absolus, il ne pouvait endurer qu'un groupe considérable de chrétiens se mît en insurrection contre l'Église et sa doctrine. Pape, il lui fallait donner aux croyants l'exemple d'un châtiement proportionné au péril de la religion. Et pourtant ce que nous savons de ce juriste, de ce diplomate, de ce conquérant des âmes et des corps, absorbé par son projet de domination universelle, donne le droit de se demander s'il n'a pas sévi contre l'hérésie par nécessité politique encore plus que par ardeur de foi.

Qui veut juger avec équité les papes du moyen âge ne doit pas considérer seulement ce qu'ils ont écrit, mais ce qu'ils ont fait. La correspondance pontificale était alors, pour les fidèles, un instrument d'édification, un organe destiné à l'expression de la loi et des principes. C'est ici surtout qu'il importe de tenir compte de l'écart considérable qui peut séparer la théorie de la pratique. Les papes les plus fougueux, les plus intransigeants, l'ont été moins en actes qu'en paroles. Les plus modérés, les plus conciliants, se croyaient de temps à autre obligés de prendre des attitudes et de parler aux peuples sur le ton comminatoire des prophètes de l'Ancien Testament.

Une riche collection d'invectives à l'adresse des sectaires et de leurs doctrines, voilà ce qui frappe tout d'abord dans les lettres d'Innocent III. Fléau, peste, immondice, chancre qui ronge peu à peu le corps social : telle est l'hérésie. Bête fauve, loup ravisseur qui revêt la peau des brebis pour se jeter sur le troupeau sans défense, renard qui dévore la vigne du Seigneur, tavernier malhonnête qui vend des vins falsifiés et empoisonne ses clients, tel est l'hérésiarque. Mais ces formules bibliques ne sont pas spéciales à la chancellerie d'Innocent. Elles s'adressent d'ailleurs, dans sa correspondance, à toutes les hérésies sans distinction. Il ne sépare pas les vaudois des cathares : il

les poursuit tous également de sa réprobation et de ses menaces. On dirait même qu'il partage, sur l'immoralité attribuée traditionnellement aux hérétiques, toutes les préventions du vulgaire. Il semble croire aux orgies de leurs réunions secrètes, quand il parle « de ces sectes lascives qui, bouillant d'ardeur libertine, ne sont que les esclaves des voluptés de la chair ».

Et cependant (contradiction qui ne l'arrête pas), en décrivant le mode d'action des novateurs, il reconnaît qu'ils en imposent surtout par « leur vie austère et leurs mœurs charitables ». Ils sont pieux, religieux, dit-il, et cherchent principalement à gagner les personnes d'une religiosité ardente. Ils séduisent la foule par leurs abstinences, par les macérations de leur chair. Ils prétendent avoir le monopole de la sagesse et de la vertu, mais cette vertu n'est qu'une apparence, une hypocrisie. Leurs œuvres de charité, simulation ! Ils ne pratiquent pas le bien, ils l'affectent. Et c'est par là justement qu'ils sont dangereux. Ils déclarent rester chrétiens, tout en portant des coups mortels à l'Église. Ce sont de *faux frères*, dont les paroles mielleuses ne réussissent que trop à corrompre les âmes simples. Car le mal est très grand partout : l'hérésie pullule comme la mauvaise herbe : « J'ai appris, dit-il à l'archevêque d'Aix, que les hérétiques se sont multipliés dans ta province au point

que d'innombrables populations, *innumeri populi*, se sont laissées envelopper du filet de l'erreur ». « Dans la province de Narbonne, affirme-t-il ailleurs, il y a plus de Manichéens que de chrétiens. »

Le pape avait ses raisons pour attester, même en l'exagérant, le succès de la propagande hérétique. Il voyait ces révolutionnaires surgir et prêcher partout, même aux confins extrêmes de l'Europe, jusqu'en Bretagne. Lui-même nous apprend comment ils procédaient dans les diocèses de Nantes et de Saint-Malo. Quand un de leurs voisins tombe malade, ils accourent aussitôt sous prétexte de lui faire visite, en réalité pour devancer le prêtre de la paroisse. Ils conseillent au malade de mettre ordre à ses affaires. « Ne vous confessez pas au curé, lui disent-ils; la confession faite à un mauvais prêtre ne sert de rien pour le salut. Accablé de ses propres péchés, comment pourrait-il vous absoudre des vôtres? Ces *théophantes*, ajoute Innocent, pénètrent dans toutes les maisons et ils séduisent d'abord les pauvres femmes dont la conscience inquiète est tourmentée du désir de connaître la vérité, sans pouvoir la saisir jamais. »

La vérité! l'Église catholique et son chef en sont les seuls dépositaires. Dans plusieurs de ses lettres, Innocent essaye d'enseigner lui-même ce qu'il faut croire et de réfuter les erreurs des ennemis de la

foi. Réfutation sommaire, incomplète, et qui porte seulement sur quelques points essentiels.

En 1199, une multitude d'hommes et de femmes, à Metz et dans le ressort de l'évêché de Metz, ont fait traduire en français les Évangiles, les épîtres de Paul, les psaumes, les *moralia* de Job et d'autres livres. Ils se réunissent dans des conciliabules secrets pour lire ces traductions et se prêcher les uns les autres. Quelques curés ayant voulu les réprimander, ils leur ont résisté en face, argumentant contre eux par des raisons tirées de l'Écriture sainte. « On n'a pas le droit, disent-ils, de les empêcher de faire ces lectures. » Plusieurs d'entre eux, d'ailleurs, se moquent de l'ignorance du prêtre de leur paroisse. Quand il monte en chaire pour faire son sermon, ils murmurent tout bas que leurs livres leur en apprennent bien davantage, et qu'eux mêmes seraient en état de parler beaucoup mieux.

Tels sont les faits que révèle la semonce pontificale adressée à ces pauvres gens de Lorraine. Rien ne prouve qu'ils eussent embrassé le catharisme, ni même qu'ils fussent allés jusqu'à la négation radicale des Vaudois. Les insurgés paraissent n'en être encore qu'au début du protestantisme le plus élémentaire. Ils sont mécontents de leurs curés, qu'ils ne respectent plus; pour comprendre les livres saints, ils veulent les lire dans leur langue maternelle et font eux-mêmes l'office de la prédication.

Innocent III ne s'inquiète pas de leur voir appliquer l'idiome vulgaire à l'Évangile; du moins, il n'insiste pas sur ce grief : « Le désir de comprendre l'Écriture, dit-il, et le zèle de prêcher conformément à ce qu'elle enseigne ne sont pas choses blâmables en soi, mais plutôt à recommander. » Ce qu'il leur reproche, c'est d'usurper la fonction du prédicateur, de tenir des réunions clandestines et de tourner le clergé en dérision. « Le premier venu ne peut pas se déclarer envoyé de Dieu et se charger de la prédication. L'Église possède un corps de docteurs spécialement affectés à ce ministère. Et puis la prédication ne doit pas avoir lieu en secret et de nuit, mais au grand jour. » Il oublie que ces dissidents étaient bien obligés de se cacher; on ne leur aurait pas permis de lire et de prêcher en public. « Du reste, continue le pape, les mystères de la foi ne doivent pas être divulgués à tous, parce que tous ne sont pas capables de les comprendre, mais à ceux-là seulement qui ont l'esprit de fidélité. La profondeur de certains dogmes est telle que non seulement les simples et les illettrés, mais les doctes eux-mêmes ne suffisent pas à en avoir l'intelligence. Quant aux curés ignorants, ce n'est pas au peuple mais à l'évêque qu'appartient le droit de les corriger. Un enfant ne doit pas juger son père selon la chair, à plus forte raison le prêtre, son père spirituel. S'il se trouve

des ministres indignes ou incapables, qu'on dépose contre eux une plainte régulière et leur évêque en fera justice. »

Pour ces brebis égarées, Innocent III se contente finalement d'une admonestation presque paternelle et d'une menace légère. Avec les hérétiques déclarés, les cathares, il est plus vif. Il condamne le catharisme, non seulement comme opposé à la vérité évangélique mais encore au nom de la philosophie pure, *par un appel à la raison humaine*, ce qui peint l'époque et le personnage. « Les philosophes enseignent qu'il ne peut y avoir qu'un seul Dieu, auteur de tous les êtres visibles et invisibles. » Et, dans les passages où il reprouve l'hérésie, il invoque surtout un argument qui lui paraît irréfutable. Les hérétiques prétendent (et c'est là une des causes principales de leur succès) que les sacrements catholiques n'ont aucune valeur, parce que le clergé chargé de les administrer n'a ni les mains, ni le cœur purs. Mais le pape fait un raisonnement tout contraire, fondé sur une comparaison qui revient souvent sous sa plume. Est-ce que les remèdes donnés par un médecin ne produisent pas d'effet, quand le médecin se porte mal ? Il en est de même du sacrement, qui garde son efficacité purifiante, même s'il est conféré par un prêtre indigne.

Avec tous les esprits clairvoyants, Innocent estime que la mauvaise conduite du clergé, aux

différents degrés de la hiérarchie, est la source de tout le mal et la meilleure chance des hérétiques. Aussi travaillera-t-il avec obstination, et pendant sa vie entière, à une réforme de l'Église. Après avoir dit que les fautes du prêtre n'empêchent pas l'action du sacrement, il se hâte d'ajouter « qu'il est très désirable que le prêtre mette sa vie en harmonie avec son enseignement pour que le pécheur réprimandé ne soit pas corrompu par l'exemple ». Voulant mettre le peuple et les autorités de Trévis en garde contre l'hérésie, il termine sa lettre par ces mots significatifs (1207) : « J'ai ordonné à votre évêque de châtier rigoureusement les excès des clercs de son diocèse, afin que vous ne soyez pas troublés par les mauvais pasteurs, et que vous gardiez votre confiance aux honnêtes gens qui professent l'orthodoxie. Ne soyez pas scandalisé de voir certains prêtres vivre d'une manière peu conforme à leur doctrine. Si la maladie du médecin n'empêche pas l'effet de la médecine, les péchés du prêtre ne peuvent pas non plus vicier le sacrement ».

Ce raisonnement ne touchait pas beaucoup les populations travaillées par les hérésiarques. Le péril devenait chaque jour si manifeste que, dès le début de son pontificat, Innocent crut devoir édicter, en renouvelant des mesures déjà prises par ses prédécesseurs, une pénalité sévère et en imposer

l'usage à tous les souverains. Les dispositions de ce code spécial, telles qu'elles ressortent surtout des lettres du 25 mars 1199 et du 22 septembre 1207, peuvent se résumer en quelques lignes. Les hérétiques et leurs fauteurs sont passibles de l'exil ou de la prison ; leurs biens seront confisqués et vendus, leurs maisons démolies, leurs droits civils supprimés. Ils ne peuvent plus être électeurs ni éligibles aux fonctions municipales. S'ils exercent des charges publiques, leurs actes sont déclarés nuls. Ils n'ont plus la capacité de témoigner devant les tribunaux, de tester et d'hériter. Les poursuivre et les expulser est un devoir strict pour les princes et pour les magistrats des villes. Si ces derniers n'exécutent pas la loi, l'excommunication doit les y contraindre.

L'hérétique n'est pas seulement proscrit de son vivant : le repos de la mort pour lui n'existe pas. Découvre-t-on qu'une personne ensevelie en terre chrétienne s'est écartée de l'orthodoxie, son cadavre doit être exhumé et jeté aux vents. En 1206, Innocent excommunie un abbé de Faenza qui se refusait à laisser déterrer les restes d'un hérétique déposés dans le cimetière abbatial ; et il ajoute ces dures paroles : « Non seulement nous détestons les ennemis de la vraie foi et les empêchons autant que possible, pendant leur vie, de détruire la vigne du Seigneur ; mais nous condamnons leur

mémoire. Il faut que l'habile investigation des catholiques révèle le crime de ceux qui ont feint de mener une vie chrétienne pour égarer l'opinion ».

Ce logicien essaie de justifier la rigueur de ses décrets par la démonstration suivante qu'il adresse, en 1199, aux bourgeois de Viterbe. « D'après la loi civile, les criminels de lèse-majesté sont punis de la peine capitale et de la confiscation des biens. C'est même uniquement par pitié qu'on épargne la vie de leurs enfants. Combien, à plus forte raison, sont coupables ceux qui, défailant à la foi, lèsent la majesté divine, celle de Jésus-Christ, le fils de Dieu? L'offense n'est-elle pas infiniment plus grave? Et comment s'étonner que l'Église les retranche de la communion chrétienne et les prive de leurs biens temporels? Qu'on ne vienne pas dire, sous un vain prétexte d'humanité, qu'il est injuste de déshériter les fils des mécréants, quand ils sont restés eux-mêmes orthodoxes! Cette considération ne doit pas entraver l'œuvre de la justice. On a vu souvent la sentence divine punir le crime des pères jusque dans les fils, et nos lois canoniques sanctionnent parfois cette disposition. »

Ici Innocent III fait de la théorie, quitte à la démentir par ses actes. Quand il s'agira, après la tuerie des Albigeois, de pousser à l'extrême

l'œuvre de proscription et d'enlever au fils du comte de Toulouse, fauteur d'hérétiques, tout le patrimoine de son père pour le transférer à Simon de Montfort, le pape sera le premier et presque le seul à reculer devant cette énormité. La majorité du concile de Latran ne comprendra pas la faiblesse de ce juge qui veut conserver à l'innocent une partie des domaines confisqués au coupable.

Il faut aller au fond des choses. Partout ailleurs que dans le Midi de la France et dans certaines régions de l'Italie où la tolérance adoucissait les mœurs, les populations catholiques, leurs chefs, et la plupart des évêques punissaient l'hérésie de la peine de mort, surtout de la peine du feu. Fidèles à cet usage, les croisés de Montfort trouveront, à brûler les Albigeois, ce plaisir intense que décrit naïvement le chroniqueur Pierre des Vaux de Cernai. Mais, dans la législation d'Innocent III comme dans ses lettres, il n'est nullement question de la mort pour les hérétiques. Il n'a jamais demandé que leur bannissement et la confiscation de leurs biens. S'il parle de recourir au glaive séculier, il n'entend par là que l'emploi de la force nécessaire aux mesures d'expulsion et d'expropriation édictées par son code pénal. Ce code, qui nous paraît à nous si impitoyable, constituait donc, relativement aux habitudes des contempo-

rains, un progrès dans le sens humanitaire. Il régularisait et, par le fait, adoucissait la coutume répressive en matière d'hérésie. Il empêchait ces exécutions sommaires dont étaient partout victimes non seulement les hérétiques déclarés, mais les simples suspects.

Innocent III défend qu'on se presse de punir. Il veut qu'on essaye d'abord de ramener les égarés et qu'on reçoive avec joie au sein de l'Église les pécheurs qui veulent y rentrer. « Pardonnons à ceux qui se repentent, écrit-il, et provoquons même, avec obstination, les coupables à la pénitence. » Leçon donnée aux impatientes qui n'attendent même pas, pour supplicier les hérétiques, que leur crime ait été prouvé ! Le pape s'exprime ainsi dans une circulaire adressée, en 1210, à tous les archevêques et évêques du monde chrétien. Il y raconte comment il a examiné, à Rome, un groupe de personnes accusées d'hérésie et comment, « en usant de douceur paternelle », il les a fait revenir à l'unité. La profession de foi qui leur a été imposée, et dont il rapporte le texte, est singulièrement instructive, car elle oppose, article par article, au credo des catholiques le credo des cathares, et fait connaître ainsi avec précision l'enseignement de ces derniers.

Quand on a fait tout le possible pour éviter de sévir, il faut agir avec discernement et ne pas

punir comme hérétiques ceux qui ne le sont pas. Innocent apprend, en 1199, qu'un archiprêtre de Vérone, appliquant la loi sans intelligence, a englobé, dans l'excommunication des cathares, des Vaudois et des Arnaldistes, une catégorie de chrétiens que le peuple appelait les *Humiliés*. Ces gens formaient une confrérie vouée à la pauvreté volontaire : ils avaient déjà imaginé le genre de vie que mènera plus tard François d'Assise. Le pape rappelle à l'évêque de Vérone qu'un cultivateur prudent doit se garder d'arracher le bon grain avec l'ivraie. Il paraît que ces Humiliés sont des orthodoxes, qui veulent simplement servir Dieu par l'humilité de l'esprit et du corps. « Nous entendons, écrit-il, que les innocents ne soient pas confondus avec les coupables. Faites venir ces hommes, examinez-les, et si leurs réponses n'ont rien qui sente l'hérésie, proclamez-les bons catholiques, de façon que l'anathème ne les touche pas. Mais quand même ils vous paraîtraient s'écarter un peu de l'orthodoxie, s'ils sont prêts à reconnaître leur erreur et à se soumettre, donnez-leur le bénéfice de l'absolution. »

L'évêque de Metz paraissait sans doute trop enclin à voir des criminels dans ces Lorrains de la ville et de la campagne qui lisaient en français le Nouveau Testament, car Innocent, pour prévenir un malheur, se hâte de prendre l'affaire

en mains et de donner ses instructions. « Certainement, on ne peut pas tolérer l'hérésie, mais il ne faut pas non plus décourager l'esprit religieux chez les simples. Si une patience excessive peut accroître l'audace des hérétiques, prenons garde aussi de nous aliéner, par l'intolérance, les âmes des pauvres gens qui ont péché sans le savoir. Ce ne sont que des naïfs, *simplices*; n'allons pas, par la persécution, en faire nous-mêmes des hérétiques. Quand la culpabilité est douteuse, il ne faut pas s'empresse de rendre un arrêt de condamnation. Votre lettre, mon très cher frère, ne nous dit pas en quoi ces hommes se sont écartés de la foi et de la bonne doctrine. Nous ne connaissons ni les opinions ni la vie de ceux qui ont traduit en langue vulgaire les Évangiles, et de ceux qui les prêchent ainsi traduits. Sans doute ils ont tort de tenir des réunions secrètes et d'usurper l'office du prédicateur. Mais avertissez-les, instruisez-les, tâchez par des arguments et des exhortations de les faire revenir de leurs erreurs, s'ils en ont commis. Bref, vous devez faire une enquête soigneuse pour savoir quel est l'auteur de la traduction, quelle intention il a eue en la faisant, quelle est la foi de ceux qui l'ont utilisée, s'ils ont pour le siège apostolique et pour l'Église catholique la vénération nécessaire. L'enquête terminée, vous nous en transmettez les résultats, pour que nous

puissions prendre une décision en parfaite connaissance de cause. »

Retenons la curieuse parole de ce pape qui ne veut pas qu'on affaiblisse la religiosité des simples¹. Innocent III a peur du zèle de l'épiscopat et des impatiences de la foule. Il exige qu'on instruisse régulièrement les procès d'hérésie, qu'on y mette du temps et du soin, qu'on se garde de précipiter les choses. Il ordonne des enquêtes; il veut voir personnellement les dossiers et prononcer lui-même l'arrêt.



La France du Nord, pays classique du fanatisme et des lynchages populaires, lui causa de cruels embarras. Il s'y trouvait alors un évêque, celui d'Auxerre, Hugue de Noyers, qui se montrait particulièrement acharné contre l'hérésie : un inquisiteur avant l'Inquisition. Ce prélat guerrier, âpre au gain, habitué à se battre contre les nobles et assez hardi pour tenir tête même au roi de France, vivait retranché dans ses châteaux, entouré de soldats. Ses sujets le détestaient parce qu'il les accablait d'impôts. C'est surtout contre ce pourvoyeur de bûchers que le pape dut prendre ses précautions.

A la fin du XII^e siècle, il existait un foyer d'hé-

1. *Enervari non debet religiosa simplicitas.*

résie dans le comté de Nevers et dans la ville de la Charité-sur-Loire. A Nevers, un cathare fut brûlé, et le doyen même de l'église cathédrale était soupçonné de catharisme. Hugue de Noyers le dénonce, en 1199, à l'archevêque de Sens et pousse ce dernier à venir à la Charité faire une enquête. Aucun accusateur ne se présente contre le doyen : mais l'archevêque, sur sa mauvaise réputation, le suspend de son office, sans oser pourtant (il n'y avait pas de preuves) le condamner comme hérétique. On envoie l'inculpé à Rome. Le pape, après l'avoir entendu, l'autorise à faire la *purgatio*, c'est-à-dire à se disculper solennellement par le témoignage de quatorze de ses confrères. « Quand il se sera justifié, écrit Innocent à l'archevêque, vous lui restituerez son bénéfice, pour que le clergé n'ait pas la honte de voir un de ses membres réduit à la mendicité. Mais on exigera de lui qu'il fasse profession de foi catholique et d'aversion pour l'hérésie. » Il faut croire que la cour de Rome ne l'avait pas trouvé bien coupable.

L'enquête faite à la Charité avait mis aussi en mauvaise posture un abbé de Saint-Martin de Nevers, Renaud, que les évêques de la région voulurent non seulement juger, mais déposer. Son avocat fait appel à Rome. L'archevêque de Sens, toujours faute de raisons péremptoires, ne le con-

damne pas pour hérésie : il transmet son dossier au pape. Celui-ci remarque que, parmi les témoignages défavorables, deux offrent une gravité réelle : Renaud a soutenu que le Christ n'est pas ressuscité avec son corps, et que tous les hommes doivent être sauvés, double indice de catharisme. Cependant Innocent III suspend son jugement : il lui paraît que la cause n'est pas suffisamment instruite et que le dossier même est incomplet. Il y manque une pièce essentielle : celle qui contient les justifications de l'accusé ; l'archevêque de Sens avait oublié de l'envoyer avec les autres. Le pape après l'avoir vainement attendue, déclare à son légat de France, Pierre de Capoue, que, dans ces conditions, sa conscience n'est pas assez éclairée, qu'il a des doutes sérieux. Dans une affaire aussi délicate, il faut procéder avec une extrême prudence. Il le charge donc de refaire l'enquête et de recommencer toute la procédure. Si l'accusé est convaincu, on lui enlèvera la prêtrise et on l'enfermera dans un monastère, seul moyen d'éviter un accès de désespoir qui le déciderait à verser tout à fait dans l'hérésie.

En même temps que ces deux ecclésiastiques, l'évêque d'Auxerre avait excommunié en bloc, comme suspects d'hérésie, un certain nombre de bourgeois de la Charité. Ceux-ci protestent (1202), en appellent au légat, se déclarent prêts à obéir

aux prescriptions de l'Église, et le légat les absout. Cette satisfaction ne leur suffit pas : ils vont à Rome se plaindre des procédés de leur persécuteur. Innocent donne ordre de les déclarer bons et fidèles catholiques : il défend qu'on les inquiète, du moment qu'ils ne disent et ne font rien contre l'orthodoxie. L'évêque d'Auxerre n'en continue pas moins à les poursuivre. Malgré la prohibition du pape, il les excommunie de nouveau, les assigne à Auxerre et y fait venir l'archevêque de Sens. Comme ils ne se rendent pas à la citation, l'archevêque les condamne, par défaut, comme hérétiques. Nouvelles plaintes des bourgeois à Rome ; l'évêque, de son côté, renouvelle ses accusations, et le pape charge l'archevêque de Bourges de refaire l'enquête et de lui en transmettre les résultats.

Quatre ans après (1206), nouvel incident. Un de ces bourgeois avait, au dire de Hugue de Noyers, confessé son crime, et le cas était clair. Mais Innocent III, ici encore, relève des contradictions, des irrégularités dans la procédure. Il demande qu'on lui envoie le coupable, l'examine, et mande à l'évêque de Nevers et à l'archidiacre de Bourges de le juger à nouveau. Les considérants dont il accompagne cette décision sont à noter. « Le bourgeois en question, écrit-il, est fortement suspect d'hérésie : néanmoins nous ne voulons pas

le condamner pour un fait aussi grave. Demandez-lui caution et imposez-lui une pénitence modérée : vous verrez bien, par là, s'il marche dans les ténèbres ou dans la lumière, s'il se repent vraiment ou si c'est un faux converti. Si vous acquérez la preuve qu'il est un bon catholique, ne souffrez pas qu'on le tourmente indûment : dans le cas contraire, punissez-le. » Il est piquant de constater qu'après la mort de Hugue de Noyers, en 1207, Innocent III fut obligé d'autoriser son successeur à poursuivre les bourgeois de la Charité. Au lieu de tenir la promesse faite au légat, ils avaient de nouveau favorisé les hérétiques et appelé chez eux des parfaits chargés de leur conférer le « consolamentum ».

Au moment même où la guerre des Albigeois surexcitait partout le fanatisme (1211), l'évêque de Langres avait assigné à Bar-sur-Aube, comme suspect d'hérésie, un chanoine de son église, le curé de Mussy. L'accusé refuse de comparaître sans donner d'excuse, et fait appel au pape. Le tribunal de l'évêque le condamne comme défaillant. Le condamné vient à Rome : il se plaint à Innocent que les juges n'aient pas tenu compte de son appel. Innocent casse la procédure, enlève la cause à l'évêque de Langres, et la confie à trois commissaires spéciaux. « Assignez-le devant vous, écrit-il à ces derniers : s'il vous paraît coupable, usez

contre lui de la rigueur des lois d'Église; mais s'il est innocent, ne le laissez pas opprimer. » Deux ans après, en 1213, le procès était toujours pendant. Le chanoine avait refusé aussi de se rendre à la citation des juges pontificaux. Mais il était revenu à Rome, et cette fois pour s'expliquer. « S'il ne s'était pas présenté devant l'évêque et même devant les délégués du pape, c'était, dit-il, par peur de la mort, parce qu'il savait que, dans cette région, la piété des fidèles est tellement ardente qu'ils sont toujours prêts à livrer au feu non seulement les hérétiques déclarés, mais même ceux qui sont simplement suspects. C'est pourquoi il suppliait le pape de recevoir sa justification et de ne pas tolérer qu'on continuât à le persécuter méchamment comme on avait fait jusqu'ici. » Innocent III donna de nouveaux ordres pour que l'accusé comparût devant ses juges, en présence de l'évêque de Langres, et qu'on prit toutes les mesures propres à garantir sa sécurité, à l'aller et au retour. Là s'arrêtent nos informations : on ignore comment se termina le procès.

Personne ne pouvait s'y tromper. Innocent III réagissait contre les excès de zèle du clergé local : il défendait contre lui les suspects et même parfois les coupables. Les évêques, comme Hugue de Noyers, à qui il infligea désaveu sur désaveu, ne devaient rien comprendre à son attitude. Elle

permet de conclure qu'en matière de procès d'hérésie ce pape ne s'inspira pas seulement des prescriptions de la loi et de l'équité, mais aussi d'un esprit de patience et de douceur qui contrastait avec l'ardeur farouche de beaucoup de ses contemporains. Cette tolérance, il est vrai, s'appliqua surtout aux régions comme la France du Nord et la Lorraine où les hérétiques, peu nombreux, ne menaçaient pas sérieusement l'ordre établi. Quand l'hérésie tendait à prévaloir et à s'emparer des pouvoirs publics, comme en Italie ou en Languedoc, il jugea nécessaire de montrer plus de vigueur. C'est que les communes italiennes favorisaient l'hérésie pour échapper au pouvoir temporel des papes¹, et que la France du Midi allait donner, si on la laissait faire, cet exemple inouï de changer sa foi et de briser, en plein moyen âge, l'unité religieuse du monde latin.

1. Sur les rapports d'Innocent III avec les hérétiques d'Italie, voir notre volume *Innocent III, Rome et l'Italie* (librairie Hachette, 1904).



CHAPITRE III

LES PRÉLIMINAIRES DE LA CROISADE

Le programme pacifique d'Innocent III. — Les légations du Languedoc. — Raimon VI et Pierre de Castelnau. — Les barons orthodoxes du Midi : Guillaume VIII de Montpellier et Pierre II d'Aragon. — Conflits des légats avec les bourgeois et les évêques. — Les apôtres d'Espagne, Diego et Dominique. — Les colloques et la campagne de prédication. — Les miracles dominicains. — Les *Pauvres catholiques*, première ébauche de l'ordre des Frères prêcheurs.

Trois mois après son élection, le 1^{er} avril 1198, Innocent III écrivait à l'archevêque d'Auch pour le mettre en garde contre le péril cathare et l'inviter à recourir au bras séculier. Cette invitation était de style. Elle ne prouve pas qu'il ait eu, dès lors, l'idée de commencer par la fin, c'est-à-dire par la proscription en masse des sectaires et de leurs protecteurs. Avec les tendances qu'on lui connaît, la croisade des Albigeois ne devait être pour lui qu'une de ces mesures extrêmes aux-

quelles on recourt, en désespoir de cause, quand les autres moyens ont échoué.

Agir sur les barons du Languedoc, pour qu'ils prêtent main-forte à l'Église et intimident les mécréants. Réformer les mœurs des évêques, réveiller leur zèle religieux et les contraindre à appliquer la législation sur l'hérésie. Favoriser, au sein de la société ecclésiastique, cet esprit d'apostolat par la pauvreté et l'humilité qui aboutira, plus tard, à la création des ordres mendiants. Entreprendre enfin et poursuivre sans relâche une campagne de prédication où l'on regagnerait les égarés par la seule force de l'éloquence. Ce programme à demi pacifique, Innocent III a essayé de l'exécuter pendant dix ans (1198-1208), avant d'en venir aux dernières rigueurs et pour les éviter. Il ne faudrait pas que l'histoire oubliât cette partie de son œuvre qui fut à ses yeux capitale. C'est parce qu'elle n'a pas réussi que la fatalité et les passions humaines l'ont ensuite entraîné dans une voie qu'il n'avait pas choisie et plus loin qu'il n'aurait voulu.

La tâche était si laborieuse que plusieurs séries de légats pontificaux s'y usèrent sans succès. Coup sur coup apparurent dans le Midi, en 1198, les moines Renier et Gui; en 1200, un cardinal, Jean de Saint-Paul; en 1203, deux religieux de l'abbaye de Fontfroide, Pierre de Castelnau et Raoul; en

1204, adjoint à ces derniers, Arnaut-Amalric, l'abbé de Cîteaux, une puissance de l'Église.

Ces délégués de Rome arrivent avec les pouvoirs les plus étendus. Ils ont le droit de requérir contre l'hérésie toutes les autorités de l'Église et du siècle et de les excommunier si elles refusent d'agir. Archevêques et évêques reçoivent l'ordre de les seconder et de faire exécuter leurs arrêts. Bientôt Innocent III estime que ses agents ne sont pas suffisamment armés. En 1204, il enlève aux évêques, pour la donner aux légats, la juridiction ordinaire en matière d'hérésie, première esquisse du procédé d'où sortira l'Inquisition. Il confère même à ses mandataires le droit de dépouiller des bénéfices d'Église ceux qui leur paraîtraient indignes et de leur substituer des remplaçants sans délai ni appel. C'était décréter l'autocratie des légats romains. Ils pouvaient à leur gré changer le personnel religieux, bouleverser les situations acquises et révolutionner le pays.

Mais qu'importe une autorité sans bornes si l'exercice en est impraticable? Les légats rencontraient partout de telles résistances que l'intrépide Pierre de Castelnau écrivit au pape, en 1204, une lettre découragée où il avouait son insuccès et le désir de reprendre la vie calme du cloître. « L'action vaut mieux que la contemplation, riposte aussitôt Innocent, c'est dans les difficultés

que la vertu brille et se retrempe. Tu ne dois pas te soustraire à la besogne que nous t'avons confiée, bien que le peuple que tu as mission de ramener à Dieu soit dur et incorrigible entre tous. Tu n'a pas réussi comme tu le voulais : mais ce n'est pas le succès que le ciel récompense, c'est le travail. Nous espérons fermement dans le Seigneur que tes efforts finiront par être rémunérés. Apporte à l'œuvre évangélique persévérance et obstination ; insiste, argumente, implore, et à force d'éloquence et de patience, tâche de ramener les dévoyés. »

Ce *Sursum corda* pourrait faire croire que les opérations des envoyés de Rome consistaient uniquement à toucher le cœur et l'esprit des hérétiques. Leur besogne était plus complexe. Il leur fallait agir au préalable, par la persuasion ou la contrainte, sur la société catholique tout entière, barons, bourgeois et prélats, coupables de faiblesse, d'indifférence ou d'inertie.

Dans ce chaos politique qu'était la France du Midi, enfiévrée par surcroît d'une révolution religieuse, où trouver le pouvoir fort et respecté par qui la papauté aurait pu soumettre tout le reste ? L'impuissance du haut suzerain et l'inconsistance du lien féodal n'y permettaient aucune centralisation, aucun effort vers l'unité. Les barons étaient indépendants du comte de Toulouse, et les muni-

cipalités, avec leurs consulats déjà puissants, n'obéissaient à personne. L'anarchie s'aggravait encore de ce fait qu'un souverain étranger, le roi d'Aragon, comte de Roussillon et de Catalogne, disputait par intermittence au Toulousain sa suzeraineté nominale et travaillait à assujettir les deux versants des Pyrénées. Mais lui-même n'était pas maître de ces insaisissables roitelets de montagnes, les comtes de Foix, de Comminges, et le vicomte de Béarn. Ceux-ci ne reconnaissaient, en fait, d'autre supériorité que la force. Le pape n'avait sur eux aucune prise. En 1200, Innocent III menace de ses foudres Bernard V de Comminges, coupable d'avoir répudié sa femme légitime pour l'unique raison qu'elle avait cessé de plaire. Il n'obtint jamais satisfaction.

Avec le chef du Languedoc, le comte de Toulouse, Raimon VI, Rome pouvait avoir des rapports plus fréquents et, en apparence, plus faciles. Comme la solution du problème albigeois dépendait en partie de ce personnage, Innocent essaye tout d'abord de le gagner par la douceur. Célestin III l'avait excommunié, non comme fauteur d'hérésie, mais comme persécuteur de moines. Le nouveau pape donne à son légat l'ordre de l'absoudre, s'il déclare se soumettre aux justes exigences de l'Église. Raimon promet ce qu'on lui demande : l'excommunication est levée, et Innocent

lui écrit (4 novembre 1198) pour l'engager à faire pénitence. Qu'il aille, comme ses ancêtres l'avaient fait tant de fois, combattre l'infidèle en Terre Sainte !

Envoyer le protecteur du catharisme à l'autre bout de la Méditerranée, l'expédient était de bonne politique : mais l'invitation du pape n'avait que peu de chance d'être accueillie. Sa lettre se termine en effet par cette concession imprévue : « Si tu ne peux te rendre à la croisade en personne, envoie du moins à ta place un certain nombre de chevaliers, et fais remplir par d'autres le devoir dont tu ne t'acquitteras pas toi-même ». Absous à si bon compte, Raimon en profita pour pécher de nouveau. En 1199, l'abbé de Saint-Gilles le dénonce une fois de plus à Rome ; le comte n'a pas tenu ses promesses ; il laisse debout le château qu'il avait construit au détriment des moines ; il recommence à les harceler. Innocent donne à son légat l'ordre de contraindre le comte de Toulouse à démolir sa forteresse et à respecter ses engagements (13 juillet).

L'autorité religieuse aurait voulu surtout obtenir de lui le renvoi de ses routiers et l'expulsion des hérétiques de ses domaines, justement ce qu'il ne pouvait accorder. Engager Basques et Navarrais était le seul moyen d'avoir des troupes, puisque les vassaux, indociles, n'en fournissaient pas. Chasser

les hérétiques et leurs fauteurs? Mais ils remplissaient la ville de Toulouse et tout le comté. Aucun des légats qui se succédèrent en Languedoc ne réussit à convaincre Raimon VI de la nécessité de se désarmer et de proscrire lui-même ses sujets. Quand les mandataires du pape invitaient l'archevêque de Narbonne ou l'évêque de Béziers à se joindre à eux pour tenter, en ce sens, une démarche pressante auprès du comte, les prélats se dérobaient. Ils pensaient sans doute qu'il était bien inutile de se déranger.

En 1205, pourtant, de nouvelles sommations et des menaces plus directes semblèrent produire un meilleur effet. Pierre de Castelnau parvint à rejoindre Raimon et à l'effrayer. Le comte s'engagea formellement à se débarrasser de ses routiers et à poursuivre lui-même les cathares. Il ne fit ni l'un ni l'autre : ce n'était qu'un simulacre de soumission, une façon de gagner du temps. Presque à la même époque, il laissait les consuls de Toulouse édicter un règlement qui défendait d'accuser quelqu'un d'hérésie après sa mort, « à moins qu'on n'eût la preuve certaine qu'il avait été inculpé pendant sa vie ou qu'il était mort administré par des hérétiques », mesure qui dut singulièrement déplaire aux intransigeants de l'orthodoxie.

Le légat fit, en 1207, un dernier et décisif effort.

Voyant qu'on n'obtenait rien de Raimon à Toulouse, ni dans le Languedoc, Castelnau passa dans les domaines provençaux du comte, pour obliger les nobles de ce pays à cesser leurs batailles et à signer une paix générale. Il groupa ensuite les signataires dans une ligue destinée à poursuivre les hérétiques languedociens. Sommé de s'associer à cette paix et d'entrer dans cette ligue, le comte de Toulouse refusa : elle était dirigée contre une fraction importante de ses sujets et, au fond, contre lui. « L'homme de Dieu, dit Pierre des Vaux de Cernai, poussa alors les seigneurs de Provence à se révolter contre leur suzerain. » Persuadé que Raimon ne céderait jamais qu'à la contrainte, il l'excommunia et jeta l'interdit sur tout son comté. Puis il alla le trouver pour lui dire sans ménagements ce qu'il pensait de sa conduite. La scène fut vive. Le moine de Cernai admire le courage avec lequel le légat osa tenir tête au « tyran » et lui jeter publiquement à la face ses parjures et ses perfidies.

Innocent avait-il prescrit de pousser ainsi les choses à l'extrême? Toujours est-il qu'il soutint son représentant et confirma ses actes. Les archevêques de Vienne, d'Embrun, d'Arles et de Narbonne reçurent l'ordre de publier et de faire observer dans leur province l'anathème lancé contre Raimon (29 mai 1207). « Il est excom-

munié, leur écrivit le pape, pour avoir soldé des routiers qu'il emploie à ravager le pays; pour avoir violé la paix du carême, des jours de fêtes et des Quatre-Temps, refusé de rendre la justice à ses adversaires, confié aux juifs des charges publiques, persécuté des abbayes, armé des églises en forteresses, augmenté les péages à un degré intolérable, dépouillé de ses biens l'évêque de Carpentras, refusé de signer la paix de Provence; enfin parce qu'il protège les hérétiques, les reçoit chez lui et qu'au mépris de ses serments réitérés, il est devenu hérétique lui-même. » Innocent III affirme ce dernier fait sur la foi de ses légats : plus tard il sera obligé de reconnaître que l'hérésie du comte de Toulouse n'a jamais pu être prouvée.

La circulaire pontificale réglait les conditions de l'interdit. « Tant que le comte ne se sera pas soumis, ses sujets et ses vassaux resteront déliés, à son égard, du devoir de fidélité et d'hommage. Excommuniés aussi tous les princes, châtelains, fonctionnaires et chevaliers qui, après la publication de la sentence, se lèveront pour le défendre. Et frappés du même coup tous les juges, avocats ou médecins qui s'aviseraient de le servir, jusqu'au maréchal-ferrant qui aura sciemment ferré ses chevaux, ceux de ses gens et de son armée. »

Toutes les précautions sont prises : Castelnau a même voulu contresigner de son sceau les copies

de cette circulaire. Mais le souverain du Languedoc avait tellement lassé la patience du pape que celui-ci ne se contente pas de sévir. Le jour même où il proclame l'excommunication, il accable l'excommunié d'une lettre foudroyante. Il le traite d'homme pestilent, d'insensé, de tyran impie et cruel. Il lui reproche « ses abominations et ses crimes ». Il le menace de la vengeance divine, des peines de l'enfer, et même de toutes les maladies qui peuvent, en ce monde, fondre sur lui.

« Tu n'es pas de fer ; ton corps est comme celui des autres ; tu peux être envahi par la fièvre, frappé de lèpre, de paralysie, devenir démoniaque ou perclus de maux incurables. La puissance divine peut même te changer en bête, comme le roi de Babylone. Eh quoi ! l'illustre roi d'Aragon et presque tous les autres grands seigneurs, tes voisins, ont juré la paix pour obéir aux légats apostoliques, et toi seul tu la repousses et cherches ton lucre dans la guerre comme un corbeau qui se repait de charogne ! Tu n'as pas honte de violer le serment par lequel tu as juré de chasser les hérétiques de ton fief ? Et lorsque notre légat t'a reproché de les défendre, tu as osé lui répondre que tu trouverais facilement tel hérésiarque, tel évêque cathare, qui saurait démontrer la supériorité de sa religion sur celle des catholiques ? Par cela seul que tu favorises l'hérésie, tu es toi-

même fortement suspect d'y adhérer (ici Innocent n'affirme plus la culpabilité du comte, il la suppose). Quelle folie t'a pris? Tu te crois donc plus sage que tous ceux qui sont fidèles à l'unité de l'Église? Comment peux-tu penser que les hommes qui ont gardé la foi catholique sont damnés, et que les partisans de ces doctrines insensées et fausses sont sauvés? »

Et le pape l'engage à donner entière et prompte satisfaction pour être absous. Autrement il lui enlèvera la terre qu'il tient directement de l'Église romaine (le comté de Melgucil). Et si ce châtement ne suffit pas, il enjoindra à tous les princes du voisinage de se lever contre lui, l'ennemi du Christ, le persécuteur du clergé, et il donnera à chacun d'eux le droit de garder pour lui ce qu'il aura pu prendre du comté de Toulouse.

Il semble qu'on entende déjà gronder l'orage formidable qui se prépare : mais Innocent pensait bien qu'avec un homme du caractère de Raimon VI, la menace suffirait; et il ne se trompait pas. Sous ce déluge de reproches et d'imprécations le comte se soumit, fit de nouvelles promesses et reçut, à ce prix, l'absolution. Seulement les gens de son entourage n'oublièrent pas les scènes violentes, les lettres outrageuses; ils cédaient, la rage au cœur, en guettant l'occasion d'une vengeance qu'ils n'attendront pas longtemps.

Quoi qu'il en soit, le pape ne pouvait plus compter sur le Toulousain pour en faire l'ouvrier de sa politique. Il fallait chercher ailleurs. Or, parmi les princes du Midi, il ne s'en trouvait que deux qui ne fussent pas hostiles à Rome et à ses projets : le seigneur de Montpellier, Guillaume VIII, et le roi d'Aragon, Pierre II.

Par tradition de famille, le premier était un catholique convaincu, un ennemi décidé du catharisme, un vassal dévoué du Saint-Siège. Dès son avènement, Innocent prenait l'état de Guillaume VIII sous sa protection et le comblait de privilèges. De lui-même ce seigneur avait réclamé, pour le Midi, une légation spécialement chargée de poursuivre les hérétiques. Toutes les fois que le pape désigne un légat, il ne manque pas d'en avertir cet ami fidèle et de solliciter son concours. Les sentiments de Guillaume VIII étaient si notoires que l'auteur d'un des rares traités qui aient été écrits par un Méridional pour défendre l'ancienne religion, maître Alain, lui a offert son livre avec une dédicace pompeuse. « Je vous ai choisi, déclare-t-il, parce qu'entre tous les princes de votre temps, vous êtes spécialement revêtu des armes de la foi. Vous êtes le fils et le défenseur de l'Église. »

En effet, le seigneur de Montpellier joue le rôle d'exécuteur des hautes œuvres de la puissance

romaine. Lorsque, en 1201, l'évêque d'Agde, Raimon, demande au pape ce qu'il faut faire de huit hérétiques détenus dans ses cachots, Innocent l'engage à les livrer à Guillaume VIII pour que celui-ci les punisse selon la gravité de leurs fautes. Par malheur, ce baron n'avait qu'une puissance médiocre, et il mourut en 1202, juste au moment où la papauté commençait à avoir grand besoin de ses services et de son appui.

Pierre II, l'Aragonais, eût été un bien meilleur auxiliaire, s'il avait voulu diriger le mouvement catholique et se dévouer à la bonne cause. Pendant quelques années, on put espérer à Rome qu'il allait prendre l'emploi. Il n'y avait pas, en Europe, de royauté plus étroitement liée au Saint-Siège que celle d'Aragon. Pierre II, couronné à Rome en 1204, prêta l'hommage lige à Innocent III et reconnut, dans cette solennité publique, que son état n'était qu'une principauté vassale et tributaire de Saint-Pierre. L'homme du pape, dans tous les sens de l'expression ! N'était-il pas désigné pour combattre les hérétiques du Languedoc ? La mission convenait parfaitement à ses visées particulières sur la France pyrénéenne. Et d'ailleurs ce prince catholique et romain avait donné bien d'autres gages de son amour pour la foi. En 1197, dans un édit très sévère, il avait fixé un jour aux Vaudois et aux cathares pour sortir

de son royaume. Passé ce délai, tout hérétique trouvé dans ses états devait être livré au feu, et ses biens confisqués, deux tiers au profit du roi, l'autre tiers au dénonciateur. En 1205, le roi d'Aragon semble même inaugurer une action militaire contre les Albigeois, car il reprit sur eux le château de Lescure, près d'Albi, pour le tenir en fief de l'Église romaine. Innocent III pouvait donc croire qu'il avait trouvé en lui l'instrument rêvé.

Son illusion dura peu. C'est le roi d'Aragon qui entendait se servir du pape. Avec son aide, il espérait entrer en possession de la seigneurie de Montpellier, dont il avait épousé l'héritière, Marie, la fille unique de Guillaume VIII. Au lieu de continuer à poursuivre les cathares, il fit la guerre à une bourgeoisie catholique, à ces gens de Montpellier qui, d'humeur fort indépendante, se souciaient peu de l'avoir comme maître. Le pape et ses légats eurent beaucoup de peine à le réconcilier avec la puissante commune. Devenu enfin seigneur de Montpellier, il chercha à se débarrasser de la femme très laide qu'il avait épousée uniquement pour son héritage; mais Innocent, à qui il demanda le divorce, le lui refusa : la concession eût été par trop scandaleuse. De là, entre le pape et son vassal, un refroidissement sensible. Du reste, Pierre II n'entendait pas, pour plaire à

l'Église, entrer en lutte contre Raimon VI, le mari de sa sœur Éléonore : d'autres projets de mariage allaient resserrer encore les liens des deux maisons. On comprit, à Rome, que le roi d'Aragon n'irait jamais attaquer Toulouse. Quand le pape fit appel à la féodalité de la France du Nord pour la lancer sur le Languedoc, c'est qu'il renonçait à l'espoir d'utiliser le zèle de Pierre II. Celui-ci refusera de s'associer à une entreprise qui doit enlever le Midi aux Méridionaux pour le donner à l'étranger, et l'on aura à la fin le curieux spectacle de ce brûleur d'hérétiques, de cet homme lige de l'Église romaine, combattant les troupes orthodoxes et mourant, entouré d'excommuniés, au service de l'hérésie.

Dépourvu de tout appui dans la féodalité du Languedoc, Innocent III pouvait-il compter sur les bourgeoisies ? Elles étaient presque toutes des foyers de catharisme. Pierre de Castelnau débute, dans sa légation de 1203, par un coup d'audace. Il entre à Toulouse, réunit les habitants et exige d'eux qu'ils s'engagent par serment à garder la foi catholique. « Ce serment, ajoute-t-il, n'apportera aucun préjudice à ses libertés. Au nom du pape, nous confirmons vos coutumes et vos privilèges : mais ceux qui refuseront de le prêter seront passibles de l'anathème. » Une confirmation, par le chef de la chrétienté, des franchises municipales !

l'aubaine était toujours bonne à saisir : les Toulousains l'acceptent et jurent. Mais alors le légat voulant les forcer par surcroît à expulser les hérétiques, les bourgeois se cabrèrent. Il fallut qu'on leur montrât la colère des princes et des rois suspendue sur leurs têtes, la perspective de leur ville pillée et de leurs biens détruits. « Ils cédèrent, dit le moine de Cernai, à la force, à l'épouvante. Mais à peine les envoyés du pape eurent-ils disparu qu'ils continuèrent à se réunir au milieu de la nuit pour écouter le prêche des sectaires. Ah ! comme il est difficile de renoncer à ses habitudes ! »

C'est aussi ce que pensaient les prélats du Languedoc. Ils n'avaient nulle envie de changer de mœurs et d'abdiquer leur autorité entre les mains des agents d'Innocent III. Dénoncés, accusés, menacés, ils obéissaient mal ou n'obéissaient pas. Force était de contraindre ces évêques à donner de meilleurs exemples, ou de les remplacer par des hommes convaincus de la nécessité d'une réforme et surtout d'une action prompte et ferme contre l'hérésie. La négligence ou l'opposition déclarée de l'Église méridionale entraînait la suspension des juridictions de droit commun au profit des légats, mesure révolutionnaire qui ne pouvait qu'aggraver la crise. Avant d'atteindre les hérétiques, il fallut faire campagne contre le clergé récalcitrant.

Un siège épiscopal aussi important que celui de Toulouse ne devait être confié qu'à des catholiques éprouvés. En 1205, on révoque, comme simoniaque, l'évêque Raimon de Rabastens, un féodal, qui passait son temps à guerroyer contre ses vassaux et mettait en gage, pour se procurer des ressources, les champs et les châteaux de son domaine. Le destitué résiste et, pendant quelques mois encore, réussit à garder sa crosse, mais les légats tiennent bon, et en 1206 l'abbé du Thoronet est élu. C'était un personnage déjà célèbre, Folquet ou Foulque de Marseille, troubadour converti et orthodoxe fougueux. L'ardeur de ses opinions fut probablement ce qui le désigna. Mais les progrès du catharisme avaient fort endommagé l'évêché : Foulque trouva toutes ses propriétés grevées d'hypothèques et la caisse diocésaine à peu près vide. Refaire le pouvoir et les revenus de son siège, ressaisir l'autorité sur la ville, tâcher de ramener peu à peu les bourgeois à l'ancienne croyance, telle fut l'œuvre de l'habileté et de l'énergie du nouvel évêque. Mais il visait plus haut. Quand se déchaînera la croisade albigeoise, il deviendra l'un des chefs de l'entreprise et, avec Arnaut-Amalric, l'âme du parti dont Simon de Montfort sera le bras.

L'évêque de Béziers, Guillaume de Roquessels, s'était déjà rendu suspect aux légats pour avoir

ménagé le comte de Toulouse. Quand ils lui demandèrent d'exiger des consuls de Béziers l'abjuration de l'hérésie et l'expulsion des hérétiques, il continua à désobéir. Il invita même les consuls à l'imiter. Les légats accourent dans sa ville, réunissent le clergé et enjoignent de nouveau à l'évêque d'excommunier les consuls, s'ils ne renonçaient à la secte. L'évêque promet de le faire, mais ne le fait pas ; il est suspendu de son office et reçoit l'ordre d'aller à Rome se justifier. Comment se termina son procès ? on l'ignore : le fait est que peu de temps après il fut assassiné, dit un texte contemporain, « par la trahison de ses compatriotes » (1205). La même année, Castelnau remontait la vallée du Rhône et commençait à réformer l'église du Vivarais en déposant l'évêque de Viviers.

L'œuvre d'épuration restait incomplète et vaine tant que le grand chef religieux du Languedoc, l'archevêque de Narbonne, Bérenger II, n'était pas touché. En 1204, il avait déjà rompu avec les légats : il refusait de se laisser dépouiller de sa juridiction. Les agents d'Innocent III le suspendent et envoient contre lui, à Rome, un réquisitoire formidable. Son procès s'instruit et le pape charge les légats de faire une enquête à Narbonne. Si l'accusation est justifiée, et que les chanoines narbonnais refusent d'élire un autre archevêque,

on lui nommera d'office un successeur. Mais Bérenger se défend, récrimine à son tour contre ses adversaires, dénonce la partialité de Castelnau et surtout d'Arnaut-Amalric. Ils ont outrepassé leurs pouvoirs et trompé le pape par de fausses accusations. « Je vous récusé absolument, dit-il, comme suspects d'inimitié contre moi. Je renouvelle mon appel au pape. Vos procédures sont illégales. En exigeant des clercs, par serment, la promesse de poursuivre d'autres clercs, vous avez violé les canons. De pareils agissements contrastent, d'une manière absolue, avec les procédés équitables que les autres légats, vos prédécesseurs, ont employés dans ce pays. »

De fait, Bérenger prétextait son grand âge et ses infirmités pour ne pas se rendre à Rome. Quand il eut donné quelques satisfactions, promis de s'amender, de remplir convenablement sa fonction, et même de combattre l'hérésie, le pape, toujours plus conciliant que ses légats, accepta cette soumission apparente (1207). Trois ans après, il fallut recommencer procès et enquête contre l'incorrigible personnage et finir par le déposer.

* * *

Rien n'avait pu déterminer la France méridionale à rejeter elle-même l'hérésie : les souverains

de la féodalité, de l'Église et des villes ne pouvaient se résoudre à décimer leurs états par une persécution religieuse. En vain avait-on frappé évêques et barons, dans l'espoir de les stimuler et d'arrêter la propagande sectaire; elle se poursuivait au grand jour. En 1206 et pendant les années suivantes, les prédicateurs des Albigeois et des Vaudois parlèrent publiquement, sur la grande place, à Dun près de Mirepoix, à Montréal, à Fanjeaux, à Tarascon, à Laurac. Une sorte de concile cathare se réunit même à Mirepoix et les délibérations aboutirent à un plan de défense. Pour parer aux éventualités probables, on décida de constituer des places de sûreté qui serviraient à la fois de centres de diffusion de la nouvelle doctrine et de lieux de refuge pour les croyants.

Quand on se place au milieu de la plaine qui sépare Toulouse de Narbonne, véritable océan de blé, de maïs et de ceps de vigne, on voit l'horizon fermé au nord par une barrière énorme et sombre, la Montagne Noire. Au sud, le sol se relève en vagues désordonnées, d'un ton roussâtre, les Corbières. Et plus loin, par les temps clairs, se détache en blanc l'arête aiguë des Pyrénées. Le pays ainsi encadré fut la terre d'élection et le centre de résistance du catharisme. Une de ses forteresses, Montségur, s'éleva, dans le domaine des comtes de Foix, au sommet d'un pic de

1 200 mètres, où l'on n'arrivait que par des sentiers de chèvres. Non seulement les hérésiarques faisaient toujours des prosélytes mais encore ils se fortifiaient.

Les légats du pape, plus découragés que jamais, parlaient tous de résigner leur office. Si leurs appels au bras séculier et les menaces d'anathèmes ne produisaient rien, au moins devaient-ils poursuivre la campagne de prédication dont la papauté leur faisait un devoir. Innocent III, qui voulait (il l'a écrit cent fois) « la conversion des pécheurs et non leur extermination », n'avait jamais cessé de recommander à ses légats ce procédé pacifique. Le 19 novembre 1206, il leur prescrivit des mesures spéciales. « Nous vous ordonnons de choisir des hommes d'une vertu éprouvée, et que vous jugerez capables de réussir dans cet apostolat. Prenant pour modèle la pauvreté du Christ, vêtus humblement, mais pleins d'ardeur pour leur cause, ils iront trouver les hérétiques et, par l'exemple de leur vie comme par leur enseignement, ils tâcheront, avec la grâce de Dieu, de les arracher à l'erreur. » Ces quelques lignes étaient l'expression exacte et précise du courant d'idées qui a produit saint Dominique et créé le premier ordre mendiant.

Ici se place une coïncidence curieuse. Quatre mois avant que le pape envoyât cette lettre, un

prélat espagnol, fort employé comme diplomate par le roi de Castille, Diego de Acebes, évêque d'Osma, était de passage à Montpellier, avec un des dignitaires de son chapitre, le sous-prieur Dominique de Gusman. Tous deux revenaient de Rome où ils avaient, sans aucun doute, conféré avec Innocent III. Ce qui se passa immédiatement après leur retour d'Italie permet de supposer que la prescription du 19 novembre fut le résultat de cet entretien. A Castelnau, près de Montpellier, Diego et Dominique rencontrèrent les légats Arnaut-Amalric, Pierre de Castelnau et Raoul, fort abattus et las de l'inutilité de leurs efforts. « L'évêque d'Osma, raconte Pierre des Vaux de Cernai, leur donna alors un conseil salutaire : laisser tout le reste pour se consacrer exclusivement et avec ardeur à la prédication ; agir de manière à fermer la bouche aux méchants ; enseigner, à l'exemple du divin Maître, en toute humilité ; aller à pied, sans attirail fastueux, sans argent, à la manière des apôtres. » Les légats ne voulurent pas prendre d'eux-mêmes l'initiative d'un pareil changement : cette voie nouvelle les effrayait. « Si quelqu'un d'autorisé, dirent-ils, veut nous y précéder, nous le suivrons très volontiers. » Alors l'évêque d'Osma s'offrit pour tenter l'entreprise avec un seul compagnon (le chroniqueur ne le nomme pas, mais il s'agissait de Dominique) ; et

suiwi de Castelnau et de Raoul, il entre à Montpellier pour commencer de suite la prédication. L'autre légat, Arnaut-Amalric, s'en retourna à Cîteaux tenir son chapitre général, mais décidé à revenir en hâte pour prendre part, lui aussi, à l'œuvre de tous. »

On peut croire (bien que le moine de Cernai ne le dise pas) que l'évêque d'Osma et son compagnon ne firent que communiquer aux trois légats les instructions du chef de l'Église. Des hommes chargés d'une mission officielle, comme l'abbé de Cîteaux et ses collègues, n'auraient pas brusquement transformé leur tactique pour obéir à la suggestion d'un prélat espagnol, sans mandat, rencontré par hasard. Arnaut-Amalric et Castelnau, ennemis fougueux de l'hérésie, très partisans des mesures extrêmes, étaient-ils convaincus, au fond, de l'excellence de cette méthode nouvelle? En tout cas, le pape tenait à faire l'expérience : ses délégués n'eurent qu'à se soumettre. Renforcés bientôt d'un groupe de Cisterciens, parmi lesquels se trouvait Gui, abbé des Vaux de Cernai, l'oncle de l'auteur de la chronique, ils se mirent à parcourir le Languedoc, les uns, à la suite des deux Espagnols, les autres, répartis par pelotons de trois ou quatre prédicateurs. Et pour se conformer aux ordres du pape, ces apôtres passaient pieds nus, mendiant leur pain, au grand étonnement du

peuple, habitué à voir sous un autre aspect les fastueux évêques et les puissants abbés de l'Église catholique.

C'est alors que se multiplièrent les conférences contradictoires entre les champions des deux croyances. Le procédé n'était pas nouveau, mais les missionnaires y recoururent souvent pour faire éclater la supériorité de leur foi, frapper l'imagination de la foule et obtenir des conversions. Les chroniqueurs catholiques qui retracent la physiologie de ces colloques, ne semblent pas avoir reproduit avec exactitude les réponses et les plaidoyers des cathares. Ils leurs prêtent volontiers des paroles niaises ou ridicules. On est donc mal renseigné; et, d'autre part, la tradition de l'ordre de saint Dominique est venue encore embrumer d'une atmosphère de merveilleux la vérité déjà difficile à saisir.

A Servian, près de Béziers, village qui du haut de son roc domine l'immense vignoble, la dispute avec les deux hérésiarques Baudouin et Thiéri de Nevers dura toute une semaine. A la fin, Thiéri dit à l'évêque d'Osma : « Je sais quel esprit vous anime, c'est l'esprit d'Élie ». A quoi l'évêque répondit : « Si je suis venu ici avec l'esprit d'Élie, ce qui t'inspire, toi, c'est celui de l'antechrist ». A en croire le moine de Cernai, les missionnaires auraient réussi à détourner de l'erreur les habi-

tants de Servian et à leur faire presque décréter l'expulsion des hérétiques. Mais ils n'allèrent pas jusque-là à cause du châtelain qui les protégeait. Le seul résultat positif obtenu par les représentants du pape, au départ de Servian, fut d'être reconduits en triomphe, pendant près d'une lieue, par la population restée fidèle à l'ancienne foi.

A Béziers, quinze jours de discussion et de prêches : résultat nul ; la majorité des habitants est si hostile que l'évêque d'Osma et le légat Raoul conseillent à Pierre de Castelnau, s'il veut échapper à la mort, de quitter la ville et de disparaître pour un temps. A Carcassonne, colloque et prédication prennent encore huit jours. Le chroniqueur n'y enregistre pas de conversions, sans doute parce qu'il ne s'en fit pas. Il rapporte seulement un miracle : des cathares avaient travaillé à la moisson le jour de la Saint-Jean ; les épis qu'ils recueillirent se trouvèrent tout ensanglantés. Plus tard, l'imagination populaire supposa que saint Dominique lui-même avait adressé de vifs reproches aux moissonneurs hérétiques et que l'un d'eux, irrité, ayant fait le geste de frapper le saint, la gerbe qu'il tenait se couvrit de sang.

A Verfeil, localité célèbre par l'accueil défavorable que ses habitants avaient fait, soixante ans plus tôt, aux prédications de saint Bernard, la mission se trouve aux prises avec deux des héréses

siarques les plus en vue, Pons Jordan et Arnaut Arrufat. On discute sur l'interprétation d'un texte de saint Jean. « Personne n'est monté au ciel si ce n'est celui qui en est descendu, le Fils de l'homme qui est au ciel. » Comment comprenez-vous ce passage ? » leur demande l'évêque d'Osma. Un des hérétiques répond : « Jean veut dire que Jésus se proclame ici le fils d'un homme qui est au ciel. — Comment ! reprend l'évêque, vous pensez donc que le Père de celui qui est monté au ciel, Dieu le Père, est un homme ? — Oui », répond l'autre. Alors l'évêque continue, en citant ce texte d'Isaïe où Dieu dit de lui-même : « Le ciel est mon trône et la terre l'escabeau de mes pieds ». « Si Dieu, ajoute-t-il, est un homme, qu'il siège au ciel et que ses pieds touchent la terre, il s'ensuit que la longueur de ses jambes équivaut à l'espace qui sépare la terre du ciel. Le croyez-vous ? — Oui, c'est bien notre croyance », disent les hérétiques. Alors l'évêque ne se tenant plus d'indignation, s'écrie : « Maudits soyez-vous, hérétiques grossiers, je vous aurais cru quelque bon sens ». Ou le chroniqueur Guillaume de Puylaurens s'est mal expliqué, ou les missionnaires dont il reproduit les paroles n'ont pas compris ce que leur disaient les cathares. Jamais la doctrine albigeoise n'a présenté Dieu comme un homme, puisqu'elle n'admet même pas que l'humanité du Fils ait été réelle.

Montréal, ce belvédère incomparable d'où le regard embrasse à la fois la montagne et la plaine, fut le théâtre de la conférence la plus importante (1207). Pour y assister, Pierre de Castelnau était revenu se joindre à la mission. Du côté opposé se trouvaient les prédicateurs les plus connus : Arnaut Oton, Guilabert de Castres, Pons Jordan, Benoît de Termes. La joute religieuse dura quinze jours. A la fin, les propositions de l'une et de l'autre croyance furent rédigées sous forme de mémoires et remises à un tribunal d'arbitres qui devait désigner les vainqueurs. Tout dépendait évidemment du mode d'élection de ce tribunal. Au dire du moine de Cernai, les arbitres nommés auraient été des croyants cathares, affirmation peu vraisemblable : dans tout colloque de ce genre, les arbitres sont élus concurremment par les deux partis. Et c'est ce qu'on fit à Montréal, d'après le témoignage positif de Guillaume de Puylaurens. Des quatre arbitres choisis, deux étaient chevaliers, les deux autres bourgeois : rien n'indique qu'ils fussent de la secte, ni même favorables à la secte. Puylaurens s'indigne seulement que le tribunal n'ait été composé que de laïques. Mais exclure le clergé des deux religions adverses était le seul moyen de constituer un jury indépendant.

L'argumentation des hérétiques paraît avoir porté sur deux points principaux. Arnaut Oton, leur

chef, affirma d'abord que l'Église de Rome n'était pas l'épouse du Christ, mais l'Église du diable, et sa doctrine, celle des démons. Elle est la grande Babylone, mère de toutes les fornications, dont parle l'Apocalypse : ce n'est pas Jésus qui l'a fondée. Il soutient ensuite que ni le Christ ni les apôtres n'avaient déterminé l'ordre de la messe, comme on la célébrait de son temps. On ne sait quelle fut la réponse des catholiques, ni ce que visa leur démonstration.

Mais le jugement ? Il n'y en eut pas. Les arbitres refusant de rendre leur arrêt et même de délibérer, la conférence prit fin sans résultats. « Ils voyaient, dit le moine de Cernai, que la cause de l'hérésie était perdue. » La vérité est que des laïques auraient eu trop de peine à se prononcer et qu'aussi sans doute les quatre arbitres, partagés par moitié, n'auraient pu s'entendre. Quant aux mémoires soumis à l'arbitrage, on ne les retrouva plus. Pierre des Vaux de Cernai attribue cette disparition au fait que les arbitres s'empressèrent de livrer l'écrit orthodoxe aux cathares, explication peu valable puisqu'on ne revit jamais non plus la rédaction des hérétiques. Plusieurs années après, Guillaume de Puylaurens demanda à l'un des quatre juges, Bernard de Villeneuve, ce qu'étaient devenus ces mémoires. « Ils ont été perdus, répondit Bernard, au moment de l'entrée des

croisés à Montréal et de la fuite générale des habitants. » Et il ajouta que la conférence de 1207 avait amené la conversion d'à peu près cent cinquante hérétiques. « Je soupçonne, dit le chroniqueur, que certains de ses collègues, notables de la ville, qui favorisaient la secte, avaient fait disparaître tous ces écrits. »

Un de ces prodiges que le moine de Cernai se plaît à raconter marqua le colloque de Montréal. « Un jour que les missionnaires catholiques avaient longuement discuté avec les cathares, Dominique rédigea les arguments et les citations dont il s'était servi lui-même et remit le manuscrit à l'un des hérétiques pour que celui-ci pût connaître ses objections et y répondre. Cette nuit-là, les sectaires s'étaient réunis dans une maison où ils étaient assis près du foyer. Celui auquel le saint avait confié son mémoire le montra à ses compagnons. Ils furent d'avis qu'il fallait le jeter au feu : si le parchemin brûlait, la foi des hérétiques serait la vraie, s'il ne brûlait pas, c'est la religion catholique qui serait la meilleure et l'on devrait s'y rallier. Bref, tout le monde étant d'accord, on jette au feu le mémoire de Dominique : il en sort de lui-même intact, et trois fois cette expérience se renouvelle avec le même résultat. Néanmoins les cathares ne se résignent pas à la défaite : ils se jurent entre eux de ne parler du miracle à personne, pour

que la mission catholique ne puisse s'en prévaloir. Mais, un chevalier qui penchait pour l'orthodoxie, révéla ce qu'il avait vu. »

La tradition de l'ordre des Frères-prêcheurs place cette scène à Fanjeaux et la présente un peu autrement. Les arbitres n'ayant pu s'accorder, ils ont recours au jugement de Dieu, à l'ordalie. Le mémoire de Dominique et celui des cathares seront jetés dans un brasier : celui des deux qui ne sera pas brûlé prouvera la vérité de la doctrine à laquelle il appartient. Livré au feu, l'écrit hérétique est consumé à l'instant : le manuscrit du saint, rejeté par trois fois dans la fournaise, en sort trois fois avec tant de force qu'il va brûler une poutre placée à quelque distance du foyer. Miracle pour miracle, la critique doit préférer au témoignage des hagiographes dominicains du XIII^e siècle celui du moine de Cernai, un contemporain, qui déclare formellement tenir le fait de la bouche même de saint Dominique.

Une dernière conférence eut lieu à Pamiers, chez le comte de Foix, Raimon Roger. L'évêque d'Osma, qui s'en allait retrouver son diocèse, y fut rejoint par Foulque, évêque de Toulouse, et par Navarre, évêque de Couserans. La mission catholique proposa une discussion publique aux Vaudois, très nombreux dans la ville. Le comte de Foix, fidèle à ses habitudes d'éclectisme, héber-

geait à tour de rôle les représentants des deux croyances : il offrit, pour le colloque, la grande salle de son palais. Un seul arbitre, élu par les deux partis, Arnaut de Campranhan, clerc séculier, jugeait les débats. Sur ce qui se passa, on n'a qu'un détail. Une sœur du comte intervint dans la discussion pour soutenir l'hérésie. « Dame, lui cria un des missionnaires, frère Étienne de la Miséricorde, allez donc filer votre quenouille; ce n'est pas à vous de prendre la parole dans une assemblée comme celle-ci. » L'arbitre se prononça en faveur des catholiques. Un petit nombre de Vaudois, et parmi eux un personnage que nous retrouverons, Durand de Huesca, déclarèrent se rallier à l'Église romaine. Mais, en somme, la conférence de Pamiers n'avait eu, comme les autres, qu'un succès médiocre. L'évêque d'Osma rentre en Espagne pour y mourir. Un des légats, le moine Raoul, disparaît presque aussitôt. Arnaut Amalric, rappelé par ses affaires dans la France du Nord, laisse à l'abbé Gui des Vaux de Cernai le commandement de la mission décapitée et impuissante.

Dominique seul demeure en scène. Il persiste à circuler parmi les sectaires, faisant quelques conversions isolées, surtout celle des enfants et des femmes. Pendant qu'il parcourt le Languedoc en prêchant, des prodiges continuent d'attester sa

mission divine. Le saint a perdu l'usage du sommeil, il jeûne au pain et à l'eau et il n'en paraît que « plus frais et mieux portant ». Sur la route de Montréal à Carcassonne, il commençait son sermon : un orage éclate : « Ne vous éloignez pas », cria-t-il à ses auditeurs, et, d'un signe de croix, il apaise la tourmente. Plus tard, on érigea en cet endroit un petit oratoire et l'on constata qu'autour il ne tombait jamais ni pluie ni grêle. Aujourd'hui encore, quand le tonnerre gronde, les gens du pays accourent à l'oratoire et s'y tiennent à genoux.

De cette série de prédications, un seul témoignage authentique et contemporain est resté : le certificat de conversion accordé par Dominique, en 1207 ou 1208, à Pons Roger, de Tréville en Lauraguais. Il contient les conditions traditionnelles de la pénitence, qui ne sont pas douces. Pendant trois dimanches le pénitent marchera, le dos nu, suivi d'un prêtre qui le frappera de verges, depuis l'entrée de son village jusqu'à l'église. Il portera l'habit religieux avec un signe particulier : deux petites croix cousues des deux côtés de la poitrine. Toute sa vie, sauf à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, il ne mangera ni chair, ni œufs, ni fromage (on excepte ces trois jours de fête, pour montrer qu'il a rompu avec l'abstinence cathare). Trois jours par semaine, il s'abstiendra

de poisson, d'huile et de vin, sauf le cas de maladie. Trois carêmes pendant l'année. Obligation stricte d'entendre la messe tous les jours. Condamnation à la chasteté perpétuelle. Une fois par mois, il devra montrer sa lettre de pénitence au curé de Tréville, sous la haute surveillance de qui il est placé. En cas de désobéissance, il est excommunié *ipso facto* comme parjure et comme hérétique. Si la réconciliation avec l'Église entraînait alors les mêmes effets pour tous les convertis, on ne sera peut-être pas très surpris de l'insuccès des convertisseurs.

Le missionnaire espagnol se montra plus habile en fondant, près de Fanjeaux, grâce aux libéralités de quelques donateurs, l'établissement qui allait devenir le célèbre monastère de Prouille. On devait y recueillir et y élever les jeunes filles nouvellement converties, ainsi que celles des familles catholiques dénuées de ressources. L'idée qu'avaient eue les chefs de la secte de prendre les enfants pauvres à leur charge et de les faire instruire par des femmes dévouées et croyantes avait été fort utile aux cathares. Il fallait ressaisir cette jeunesse et appliquer le même procédé pour le plus grand bien de l'orthodoxie. L'acte de la donation du 25 août 1207 stipule expressément qu'elle est faite en faveur de « l'œuvre de la sainte prédication et du seigneur Dominique d'Osma ». Par ce

côté au moins, les efforts des missionnaires avaient eu un effet pratique. Ce n'est pas sans raison que la tradition dominicaine a enveloppé de circonstances merveilleuses les origines du grand couvent de Prouille. Par trois fois l'apparition d'un globe de lumière indiqua à Dominique, comme l'étoile qui guida les Mages à Bethléem, l'emplacement de la communauté future, ce berceau de l'ordre des Prêcheurs.

Il n'en reste pas moins que la campagne de conversion ordonnée par Innocent III et poursuivie pendant plus de deux ans par ses mandataires aboutissait à un échec. Tous les chroniqueurs l'ont avoué.

« Les champions de Dieu, dit Puylaurens, reconnurent que ce moyen était impuissant à éteindre l'incendie. » Il se console en pensant que la résistance des hérétiques eut pour résultat la fondation de l'ordre dominicain. « Il fallait qu'il y eût des hérésies dans notre pays, pour que la gloire et l'utilité des Frères prêcheurs se manifestât ici, comme par tout l'univers. » — « Nos saints prédicateurs, dit à son tour le moine de Cernai, ont couru partout, et partout, dans les discussions, triomphé des hérétiques, mais comme ceux-ci étaient obstinés dans leur malice, ils n'ont pas réussi à les convertir. Aussi, après un long effort, comme en prêchant ou en discutant ils

obtinrent peu de chose ou rien du tout, ils ne tardèrent pas à revenir en France. » — « Je ne sais qu'en dire », s'écrie douloureusement l'auteur de la *Chanson de la Croisade*, Guillaume de Tudèle. « Puisse Dieu me bénir ! Ces gens se soucient de la prédication comme d'une pomme pourrie ! Cinq ans ou je ne sais combien, ils se comportèrent de la sorte. Elle ne veut pas se convertir, cette population d'égarés ! »

La légende dominicaine du XIII^e siècle nous a transmis comme un écho, sinon du découragement, au moins de l'indignation que Dominique aurait ressentie en constatant le peu de succès de sa tentative. Un Prêcher du temps de saint Louis, Étienne de Salagnac, raconte que le fondateur de son ordre dit un jour à la foule réunie à Prouille : « Depuis plusieurs années, je vous ai fait entendre des paroles de paix. J'ai prêché, j'ai supplié, j'ai pleuré. Mais, comme on dit vulgairement en Espagne : « Là où ne vaut la bénédiction, vaudra le bâton ». Voici que nous exciterons contre vous les princes et les prélats ; et ceux-ci, hélas ! convoqueront nations et peuples et un grand nombre périra par le glaive. Les tours seront détruites, les murailles renversées, et vous serez réduits en servitude. C'est ainsi que prévaudra la force, là où la douceur a échoué ».



Cependant les moyens pacifiques n'étaient pas épuisés. Il restait à savoir si les âmes qu'indignaient les abus de l'Église ne trouveraient pas une forme de vie morale et religieuse où elles pourraient se reposer et atteindre leur idéal, sans sortir de l'orthodoxie. L'esprit de réforme, ou plutôt de retour à la pauvreté chrétienne, dont les ordres mendiants seront l'expression la plus complète, s'essayait alors un peu partout par la fondation de pieuses confréries, ouvertes aux laïques comme aux clercs. Il importait à la papauté, et Innocent III le comprit à merveille, d'encourager ces associations. Elles servaient de dérivatif au besoin de changement qui tourmentait les consciences. On pouvait même les opposer utilement aux institutions dégénérées du catholicisme, à ces congrégations de l'Église officielle que l'opinion ne respectait plus, parce que l'excès de richesse et la décadence des mœurs y avaient introduit un germe de mort. Ces confréries orthodoxes devaient recueillir non seulement les catholiques impatients de rompre tout rapport avec un clergé disqualifié, mais encore les hérétiques convertis, ceux qu'on arrachait à l'erreur et qu'il était bon d'employer à la combattre, précisément parce qu'ils l'avaient jadis pratiquée.

Dès 1201, Innocent III donnait aux *Humiliés* d'Italie, ou du moins à leur tiers ordre, une règle qui contient déjà le principe et certaines applications de la mutualité moderne. On pouvait y discerner l'influence des idées et des pratiques mises en honneur par les Vaudois. Elle restreint l'usage du serment, approuve la pauvreté volontaire et le mariage, autorise les frères « d'une foi éprouvée et d'une piété sûre » à prêcher le dimanche et défend même aux évêques de s'opposer à ces sermons laïques, « parce qu'il importe, au dire de l'apôtre, que l'Esprit ne soit pas étouffé ». Sans doute, le pape y recommande aussi le paiement de la dîme aux curés et l'obéissance à l'épiscopat ; tout y est ramené soigneusement à l'orthodoxie ; mais il est difficile de ne pas voir dans ce patronage accordé aux Humiliés l'idée de combattre le valdisme avec ses propres armes et d'en arrêter le progrès. En 1210, un ex-cathare allemand, Bernhard Primus, après avoir fait profession, entre les mains du pape, du credo le plus orthodoxe, reçut aussi, pour lui et quelques autres convertis, une règle d'une sévérité assez étroite. Elle l'autorisait à exercer l'apostolat, avec ses compagnons, pour le plus grand bien de l'ancienne foi.

Ce qu'il tentait en Italie et en Allemagne, Innocent III l'essaya naturellement dans la France du Midi.

Au début du XIII^e siècle, un groupe d'Espagnols et de Languedociens s'étaient donné pour tâche de répandre, par la prédication et par l'exemple, une sorte de réforme intermédiaire entre la tradition catholique et l'hérésie décidée. Durand de Najac, Guillaume de Saint-Antonin, Jean de Narbonne, Ermengaud et Bernard de Béziers, Raimon de Saint-Paul, Ebrin, appartenaient presque tous au cléricat. Durand de Huesca, leur chef, avait le grade d'acolyte. La propagande de ces novateurs réussit surtout sur les deux versants des Pyrénées orientales, dans le Languedoc maritime, sur la côte de Provence, et même en Lombardie. Avant 1208, ils avaient fondé une école à Milan.

Vouloir séparer la religion du clergé, garder la foi en rejetant le prêtre, rester dans l'Église en réprochant la plupart des institutions qui en avaient altéré le caractère, l'entreprise était difficile, incompréhensible pour la grande masse des catholiques ! Au moment où le conflit devenait aigu entre la religion traditionnelle et ses adversaires, les doctrines de nuances et de moyen terme ne pouvaient avoir un succès durable. Aux yeux de la majorité croyante, tout ce qui n'était pas orthodoxe selon l'ancienne formule était hérétique : il fallait choisir. Vaudois timides et Vaudois radicaux, englobés dans le catharisme, furent assimilés aux ennemis du clergé et du pape. On excommunia donc Durand

de Huesca et son groupe, et l'archevêque de Milan fit détruire l'école qu'ils dirigeaient dans sa cité.

A la suite du colloque de Pamiers, ils se décidèrent à rentrer dans le catholicisme. Innocent III, qui les accueillit à Rome comme pénitents, leur permit de s'organiser en communauté régulière sous le nom de « Pauvres catholiques » et de se vouer à la lutte contre l'hérésie. Pendant quelques années, et même après l'entrée en scène de Simon de Montfort et de ses soldats, il ne cessa de patronner et de défendre cette confrérie, instrument de sa politique religieuse. Il reprenait avec elle la campagne de prédication et de conversion que ses légats n'avaient pu faire aboutir. Le 18 décembre 1208, Durand de Huesca s'engagea par serment à suivre la règle que, d'accord avec le chef de tous les chrétiens, il avait lui-même élaborée.

« Pour l'honneur de Dieu et de son église et pour le salut de nos âmes, nous avons de cœur et de bouche confessé notre croyance en la foi catholique, dans sa pleine intégrité et inviolabilité. Nous renonçons au siècle. Tout ce que nous possédons, Dieu nous a conseillé de le donner aux pauvres. Nous décidons que nous vivrons nous-mêmes dans la pauvreté, sans souci de notre pain du lendemain, sans accepter de personne ni or, ni argent, ni valeur quelconque. Il suffira qu'on nous donne chaque jour de quoi manger et nous vêtir. Suivant les pré-

ceptes de l'Évangile, nous prierons sept fois aux heures canoniques. Comme nous sommes presque tous clercs et par conséquent lettrés, nous avons résolu de nous consacrer entièrement à la lecture, à la prédication, à l'enseignement et à la discussion, en vue de combattre tous les genres d'hérésie. Nous observerons scrupuleusement l'obligation de la chasteté perpétuelle, celle des deux carêmes et de tous les jeûnes. Nous continuerons à porter notre habit religieux; seulement, pour qu'on voie clairement que nous sommes séparés, de corps comme de cœur, de la société des Pauvres de Lyon, nous aurons des chaussures ouvertes par-dessus et façonnées d'une façon spéciale. D'ailleurs, nous recevrons les sacrements de la main des évêques et des curés; notre obéissance et notre respect leur seront acquis. Il est possible que des laïques veuillent s'associer à nous. En ce cas, nous établissons qu'à l'exception de ceux de nos frères qui sont capables de prêcher les hérétiques et d'argumenter contre eux, tous les autres soient tenus de vivre religieusement dans leurs maisons, occupés de travaux manuels, et de payer à l'Église les dîmes, prémices et offrandes qui lui appartiennent. »

Une congrégation mendicante, consacrée à l'enseignement et à la prédication, chargée de combattre l'hérésie; des laïques affiliés à cet institut: mais n'est-ce pas la définition même de l'œuvre de

saint Dominique? Le sous-prieur d'Osma n'a rien créé d'original. Dominicains avant la lettre, les Pauvres catholiques ont ouvert et frayé la voie au puissant ordre des Frères prêcheurs. Seulement, les chefs de cette association étaient des Vaudois convertis; mais qu'importait à Innocent III? Ces anciens hérétiques avaient toute chance de se faire écouter et de réussir : Vaudois et cathares devaient se laisser plus facilement ramener par eux que par des prêtres ou des moines catholiques, toujours suspects. Ils ont donné à Rome, par une profession de foi et un serment solennels, toutes garanties : le pape approuve donc leurs règlements, leur esprit, leurs visées. Dans sa lettre à l'archevêque de Tarragone, non seulement il enjoint de traiter les Pauvres catholiques comme de vrais et bons orthodoxes; mais il défend de les tenir en suspicion et veut qu'on les aide dans leurs travaux. En même temps il leur prodigue les privilèges, entre autres le droit, pour les laïques affectés à leur ordre, de n'être pas obligés de faire la guerre contre les chrétiens.

Il n'était pas toujours facile d'imposer aux clergés régionaux l'application des idées dont s'inspirait la politique romaine. Les fervents du catholicisme, habitués à détester et à poursuivre l'hérésie, ne comprirent pas cette faveur accordée à des hérétiques repentis. Ils se défiaient de Durand de

Huesca et tenaient les Pauvres catholiques pour marqués d'une tare ineffaçable. Et puis, faire attaquer l'hérésie par des orthodoxes d'aussi fraîche date leur semblait un procédé équivoque et dangereux. Innocent III, de 1209 à 1212, fut obligé de rappeler aux archevêques de Tarragone, de Milan, de Narbonne et de Gênes, aux évêques d'Elne, de Béziers, de Carcassonne, de Nîmes, d'Uzès, de Marseille, de Barcelone, d'Huesca, qu'il garantissait l'orthodoxie de Durand et de ses frères et que leur œuvre rendait service à la foi.

Les évêques ne désarmèrent pas. Leurs rapports, envoyés à Rome, furent nettement défavorables. A les entendre, Durand avait trompé le pape et joué la comédie pour échapper aux suites de l'excommunication et faire croire à une conversion imaginaire. Forts de la protection pontificale, les Pauvres catholiques narguent les autorités du diocèse. Ils font assister à leurs offices religieux des Vaudois franchement hérétiques. Ils reçoivent dans leurs couvents et dans leur ordre des moines déserteurs, infidèles à leurs vœux. Les personnes qui viennent s'affilier à eux et les entendre prêcher, se gardent bien de fréquenter leur église paroissiale : elles ne se soucient plus d'y suivre la messe et d'écouter le prédicateur. Enfin, fait très grave, ils n'ont pas tenu leur promesse et renoncé à leurs habitudes d'autrefois : ces prétendus convertis per-

sistent à porter le costume qu'ils avaient avant leur conversion, au grand scandale des catholiques.

En communiquant à Durand et aux autres chefs de la congrégation les griefs et les objections de l'épiscopat, Innocent III les engage doucement à prendre garde. Il faut qu'ils évitent le contact des hérétiques déclarés et impénitents; que les membres de leur ordre fréquentent les églises; que leurs clercs y aillent célébrer les offices aux heures canoniques; que leurs prédicateurs, au lieu de faire bande à part, se joignent, pour combattre l'hérésie, à ceux de l'Église officielle. Ils doivent enfin témoigner aux archevêques et aux évêques l'obéissance et le respect qui leur sont dus. Mais en même temps que le pape admoneste ses protégés, il s'efforce de combattre les préventions de ceux qui les accusent.

« Vous affirmez, écrit-il en 1209 aux prélats de la Narbonnaise, que Durand de Huesca et ses complices ne cherchent qu'à décevoir l'Église romaine et à esquiver les obligations de la discipline canonique. S'il en est ainsi, il leur arrivera sûrement ce que dit l'Écriture, que les méchants finiront par être pris à leur propre piège. Mais s'ils agissent en toute sincérité? S'ils font exprès de conserver quelque chose de leurs habitudes et de leur extérieur d'autrefois pour arriver à gagner l'esprit des hérétiques? En ce cas, la prudence veut qu'on

tolère leurs agissements, jusqu'à ce qu'on puisse juger de l'arbre à ses fruits. L'essentiel est que leur orthodoxie, au fond, ne soit pas douteuse. Rappelez-vous ce qu'a dit saint Paul aux Corinthiens : « J'ai usé d'astuce et je vous ai pris par la ruse... ». Quand même après tout, ils n'auraient pas renoncé complètement à leur ancien costume ? La diversité des usages, surtout dans les choses purement extrinsèques, ne messied pas à l'Église. Suivons l'exemple de celui qui s'est fait infirme pour les infirmes, et qui a voulu, et qui veut encore, que tous les hommes soient sauvés et amenés à connaître la vérité. Il y a des cas, mes très chers frères, où il ne faut pas blâmer le médecin de ce qu'il cède aux instances du malade en lui permettant de prendre quelque chose qui n'est pas absolument bon pour lui. Qu'importe, s'il arrive par là à gagner sur cet homme l'influence nécessaire et, somme toute, à le guérir de son mal ? »

Ces déclarations opportunistes choquèrent, sans doute, ceux qui ne voulaient aucune compromission, aucun contact avec l'ennemi. En 1212 Innocent III se voit encore obligé de recommander à l'évêque d'Elne « son très cher fils Durand et ses acolytes, parce qu'ils ne font que du bien. Ils persuadent aux hommes de se repentir et de renoncer à la fortune mal acquise. Ils vivent dans

la chasteté, s'abstiennent de mentir et de jurer, observent des jeûnes rigoureux. Vêtus de blanc ou de gris, ils sont voués au service des misérables ». Et la chancellerie de Latran expédie, cette même année, toute une série de lettres où la cause des Pauvres catholiques est plaidée, une fois de plus, devant l'épiscopat de France et d'Italie. On place sous la protection de saint Pierre, leurs personnes, leurs biens, et « leur pieuse entreprise ».

A partir de cette date, le silence se fait sur eux : ils s'évanouissent de l'histoire presque sans laisser de traces. C'est que saint Dominique occupait la scène, et que, dans l'éclat de sa personnalité et de ses actes, Durand de Huesca et sa création disparurent. L'ordre des Frères prêcheurs leur avait emprunté les règles essentielles de sa discipline : en se développant, il rendit inutiles et fit oublier les institutions similaires. La statue achevée, à quoi bon conserver l'ébauche ? Mais lorsqu'en 1212, le pape s'obstinait encore à favoriser l'œuvre des convertis devenus eux-mêmes convertisseurs, il y avait longtemps que la parole n'était plus aux théologiens. Depuis plusieurs années, la lance et le bûcher se chargeaient de soumettre l'hérésie.



CHAPITRE IV

LA GUERRE DES ALBIGEOIS

Le recours à la force et l'appel à Philippe Auguste. — L'assassinat de Pierre de Castelnau. — Prédication de la croisade. — La pénitence de Raimon VI. — Massacre de Béziers et prise de Carcassonne. — Innocent III et Simon de Montfort. — Le comte de Toulouse à Rome. — Les légats désavoués par le pape. — Arnaut-Amalric et la bourgeoisie toulousaine. — L'incident de Minerve. — Les conciles de Saint-Gilles, de Narbonne et de Montpellier. — Les taxes pontificales dans le Languedoc. — Massacres et miracles. — La conquête du Languedoc. Simon de Montfort et Alix de Montmorenci. — Les sièges épiscopaux envahis. — Les statuts de Pamiers.

C'est à la fin de 1207 qu'Innocent III, tout en continuant à prêcher l'action pacifique, décida et prépara le recours à la force. Les princes du Midi lui refusant leur aide, il s'adressa d'abord au souverain de la France entière, au fils aîné de l'Église, à Philippe Auguste, ce rude batailleur qui venait de vaincre les Plantagenêts.

Il lui avait déjà écrit trois fois, le 28 mai 1204, le 16 janvier et le 7 février 1205, avec une insistance de plus en plus vive. Que ne se montre-t-il dans le Languedoc pour contraindre barons et bourgeois à sévir contre les cathares? S'ils persistent à ne rien faire, Philippe a le droit, lui, le suzerain, de saisir leurs fiefs, leurs cités, et d'enrichir d'autant son domaine. L'invite est claire : mais Innocent III n'entend pas demander par là l'extermination des Méridionaux. Il pense que l'apparition de l'ost royal sur les bords de la Garonne suffira à faire rentrer les seigneurs dans le devoir et les hérétiques dans l'Église. L'œuvre de répression, si Philippe la dirige, prendra le caractère d'un acte régulier, d'une exécution judiciaire, accomplie en commun par la papauté et par la suprême autorité laïque du pays.

On se faisait illusion, à Rome, sur la puissance du roi de Paris. Il n'avait d'action directe que sur une partie de la France du Nord : le Midi n'était placé que de nom dans la sphère de sa suzeraineté. Et quand même Philippe aurait pu quelque chose, le moment était mal choisi pour l'attirer hors de son milieu. Pour plaire au chef de l'Église, il n'allait pas abandonner sa lutte contre Jean sans Terre, la conquête presque achevée de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou, en un mot lâcher la proie pour l'ombre. Les trois premières

lettres du pape restèrent peut-être sans réponse, et, à coup sûr, sans résultats.

Le 17 novembre 1207, Innocent III sollicite de nouveau, non seulement le roi de France, mais ses principaux feudataires, le duc de Bourgogne, les comtes de Bar, de Dreux, de Nevers, de Champagne, de Blois, et en général tous les nobles, tous les chevaliers, tous les fidèles du royaume français. Cette fois, l'appel se fait particulièrement solennel et pressant. Le pape, après avoir flétri les hérétiques et leurs fauteurs, déclare que l'attitude des coupables, rebelles aux sermons, insensibles aux arguments de paix, inaccessibles même aux caresses, l'oblige à invoquer le bras séculier. « Il faut, dit-il au roi, que les sectaires soient écrasés par la vertu de ta puissance et que les malheurs de la guerre les ramènent à la vérité. » Et, pour rendre la tâche plus attrayante, il garantit à ceux qui prendront les armes la même rémission des péchés dont bénéficient les combattants de la Terre sainte. Pendant leur absence, saint Pierre couvrira de sa protection leur famille et leur bien.

Si le mot de croisade n'est pas encore prononcé, la chose paraît résolue. L'ère de la violence est ouverte.

Philippe Auguste se décida enfin à répondre. Dans une note brève, adressée au pape, en son nom, par l'évêque de Paris, il objecte qu'il est en

guerre avec les Anglais ; ses moyens ne lui permettent pas de lever deux armées : l'une pour aller contre les Albigeois, l'autre pour repousser les entreprises du roi Jean. Il peut se rendre au désir du pape mais seulement à deux conditions. Rome établira d'abord entre la France et l'Angleterre une trêve solide de deux années, et ensuite elle décrètera la levée d'un subside sur le clergé et les nobles français. Le produit en sera affecté à l'expédition contre l'hérésie. Dans le cas où Jean romprait la trêve, le roi de France aurait le droit de rappeler ses troupes du Midi, sans que le pape ait rien à lui reprocher.

Ainsi le Capétien acceptait de faire la guerre pourvu que l'Église en payât les frais et empêchât le roi d'Angleterre de poursuivre ses idées de revanche ! Cette dernière exigence, il le savait très bien, était irréalisable. Jean sans Terre, aux prises avec l'archevêque de Cantorbéry, Étienne Langton, avait rompu avec le pape : d'un jour à l'autre, on s'attendait à le voir excommunié. Comme les autres, mais pour d'autres motifs, le roi de France se dérobaient. Les nobles de la France du Nord seraient-ils plus dociles que leur souverain ? la chose était au moins douteuse, lorsque survint, à l'improviste, un de ces faits qui frappent l'imagination d'un peuple, surexcitent ses nerfs, et le poussent brusquement à agir. Le 15 janvier 1208,

un officier du comte de Toulouse assassinait Pierre de Castelnau.

L'histoire nous a mal renseignés sur les circonstances du crime. On n'a qu'un récit vraiment explicite et c'est le pape qui l'a fait lui-même, dans la lettre indignée où il décrète la croisade. Tout contrôle ici est impossible : les chroniqueurs semblent s'être donné le mot pour se taire. Deux lignes dans Guillaume de Puylaurens : « Peu après, Pierre de Castelnau s'en alla vers Dieu, tué par le glaive des impies, et le comte de Toulouse ne manqua pas d'être soupçonné ». Pierre des Vaux de Cernai se contente de reproduire la lettre d'Innocent III « par la raison qu'il ne peut y avoir d'information plus sûre ni plus authentique ». Quelques détails pittoresques dans le poème de Guillaume de Tudèle : « En ce temps, Pierre de Castelnau passa vers le Rhône en Provence, avec son mulet amblant, lorsqu'un écuyer, plein de méchanceté, afin de se rendre agréable au comte, tua le légat en traîtrise, par derrière, et le frappa à l'échine avec son épieu tranchant, puis s'enfuit, avec son cheval courant, à Beaucaire où étaient ses parents ». Le poète montre le martyr priant Dieu « de pardonner à ce félon sergent » ; puis l'enterrement à Saint-Gilles « avec maints cierges allumés et force *Kyrie eleison* que chantaient les clercs ». Il n'accuse pas le comte de

Toulouse d'avoir ordonné le meurtre : il l'attribue à l'excès de zèle d'un de ses agents.

Au contraire, le pape ne semble pas mettre en doute la culpabilité de Raimon VI. D'après lui, le comte, voulant ou feignant de vouloir se faire absoudre de l'excommunication, avait convié Pierre de Castelnau et son collègue, l'évêque de Couserans, à se rendre près de lui à Saint-Gilles. Il promettait une fois de plus de donner satisfaction à l'Église. Les légats le rejoignent : il leur renouvelle ses serments et ses protestations d'obéissance ; quand il s'agit de s'exécuter, il recule, diffère et finalement n'agit pas. Les légats annoncent alors leur départ. Furieux, le comte les menace de mort devant tous : « Partout où vous irez, par terre ou par eau, prenez garde, j'aurai l'œil sur vous ». Aussitôt il envoie des complices se poster en embuscade. L'abbé de Saint-Gilles, les consuls et les bourgeois de la ville essayent en vain de l'apaiser ; malgré son opposition, ils donnent aux légats une escorte destinée à les protéger jusqu'à la rive droite du Rhône. Arrivés là, ils s'installent dans une hôtellerie, pour y passer la nuit avant la traversée : mais certains officiers du comte y avaient déjà pris place. Le lendemain, de bon matin, après avoir dit la messe, les envoyés d'Innocent III sortaient pour franchir le fleuve, « lorsqu'un de ces satellites du Diable, brandissant sa lance, frappa

Castelnau, à l'improviste, au bas des côtes. Le légat dit à plusieurs reprises au meurtrier : « Que Dieu te pardonne, comme je te pardonne moi-même ». Puis il prit avec ses compagnons ses dispositions suprêmes, régla toutes les affaires de la mission ; enfin, après avoir beaucoup prié, il s'endormit dans le Seigneur. »

Tous les éléments de ce récit tendent à prouver la complicité du comte. Innocent III insiste là-dessus avec force. « De sûrs indices font présumer que Raimon est coupable de l'assassinat de ce saint homme : menaces publiques de mort, embûches préparées et puis, *si j'en crois ce qu'on raconte*, le fait d'avoir admis l'assassin dans son intimité et de l'avoir comblé de présents. Je ne parle pas d'autres présomptions fort graves qui sont connues de beaucoup de personnes. » Le moine de Cernai, est-il besoin de le dire ? renchérit sur la version défavorable à Raimon. Non content de bien accueillir le meurtrier, le comte l'aurait promené dans son domaine, le donnant en spectacle et disant à tous : « Vous voyez cet homme ? c'est le seul qui m'aime véritablement et qui ait su faire ce que je désirais. Il m'a débarrassé de mon ennemi, vengé de mon insulteur : c'est à lui que je dois la victoire ». « Mais, ajoute le chroniqueur, le comte avait beau porter aux nues cet homicide, les bêtes elle-mêmes lui témoignaient leur repro-

bation. Plusieurs chanoines de Toulouse, de très honnêtes gens, m'ont assuré que du jour où l'homme de Dieu fut tué, les chiens refusèrent la pâtée que leur distribuait son assassin. »

Est-il croyable que le comte de Toulouse ait offert ce héros d'un genre spécial à l'admiration de ses sujets? Il s'est toujours défendu d'avoir trempé dans ce crime politique. Quel intérêt avait-il, en faisant disparaître un légat du pape, à exaspérer contre lui l'opinion chrétienne? Eût-il été réellement complice qu'il n'aurait pas eu l'imprudence de s'en faire gloire. Après tout Innocent III n'a parlé que de « présomptions », et il a cité seulement comme un *on-dit* la récompense donnée au meurtrier. Dans une lettre de 1212, il reconnaîtra que le comte n'a jamais pu être convaincu, qu'il n'est que « fortement suspect ».

Raimon VI s'est trouvé exactement dans la même situation que le roi d'Angleterre, Henri II, accusé du meurtre de Thomas Becket. Un subalterne a voulu tuer pour les servir, sans se douter que de tels attentats sont infailliblement funestes au parti qui les exécute. Le comte de Toulouse n'avait, croyons-nous, ni prémédité, ni ordonné la mort de Pierre de Castelnau : mais ce drame sanglant entraînera sa propre ruine, la chute de sa dynastie et l'extermination d'un peuple.



D'un trait bref, la *Chanson de la Croisade* dépeint l'attitude d'Innocent III après le meurtre de son légat. « De l'affliction qu'il en eut, il tint la main à sa mâchoire et invoqua saint Jacques de Compostelle et saint Pierre de Rome. » Dans la circulaire enflammée du 10 mars 1208, celle où il raconte le crime, non seulement il voue l'assassin à l'exécration de tous les fidèles, mais il épuise contre le comte de Toulouse, regardé comme aussi coupable, les malédictions et les châtiments de l'Église. Raimon est excommunié, ses sujets et ses alliés sont déliés de leurs serments; il est permis à tous de poursuivre sa personne et de s'emparer de ses terres, réserve faite des droits du suzerain. Le pape admet à peine l'hypothèse que le comte puisse désarmer l'Église par sa pénitence. On ne l'acceptera qu'à une condition : c'est qu'il expulse les hérétiques. « Pas de pitié pour ces criminels qui, non contents de corrompre les âmes en favorisant l'hérésie, tuent les corps par surcroît. »

Le parti favorable aux mesures extrêmes l'emportait. L'abbé de Cîteaux avait charge de publier partout l'anathème et de pousser les masses à la croisade. La *Chanson* le représente à Rome, dans l'assemblée des cardinaux, conseillant hautement

l'appel à la force, la levée des vengeurs de l'Église. « Faites crier les indulgences par toute la terre et jusqu'à Constantinople. Que celui qui ne se croisera pas ne boive plus jamais de vin, qu'il ne mange plus sur nappe ni soir, ni matin, qu'il ne s'habille plus de chanvre ou de lin, et qu'à sa mort on l'enterre comme un chien. » Arnaut-Amalric, alors en France, n'a pu tenir ce discours. Il n'en fut pas moins l'organisateur et le chef de l'expédition projetée. La direction suprême des négociations et même de la guerre lui appartiendra : Simon de Montfort ne sera que son subordonné.

Avec la lettre qui proscrivait le comte de Toulouse partirent de Rome de nombreux mandements adressés aux archevêques et aux évêques de France. Ils doivent prêter main-forte aux légats, rétablir, entre les Français et les Anglais, la paix nécessaire au succès de la grande entreprise, exciter le zèle des clercs et des laïques. Pour la cinquième fois, Innocent fait appel à l'énergie et au zèle de Philippe Auguste. Très habilement, il le félicite du haut degré de puissance où il est arrivé et invoque son affection bien connue pour le Saint-Siège. Il sait que Philippe a toujours détesté l'hérésie et l'a prouvé à maintes reprises. Son office de roi l'oblige à châtier les meurtriers de Pierre de Castelnau et à servir encore l'Église, que les hérétiques mettent plus que jamais en péril. « Ils sont

pires que les Sarrasins », dit le pape, parole très grave, destinée à justifier la croisade qu'on prépare. « A toi de chasser le comte de Toulouse de la terre qu'il occupe, ajoute-t-il, et de l'enlever aux sectaires pour la donner à de bons catholiques qui puissent, sous ton heureuse domination, servir fidèlement le Seigneur. » Dans la pensée d'Innocent, c'est au profit du roi de France que doit s'accomplir l'œuvre de répression.

Mais Philippe ne se laisse pas prendre à l'appât. Il répond par un nouveau refus qu'il enveloppe, à la vérité, d'excuses spécieuses. Et d'abord il serait désolé qu'on le crût favorable à Raimon. « Vous m'avez appris, écrit-il au pape, la mort de Pierre de Castelnau. Elle m'a causé beaucoup de peine, car le légat, cet homme de bien, accomplissait une très bonne œuvre. Si vous avez sujet de vous plaindre du comte, nous aussi nous avons contre lui de sérieux griefs. Dans notre guerre avec Richard, il a pris le parti de ce roi en épousant sa sœur, bien que notre père et nous-même ayons dépensé beaucoup d'argent à défendre Toulouse contre les Anglais. Et quand nous sommes entré en lutte avec le roi Jean, nous avons trouvé des soldats toulousains dans la garnison de Falaise. Or, jamais le comte ni ses vassaux ne nous ont envoyé leurs troupes, bien qu'il tienne de nous une des plus grandes baronnies du royaume. »

Philippe ne refuse pas, en principe, de jouer le rôle qu'on lui offre, mais il se retranche obstinément derrière les deux conditions qu'il a déjà posées. Il faut qu'on lui donne l'argent nécessaire et surtout qu'on oblige Jean, son ennemi, à rester en paix. D'ailleurs, il fait entendre au pape qu'en expropriant le comte de Toulouse, la puissance romaine dépasserait son droit. « Vous déclarez que ceux qui marcheront contre les hérétiques, auront la liberté de prendre leurs domaines et ceux du comte. Mais, de l'avis des personnes compétentes que j'ai consultées sur ce point, vous ne pouvez légalement dépouiller le comte de ses États qu'après l'avoir, au préalable, condamné pour hérésie. C'est seulement quand il aura été convaincu de ce crime que vous devez lui signifier la peine encourue et nous mander de confisquer la terre qu'il tient de nous. Or, vous ne nous avez pas fait savoir que le crime a été prouvé. Nous ne vous disons pas cela, ajoute le roi de France, pour excuser le coupable. Nous sommes bien plutôt disposé à l'accuser, ce que nous montrerons, si Dieu le veut et que l'occasion nous en soit fournie. »

Le mécontentement du pape, au reçu de cette lettre, se devine sans peine. On lui refusait ce qu'il demandait, et l'on se permettait de lui donner une leçon de droit qu'il n'avait pas demandée. Pourtant, dans sa circulaire, il avait réservé les

prétentions du souverain de la France. Mais Philippe Auguste connaissait l'inanité de ces formules diplomatiques, sans valeur devant le fait accompli. La croisade des Albigeois ne lui plaisait pas. Elle allait détourner sur le Midi des ressources militaires dont il avait besoin lui-même pour d'autres entreprises, et il se souciait peu de voir un de ses vassaux, devenu le maître du Languedoc, y fonder une domination forte. Il essaya donc, sinon d'empêcher, au moins de limiter la grande levée de boucliers qui, à la voix des prédicateurs, commençait à se faire partout dans la France du Nord et du Centre. En mai 1208, il accordait à Eude, duc de Bourgogne, et à Hervé, comte de Nevers, la liberté de se croiser, en déclarant que seuls les chevaliers de la Bourgogne et du Nivernais, au nombre de cinq cents, pourraient user de sa permission ¹.

Si le roi refusait de partir, la féodalité, séduite par la perspective des indulgences, commençait à se mobiliser pour se ruer en masse sur le Midi. C'est le danger que redoutait Innocent III. Il ne s'agissait pas de livrer le Languedoc aux appétits des barons du Nord, et de laisser se transformer

1. Cette lettre se trouve rayée dans le registre de Philippe Auguste parce que, au bout de quelque temps, le gouvernement capétien s'aperçut que le mouvement d'enrôlement devenait irrésistible, et qu'il ne servait à rien d'avoir tenté de l'enrayer.

en une œuvre de massacre et de pillage l'entreprise, légitime et nécessaire à ses yeux, de l'expulsion des hérétiques. Il fallait que la croisade restât dirigée et contenue dans de justes limites par l'accord des plus hautes puissances de l'ordre civil et religieux. Le pape s'obstina donc à solliciter le concours au moins indirect de Philippe Auguste. Le 9 octobre 1208, il le prie de faciliter les opérations des légats et d'engager ses sujets à prendre la croix. Le 9 février 1209, nouvel effort. « C'est à toi que nous confions tout spécialement l'affaire de l'Église de Dieu. L'armée des fidèles qui se lèvent pour combattre l'hérésie doit avoir un chef à qui elle obéisse tout entière. Nous supplions ta sérénité royale de choisir, par un acte de son pouvoir propre, un homme actif, prudent et loyal qui conduise au bon combat, sous ta bannière, les champions de la cause sainte. Il importe avant tout que par tes soins il y ait unité et harmonie dans le commandement, qu'il ne puisse surgir aucune division, aucune rivalité parmi les chefs. »

Ni par lui-même, ni par un délégué, le roi de France ne voulait endosser cette charge. Innocent III se heurta encore à une résolution inébranlable. Parmi les hauts barons enrôlés à l'appel des légats, il n'y eut pas de mandataire de la royauté, investi sur les autres d'un commandement effectif. La croisade des Albigeois restait une entreprise

d'Église, dirigée par les envoyés de Rome. Le pape dut se résigner à porter seul, avec l'aide de la noblesse française et d'une fraction de la chevalerie des pays voisins, surtout de l'Allemagne, l'accablante responsabilité.

Pendant que barons et évêques se signaient, recrutaient leurs troupes et préparaient le départ, que faisaient les Méridionaux pour se défendre contre l'invasion? Le péril était formidable. A entendre la *Chanson de la Croisade*, on vit rarement pareille levée d'hommes. « Je ne m'inquiète pas de dire comment ils furent armés, ce que coûtèrent les croix d'orfroi et de soie qu'on se mettait au côté droit de la poitrine, ni comment ils furent vêtus et montés, ni comment leurs chevaux étaient bardés de fer et armoriés. Jamais Dieu ne fit clerc assez bon comptable pour en supputer la moitié, ni le tiers... L'ost fut merveilleuse, ajoute le poète : vingt mille chevaliers armés de toutes pièces, plus de deux cent mille vilains et paysans, sans compter clercs et bourgeois. » N'attachons pas d'importance à ces chiffres : toute évaluation précise serait vaine, mais les contemporains eurent l'impression d'un élan grandiose, irrésistible. Et cet enthousiasme s'explique. Sans sortir de France, on gagnait la même somme d'indulgences qu'à faire l'effrayant voyage de Jérusalem, d'où tant de pèlerins ne revenaient pas.

Avec infiniment moins de risques et de frais, on pouvait jouir des nombreux avantages attachés à l'état de croisé : personne inviolable, biens protégés, suspension temporaire des créances. Nobles et seigneurs d'Église, plus ou moins rongés de dettes, profitèrent à l'envi des décrets du pape qui défendaient aux usuriers et aux juifs de poursuivre les soldats du Christ.

Les princes du Languedoc ne pouvaient se faire illusion. Un seul moyen leur restait d'empêcher la catastrophe prochaine : l'union étroite de toutes leurs forces, l'organisation de la défense nationale du Midi contre le Nord. Mais avec l'anarchie qui régnait dans ce milieu, comment établir l'entente? En 1208, Raimon VI avait proposé à son neveu, Raimon-Roger, le vicomte de Béziers et de Carcassonne, de s'associer pour repousser l'étranger. « Roger, dit la *Chanson*, répond non par oui, mais par non. Ils se quittent en mauvais termes et le comte s'en va, irrité, en Provence. » Voyant qu'il ne pourrait entraîner ses vassaux à une action commune, hésitant d'ailleurs à se faire ouvertement le champion de l'hérésie, le comte de Toulouse prit son parti : courber le dos sous l'orage.

Il eût fallu un autre tempérament que le sien pour soutenir à main armée, dans une telle crise, la cause de la liberté religieuse et de l'indépendance du pays. Ce n'est pas qu'on puisse l'accuser

d'être resté inerte : sa diplomatie tout au moins s'agitait. Il va d'abord demander conseil à Philippe Auguste, qui ne lui fait pas mauvais visage mais se garde bien de lui rien promettre. Il s'adresse ensuite à l'empereur Otton IV. Il imagine même d'amadouer l'abbé de Cîteaux et le relance jusqu'à Aubenas (février 1209). « Là, il s'agenouille, dit la *Chanson*, fait son acte de contrition devant monseigneur l'abbé, et le prie qu'il lui pardonne. L'abbé lui répond qu'il ne le fera pas, à moins que le pape de Rome et ses cardinaux ne lui en délèguent le pouvoir. » Mais Raimon n'a pas attendu cette humiliation inutile pour négocier avec le pape. Dès la fin de 1208, ses envoyés agissaient auprès de la curie.

Au moment même où Innocent III vouait le comte de Toulouse aux malédictions divines et humaines, il recevait ses ambassadeurs ! le moine de Cernai l'atteste avec des détails précis. Raimon se plaint amèrement de l'abbé de Cîteaux, homme dur, impitoyable, avec lequel on ne peut s'entendre. « Envoyez-moi, fait-il dire au pape, un autre légat, pris dans votre entourage, et je promets de faire entre ses mains ma soumission complète. » Et non seulement on écoute cet excommunié, mais on accède à sa demande. Innocent adjoint à Arnaut-Amalric, avec mission spéciale de recevoir la pénitence du comte, un notaire

du Latran, Milon; maître Thédise, chanoine génois, devra lui servir d'auxiliaire (mars 1209). Et Raimon de s'écrier : « Tout va bien : j'ai un légat selon mon cœur : bien mieux, c'est moi-même qui serai le légat ». On comprend alors ces mots du poète de la *Chanson* : « Les messagers du comte disent tant de paroles et font tant de présents qu'avec le riche pape ils ont fait accord et je vous dirai en quoi ». Mais le Toulousain et ses partisans triomphaient trop tôt. Toujours d'après le moine de Cernai, Innocent III aurait dit à Milon : « C'est l'abbé de Cîteaux qui continuera à tout faire : toi, tu ne seras que son instrument. Il est suspect au comte; toi, tu ne l'es pas. »

Les instructions du nouveau légat comportaient d'abord une dernière tentative auprès de Philippe Auguste : l'idée fixe du pape! il n'y renoncera jamais. Arnaut-Amalric et Milon se rendent à Villeneuve-le-Roi, près de Sens, où le Capétien tenait cour plénière. Ils lui remettent une lettre d'Innocent qui demandait encore au roi d'intervenir en personne ou de déléguer son fils, le prince Louis. « J'ai deux grands lions attachés à mes flancs, répond Philippe, le soi-disant empereur Otton et Jean, le roi d'Angleterre. Tous deux travaillent, de toutes leurs forces, à troubler le royaume de France. Impossible d'en sortir moi-

même, et aussi de me priver de mon fils. C'est déjà bien assez que je permette à mes barons d'aller, dans la Narbonnaise, combattre les ennemis de la foi. »

Rien à faire, décidément, avec ce roi de France ! Il ne restait plus au pape qu'à terminer les deux besognes déjà entamées. Pendant que l'abbé de Cîteaux achevait, dans l'été de 1209, d'enrôler les combattants et de les acheminer vers Lyon où devait se faire la concentration générale, l'autre légat, Milon, descendait en Provence pour résoudre l'importante question de la pénitence et de la réconciliation du comte de Toulouse.

Pourquoi pactiser avec ce baron disqualifié, déjà plusieurs fois parjure, et de qui on ne peut attendre une soumission sincère ? A cette question des intransigeants de l'orthodoxie, Innocent III répond par la lettre curieuse où il explique, pour ses trois mandataires (l'abbé de Cîteaux, les évêques de Riez et de Couserans), son plan d'attaque contre l'hérésie. C'est le programme politique et militaire de la croisade.

« On nous a demandé avec insistance quelle attitude les croisés devaient prendre à l'égard du comte de Toulouse. Suivons le conseil de l'apôtre qui a dit : « J'étais astucieux : je vous ai pris par « la ruse ». Après délibération avec les chefs les plus prudents de l'armée, il faut attaquer, l'un

après l'autre, séparément, ceux qui ont détruit l'unité de l'Église, de façon à diviser leurs forces. Ne commencez pas par vous en prendre au comte, si vous voyez qu'il ne s'empresse pas de se lancer follement à la défense des autres. Usez d'une sage dissimulation : laissez-le d'abord de côté pour agir contre les rebelles. Il sera d'autant moins facile d'écraser ces satellites de l'Antechrist qu'on les aura laissés se grouper pour la résistance commune. Rien de plus aisé, au contraire, d'en venir à bout, si le comte n'accourt pas à leur aide, et peut-être que la vue de leur désastre lui fera faire un retour en lui-même. S'il persiste dans ses mauvais desseins, on pourra, lorsqu'il sera isolé et réduit à ses seules forces, terminer par lui et l'accabler sans grand effort. » Il fallait donc croire ou affecter de croire au repentir de Raimon VI.

C'est à Montélimar, à Valence, et surtout à Saint-Gilles, berceau de la dynastie toulousaine, que se déroulèrent, en juin 1209, les péripéties de l'amende honorable. Raimon comparait devant le légat et les évêques. Il jure d'exécuter fidèlement toutes les prescriptions qu'on lui imposera et, comme garantie, il remet aux mains des envoyés de Rome sept de ses principaux châteaux. S'il ne remplit pas ses promesses, les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles ne le reconnaîtront

plus comme leur seigneur, et le comté de Melgueil, dont il prétend être le haut propriétaire, sera confisqué au profit de l'Église. On lui fait lecture des griefs que l'autorité religieuse avait invoqués pour le frapper d'anathème : il s'engage à donner satisfaction en tous points. Alors commence pour lui la série douloureuse des épreuves réconciliatoires.

En costume de pénitent, nu jusqu'à la ceinture, il est amené devant la façade aux trois baies de l'église de Saint-Gilles, ce chef-d'œuvre de la sculpture romane, fait des libéralités de son aïeul Alphonse-Jourdain. En haut de l'imposant escalier de douze marches qui y conduit, une statue d'apôtre porte encore ces mots qu'on dirait inspirés de la politique d'Innocent III, celle qu'il recommandait avant le meurtre de son légat : « Ne tuer personne, convertir¹ ». Là, entre les deux grands lions qui gardent l'entrée de la porte centrale, des reliques du Christ et des saints avaient été disposées. Raimon jure, la main sur les châsses, d'obéir au pape et à ses légats. Alors Milon lui passe au cou son étole, lui donne l'absolution, puis, le tirant par l'étole et lui frappant le dos d'une poignée de verges, l'introduit dans l'église. Une foule si compacte l'emplissait qu'il ne fut pas possible au comte de sortir par où il était entré.

1. *Non everti quemquam sed converti.*

On dut le faire passer par la crypte, devant la tombe de Pierre de Castelnau. « Juste punition de son crime! », ne manque pas de s'écrier le moine de Cernai.

Il ne suffisait pas à l'Église d'avoir humilié son ennemi. Nous avons le détail des exigences de la papauté triomphante et des conditions imposées au pénitent, avant comme après l'absolution. Raimon VI renonçait à toutes les pratiques abusives dont les barons étaient coutumiers. Il s'engageait à faire amende honorable à tous les évêques et à tous les abbés avec qui il avait conflit et se dépouillait de ses droits sur les évêchés et sur les établissements religieux de son fief. On lui arrachait bien d'autres promesses. Il chassera ses routiers et n'aura plus recours à leurs services. Il ne confiera plus aux juifs de fonctions administratives. Il cessera de protéger les hérétiques et les livrera, eux, leurs biens et leurs fauteurs, aux croisés qui vont envahir son domaine. Il tiendra pour hérétiques tous ceux qui lui seront dénoncés comme tels par le clergé. Il s'en rapportera à la décision des légats pour toutes les plaintes qui se produiraient contre lui. Il observera et fera observer par ses vassaux toutes les clauses des paix ou des trêves établies par les légats.

Jamais souverain féodal ne s'était résigné à une déchéance aussi complète. Raimon laissait l'auto-

rité des envoyés de Rome se substituer à la sienne : ils devenaient par le fait, au temporel presque autant qu'au spirituel, les maîtres absolus du Languedoc et de la Provence. Tous les vassaux du comte durent subir les mêmes conditions, livrer des châteaux aux légats et se mettre dans la main de l'Église. Raimon consent à tout, accepte tout, jusqu'au dernier des abaissements. Le 22 juin 1209, on le vit offrir à Milon de prendre la croix, la recevoir de ses mains, et prononcer un serment ainsi conçu : « Je jure sur les saints Évangiles que lorsque les princes croisés arriveront dans ma terre, je leur obéirai de façon à garantir entièrement leur sécurité et à exécuter tout ce qu'ils m'enjoindront de faire dans leur propre intérêt et pour le bien de l'armée ». Il s'engageait donc à aider une entreprise dirigée au fond contre lui, à contribuer au pillage et à l'égorgeement de ses propres sujets.

« Comédie! dit le moine de Cernai, perfidie nouvelle! Cet homme ne prenait la croix que pour rendre sa personne et ses biens intangibles, et dissimuler ses projets néfastes. » La vérité est qu'en acceptant de suivre l'armée et de s'associer extérieurement à la croisade, Raimon avait trouvé le seul moyen pratique de surveiller ses ennemis et peut-être d'entraver leur œuvre. Qu'il crût ou non à la sincérité du comte, Innocent III lui envoya

de Viterbe, le 26 juillet, une lettre de félicitations. « Tu t'es soumis entièrement à nos volontés; tu as fait tout ce qu'a exigé maître Milon, notre légat, et ainsi, après avoir été un objet de scandale pour beaucoup, te voilà devenu un modèle. La main de Dieu, en ce qui te concerne, a merveilleusement travaillé. Au nom de ton salut spirituel et même de tes intérêts temporels, continue à nous satisfaire. Nous ne voulons que ton bien et ton honneur, et tu peux être assuré que nous ne supporterons pas qu'on te fasse tort si tu ne le mérites pas. » Une heure viendra en effet où Innocent jouera un rôle imprévu : celui de protecteur du comte de Toulouse qu'il défendra seul contre tous.

Lorsque Raimon reçut du pape ce satisfecit, l'orage, qui depuis si longtemps s'amoncelait sur le Midi, avait crevé, le Languedoc était envahi et le sang coulait.

* * *

A la fin de juin 1209, le légat Milon vint rejoindre à Lyon son collègue Arnaut-Amalric et la grande armée se mit en marche. Bannières au vent, les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux et de Chartres, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de

Saint-Pol descendirent la vallée du Rhône. A Valence, le comte de Toulouse prit place lui-même parmi les chefs. Bientôt tous entrèrent dans le Languedoc maritime par Montpellier.

« Le comte Raimon les guide, dit la *Chanson*, et leur rend bien service. Il marche toujours en tête et les fait héberger sur la terre de son neveu (Raimon-Roger) avec qui il est en guerre. » C'est en effet, par les villes de la vicomté de Béziers et de Carcassonne, ces repaires de mécréants, que l'exécution devait commencer.

L'attitude du vicomte Raimon-Roger manqua tout d'abord d'héroïsme. Il accourt à Montpellier, proteste, auprès des légats, de son orthodoxie personnelle, et rejette sur des subalternes la responsabilité de ses actes favorables à l'hérésie. On refuse de l'entendre. Le plan des chefs de la croisade était de faire un exemple qui épouvantât tout le Midi. Campés au bord de l'Orb, les croisés se renforcèrent de deux autres corps d'envahisseurs, descendus de l'Agenais et de l'Auvergne. Du haut de leur promontoire, derrière leur enceinte de murailles et leurs églises fortifiées, les bourgeois de Béziers se croyaient inexpugnables. Au premier assaut des goujats de l'armée, la ville fut prise. Sept mille personnes, femmes, enfants, vieillards, massacrées dans la seule église de la Madeleine, la plupart des hommes-valides exter-

minés, la ville pillée par les ribauds que les chevaliers, craignant de ne pas avoir leur part du butin, « jetèrent dehors à coups de triques », les ribauds, pour se venger, mettant le feu à la ville « qui brûla en long et en travers », la cathédrale Saint-Nazaire devenue un tel brasier que la voûte éclata, tel fut le premier exploit des soldats du Christ (21 juillet 1209).

L'impression de terreur, sur les hérétiques, fut très vive. Ils évacuent à la hâte une centaine de châteaux et se mettent en sûreté dans la montagne. Narbonne, pour échapper à une catastrophe, exécute quelques cathares. Montpellier n'avait rien à craindre : Innocent III la protégeait; dès le mois de mars, il avait défendu qu'on touchât aux Montpelliérains, « hommes pieux et dévoués de longue date au siège apostolique ». Mais Carcassonne, où s'était jeté Raimon-Roger, résista. Les croisés l'assiègent, emportent vite les faubourgs et bloquent la cité. Le roi d'Aragon, Pierre II, qui redoutait un nouveau malheur, essaye de s'interposer en faveur du vicomte, son vassal. Les légats restent inflexibles. Raimon-Roger pourra sortir s'il veut de la ville assiégée, avec douze chevaliers, mais tous les habitants devront se rendre à discrétion. « Le roi dit entre ses dents : « Cela se fera quand un âne « volera au ciel » et le vicomte s'écrie « qu'il se laissera plutôt écorcher vif ». Mais les habitants,

resserrés dans l'espace insuffisant de la cité, coupés de leurs fontaines, empuantés sous un soleil torride par les malades et le bétail mort, finissent par capituler. Ils quittent leur ville, à moitié nus, « sans emporter la valeur d'un bouton ».

Dans le rapport que les légats adressèrent au pape sur ces premiers actes de guerre, ils expliquent pourquoi Carcassonne n'a pas subi le sort de Béziers. On eut peur de voir la ville et tout le pays brûlés par les soldats ou par les hérétiques eux-mêmes. Dans ce désert, comment avancer et vivre? Les chefs n'étaient pas maîtres de leurs troupes¹. « Il y a dans l'armée, écrivent les légats, trop de gens qui sont de corps avec nous, mais non d'esprit. » Néanmoins, en août 1209, tout le fief de Béziers et de Carcassonne était aux mains des champions de l'Église. Raimon-Roger, incarcéré au mépris des clauses de la capitulation, ne sortira plus vivant de son cachot.

Prendre une terre n'est pas tout : il faut la garder. Les barons du Nord, qui ont accompli leur quarantaine et gagné leurs indulgences, ne songent plus qu'à s'en retourner chez eux. Ni le duc de Bourgogne, ni le comte de Nevers, ni le comte de Saint-Pol ne veulent être investis de ce fief

1. *Invitis principibus.*

acquis par un massacre. « Ils n'ont cure de la dépouille d'autrui, dit la *Chanson*. Il n'y a personne qui ne croie se déshonorer en acceptant cette terre. » Un petit seigneur de l'Île-de-France, pourvu de domaines en Angleterre, le comte de Leicester, Simon de Montfort, après s'être fait prier un peu, se résigna au déshonneur.

C'était un catholique ardent, connu par sa haine de l'hérésie et son zèle à suivre en tout les volontés de l'Église. A la quatrième croisade, il avait abandonné l'armée chrétienne et refusé de marcher sur Constantinople pour ne pas enfreindre les ordres du pape. Pierre des Vaux de Cernai le dépeint « de haute taille, avec une belle chevelure, une physionomie distinguée, de fortes épaules, un corps d'une vigueur et d'une souplesse étonnantes ». Au moral, toutes les qualités : « Très éloquent, affable avec tous, excellent pour ses amis, d'une chasteté rigide et d'une rare modestie ». Sagesse et prudence consommées, fermeté dans les décisions, équité dans les jugements, hardiesse à l'attaque, opiniâtreté aux choses résolues, rien ne manquait à cet homme « dévoué tout entier à l'œuvre de Dieu ». Le moine oublie de dire que ce pieux chevalier était dur et cruel comme beaucoup de ses pareils, et qu'il servit ses intérêts, identifiés d'abord à ceux de l'Église, avec une activité prodigieuse. Tout en

payant de sa personne autant que le dernier soldat, il saura devenir un chef d'armée de premier ordre, un diplomate plein de ressources, un organisateur habile des pays conquis. Le sceau qui valide ses chartes le représente en chasseur, sonnante du cor et galopant avec ses lévriers. C'est à une chasse d'un autre genre, plus fructueuse pour l'âme et pour le corps, qu'il allait maintenant s'adonner.

« Seigneur, lui dit l'abbé de Cîteaux, par Dieu
« le tout-puissant, recevez la terre dont on vous fait
« présent : car Dieu et le pape vous la garantissent,
« et nous, après eux, et tous les autres croisés. Et
« nous vous aiderons toute votre vie. — Ainsi ferai-
« je, dit Simon, à cette condition que les princes
« me feront serment qu'en cas de besoin, pour ma
« défense, ils viendront tous à mon appel. — Nous
vous l'accordons, disent-ils tous, loyalement. Et
il reçut alors la terre et le pays. » Le premier
acte qu'il signa en vertu de sa nouvelle qualité
(août 1209), débute par ces mots : « Simon, sei-
gneur de Montfort, comte de Leicester, vicomte de
Béziers et de Carcassonne. Le Seigneur ayant
livré entre mes mains les terres des hérétiques,
peuple mécréant, par le ministère des croisés, ses
serviteurs, j'ai accepté avec humilité et dévotion
cette charge et cette administration, me fiant à
son secours et sur les instances des barons de

l'armée, comme du seigneur légat et des prélats qui l'assistaient ».

Un mois après, le nouveau possesseur de Béziers et de Carcassonne annonçait lui-même son élévation à Innocent III. On l'a élu à l'unanimité, quoique indigne, pour gouverner la terre albigeoise; elle lui a été conférée par l'abbé de Cîteaux; il reconnaît formellement ne la devoir « qu'à Dieu et au pape ». Il demande que Rome lui confirme, ainsi qu'à ses héritiers, le domaine qu'il a reçu et la part faite à ses compagnons d'armes. Il soumet à l'approbation pontificale les premières mesures qu'il a prises : constitution, au profit du Saint-Siège, d'un impôt perpétuel de trois deniers par feu; restitution générale aux églises et aux clercs des dîmes détenues par les hérétiques. Sur ces deux points le consentement d'Innocent ne faisait pas doute. Mais Simon, homme pratique, tout en remerciant la papauté, lui réclame l'argent nécessaire à la continuation de l'entreprise. « Je suis résolu, pour l'amour de Dieu et de la foi catholique, à rester en ce pays, dans l'espoir qu'avec l'aide divine et la vôtre, je parviendrai à y détruire totalement l'hérésie. Ce sera une grosse besogne et un labour coûteux. Les princes croisés sont partis, me laissant presque seul, avec très peu de soldats, au milieu des ennemis du Christ qui errent par les montagnes

et les rochers. La terre est pauvre : tout ce qu'elle offrait de bon a été détruit. Si vous ne m'assurez de vos subsides et de ceux des fidèles, je ne pourrai m'y maintenir longtemps. Les hérétiques occupent encore des positions très fortes et les chevaliers qui sont restés avec moi exigent double solde. »

Presque immédiatement Innocent III sanctionne les faits accomplis. Dans deux lettres, du 11 et du 12 novembre 1209, il félicite Montfort d'être la « forte montagne » qui oppose une barrière au progrès des ennemis de l'Église. Il confirme tout ce qu'on a fait pour lui et tout ce qu'il a fait lui-même. Il lui promet de l'aider personnellement et de solliciter en sa faveur l'empereur Otton IV, les rois de Castille et d'Aragon, et d'autres souverains féodaux. Il les invitera à ne pas donner asile, sur leur territoire, aux hérétiques chassés du Languedoc, et à subventionner de leur bourse les défenseurs de la foi. « Je ferais pour toi beaucoup plus, ajoute-t-il, si je n'étais obligé de secourir aussi les chrétiens de Terre Sainte qui se plaignent de voir leurs intérêts sacrifiés au succès de l'affaire d'Albigeois ».

En effet, avec deux croisades sur les bras, Innocent III ne pouvait promettre que sous toute réserve son concours personnel. Comme l'entreprise du Languedoc péchait par le côté financier,

la chancellerie du Latran travailla immédiatement et sans relâche à expédier par toute l'Europe des demandes d'appui et de subsides. Innocent recommande Simon et son œuvre aux archevêques du Midi de la France, aux prélats de Lyon et de Besançon, aux comtes de Savoie, de Genève et de Mâcon, aux consuls d'Avignon, de Saint-Gilles, de Nîmes, de Montpellier, de Tarascon, de Narbonne. A l'empereur Otton, il vante les succès de la grande armée chargée d'opérer contre l'hérésie : « victoire merveilleuse, cinq cents villes et châteaux enlevés aux ennemis de la foi ! » Il exagérait : la lettre de Simon de Montfort est là pour mettre les choses au point : mais les légats avaient intérêt à enfler leurs chiffres. Le pape veut que partout, dans chaque diocèse, la population entière contribue aux frais de la croisade. Tous les clercs devront sacrifier une partie de leurs revenus. Tous les seigneurs qui possèdent des juifs les contraindront à cesser de poursuivre les débiteurs croisés. Enfin, aux chevaliers que Montfort a pu retenir, Innocent écrit de prendre patience et de continuer à se battre sous ses ordres ; à Pâques, l'envoi d'un nouveau subside permettra de régler leur solde avec tout l'arriéré.

Ce n'était pas la faute de Simon et des légats si, après la prise de Carcassonne, la grande armée s'était dissoute. Leur idéal était d'en finir du pre-

mier coup avec l'hérésie et ses fauteurs. Pierre des Vaux de Cernai l'a dit sans ambages : « Si les croisés avaient voulu demeurer en Languedoc et aller de l'avant, avec les forces dont ils disposaient, rien ne leur aurait résisté ; ils auraient pris rapidement toute cette terre. Mais la malice de Satan, ennemi de notre entreprise, s'y est opposée. Dieu lui-même d'ailleurs n'a pas voulu que la guerre fût terminée de suite. Il a préféré que les soldats du Christ arrivassent les uns après les autres et qu'ainsi un plus grand nombre d'hommes pût prendre part à l'avantage de la rémission des pêchés et gagner l'éternel salut. »

Cette conception religieuse de la croisade s'accordait mal avec les nécessités militaires et politiques imposées à ceux qui la dirigeaient. Les groupes de chevaliers amenés successivement, par petits paquets, accomplissant juste leur vœu de quarante jours, puis se hâtant de regagner le pays natal pour faire place à de nouvelles bandes, cette intermittence et ce perpétuel changement d'effectifs ne pouvaient que nuire à l'entreprise et prolonger indéfiniment la lutte.

Un obstacle tout aussi gênant pour Simon de Montfort et ses associés fut l'obligation de ménager le comte de Toulouse. Le pape n'entendait pas qu'on attaquât Raimon VI tant que celui-ci demanderait sa réconciliation avec l'Église et ne pren-

drait pas ouvertement le parti de l'hérésie. Or les légats voyaient en lui le principal soutien des sectaires, l'ennemi qu'il fallait déjouer et réduire à merci, si l'on tenait à déraciner le catharisme dans le Languedoc. Le repentir de Raimon, pure duperie! Pour éviter de le réconcilier et de l'absoudre, ils éluderont, avec un art consommé, les ordres formels venus de Rome. Ils veulent, à force de hauteurs et d'exigences inacceptables, contraindre le comte à jeter le masque et à passer dans l'autre camp. Mais Raimon voit le danger et s'y refuse. Se mettre à la tête des adversaires de la religion et de la croisade, n'est-ce pas donner prise à des ennemis qu'il sent implacables et résolus à le dépouiller? Il restera donc attaché au catholicisme et ne cessera de protester de son orthodoxie.

Pendant que Simon de Montfort allume ses bûchers et prend château par château, ville par ville, le vaste domaine qu'il convoite, les diplomates rusent à l'envi dans les conférences et les conciles. D'autres éléments ajoutent aux difficultés du problème : les prétentions particulières de Pierre d'Aragon, neutre d'abord entre les partis, hostile ensuite à la croisade, mais surtout les indécisions et les revirements brusques du pape. Mal obéi, mal renseigné, tirailé entre ses propres tendances et les suggestions des violents, Inno-

cent III tantôt désavoue ses légats et tantôt leur donne carte blanche. Trame complexe, souvent même embrouillée, d'une action historique où, comme dans tout ce qui est humain, le drame côtoie la comédie.



Après la prise de Carcassonne et la disparition du vicomte de Béziers, mort de maladie, affirment les uns, assassiné, disent les autres, la situation du comte de Toulouse dans l'armée d'invasion devenait intenable. Extérieurement, loin de rompre avec les chefs de la croisade, il continuait à leur donner des gages, jusqu'à projeter un mariage entre son propre fils et la fille de Montfort! Ce simulacre d'accord disparut quand l'abbé de Cîteaux somma le comte et les consuls de Toulouse de lui livrer les hérétiques et les suspects de leur cité. Lui-même en avait dressé la liste. Mais les bourgeois incriminés protestent énergiquement, déclarent n'être ni hérétiques ni fauteurs d'hérésie. Les consuls refusent de livrer leurs compatriotes. « Toulouse, disent-ils, est une ville catholique : n'a-t-elle pas brûlé des cathares au temps du comte Raimon V? » Ils en appellent au pape et vont lui envoyer une députation. De son côté, Raimon VI se plaint d'être indirectement visé : il

rappelle qu'il a été absous par le légat Milon et dénonce avec indignation les procédés d'Arnaut-Amalric. Il ira lui-même porter ses griefs au pape et l'édifier sur les injustices des légats. « A quoi bon aller à Rome? lui aurait répondu l'abbé de Cîteaux. Inutile de vous tant travailler et de faire la dépense du voyage. Vous obtiendrez le même résultat en négociant ici avec nous. »

On redoutait son entrevue avec Innocent III. Raimon passe outre, fait son testament et se prépare à gagner l'Italie. Mais ses adversaires n'étaient pas hommes à reculer. L'abbé de Cîteaux excommunie les consuls de Toulouse et met leur ville en interdit, puis il se transporte en Provence et frappe de la même peine les Marseillais, révoltés contre son autorité. Le 6 septembre 1209, les légats réunissent un concile à Avignon. Plusieurs décrets très rigoureux y sont lancés contre les hérétiques et leurs complices. Fait plus grave! le concile excommunie de nouveau le comte de Toulouse et interdit tout son domaine. « Comme il n'a pas tenu les engagements auxquels était subordonnée sa réconciliation avec l'Église, écrivent les légats à Innocent III, il est déchu de tous ses droits. Le comté de Melgueil appartient donc légalement à l'Église romaine, ainsi que les sept forteresses remises par le comte entre nos mains. Les habitants d'Avignon, de Nîmes et de Saint-

Gilles doivent, pour la même raison, faire directement hommage au Saint-Siège de tout ce qu'il possédait chez eux. »

C'était aller vite en besogne : Innocent III n'avait ni ordonné ni permis cette exécution, faite d'autorité par ses représentants. Milon et l'évêque de Riez essayèrent de justifier leur acte. « Le comte de Toulouse est un parjure, ennemi de toute paix et de toute justice. Il a certainement participé au meurtre de Pierre de Castelnau, puisqu'il a toujours reçu chez lui l'assassin. Si nous avons interdit Toulouse et excommunié ses consuls, c'est qu'ils n'ont pas voulu livrer aux croisés les nombreux sectaires qui sont chez eux. » Les légats ajoutent, il est vrai, que l'excommunication du comte n'est pas absolue, ni d'un effet immédiat : ils lui ont donné jusqu'à la Toussaint pour se mettre en règle avec l'Église. Passé ce délai la sentence recevra son exécution. Mais leur insistance à supplier le pape de ne pas se laisser prendre aux paroles de Raimon et de ne lui rien accorder, est significative. « Défiez-vous, dit Milon, de cette langue habile à distiller le mensonge et l'outrage. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le comte obtenait de vous la restitution de ses châteaux sans nous avoir donné les satisfactions nécessaires, tout ce qu'on a fait contre l'hérésie pour la paix du Languedoc serait annulé. Et alors il aurait mieux

valu ne pas commencer l'entreprise que de l'abandonner de cette façon. » A son tour, l'évêque de Riez recommande au successeur de saint Pierre, quand il recevra le comte de Toulouse, de lui opposer la fermeté, la solidité de cette *Pierre* sur laquelle le Christ a bâti son église. « Par la grâce de Dieu et la vôtre, le comte est aujourd'hui si bien lié qu'il ne peut plus faire le moindre mouvement de révolte, ni contrevénir à vos ordres sacrés, à moins, ajoute l'évêque avec amertume, que le crédit de certains personnages ne rende inefficaces toutes les mesures prises contre lui. » Les envoyés du pape avaient donc peur qu'on ne désavouât leur œuvre; c'est précisément ce qu'allait faire Innocent III.

En janvier 1210, peu de temps après la mort imprévue du légat Milon, Raimon VI arrivait à Rome, accompagné des délégués toulousains. Grand embarras ici pour l'histoire. Le moine de Cernai affirme que le pape accabla le comte de moqueries et d'outrages, l'appelant « mécréant, persécuteur du Christ, ennemi de la foi », au point que Raimon désespéré « ne savait plus ce qu'il devait faire ». D'après l'auteur de la *Chanson*, il fut reçu à bras ouverts : « Le pape lui donna un manteau de prix, un anneau d'or fin, dont la pierre seule vaut cinquante marcs d'argent, et un cheval. Ils devinrent bons amis de cœur. » Peut-être le

poète exagère-t-il les marques de bienveillance données par Innocent à un prince qui devait au moins lui être suspect, mais acceptera-t-on le témoignage du moine, si acharné après Raimon? Pourquoi Innocent eût-il exaspéré le comte de Toulouse, capable encore, si on le poussait à bout, d'entraver l'œuvre de la croisade? Tous ses actes et tous ses écrits prouvent qu'il tenait à le ménager. Pierre des Vaux de Cernai se contredit en ajoutant que le comte, pour capter la faveur du pape, se fit doux et soumis, et souscrivit à toutes ses exigences. On n'invective pas aussi violemment l'homme qui se rend à discrétion. Croyons-en plutôt Innocent III lui-même : « Le comte de Toulouse étant venu à Rome et ayant promis de nous donner satisfaction entière, nous avons eu soin de l'honorer. »

Les trois lettres que le pape adressa, après cette entrevue, à l'archevêque de Narbonne, à l'abbé de Cîteaux et à l'évêque de Riez, ne furent que le désaveu formel des mesures prises par ses légats. Quelques mois à peine après le massacre de Béziers, le promoteur de la croisade trouvait déjà qu'on allait trop loin!

« Vous avez frappé le comte sous prétexte qu'il n'avait pas rempli tous ses engagements. Or le comte affirme qu'il a exécuté la plupart des clauses du traité conclu avec Milon. Il le prouve en produi-

sant les certificats des églises pour lesquelles il a réparé ses torts et il se déclare prêt à tenir ses autres promesses. Il prétend d'ailleurs qu'on a toujours suspecté sans motif son orthodoxie, et il nous a supplié de lui permettre de se justifier, de ce chef, devant nous, pour que nous puissions lui rendre ses châteaux. Il les a livrés seulement à titre de garantie, et ce serait lui causer, assure-t-il, un préjudice grave que de les détenir indéfiniment. Vous dites qu'il est déchu de ses droits sur ces places fortes, comme ayant failli à sa parole : mais il n'est pas convenable que l'Église s'enrichisse des dépouilles d'autrui. En vertu de la bienveillance apostolique et sur l'avis de notre conseil, nous avons décidé que le fait de n'avoir pas encore exécuté toutes les clauses du contrat ne pouvait lui faire perdre son droit de propriété, pas plus que nous ne voulons nous prévaloir de l'engagement pris par lui de renoncer à certaines villes au cas où il n'obéirait pas à tous nos ordres. Par l'effet du même principe, nous avons enjoint à l'armée chrétienne, qui opère, selon nos prescriptions, contre les hérétiques, *de ne pas toucher à son domaine.* »

Qu'ordonne finalement Innocent III? Trois mois après la réception de sa lettre, les légats réuniront un concile où l'on recherchera si le comte est réellement coupable d'hérésie et de complicité dans le meurtre de Castelnau. S'il se présente quelqu'un,

dans les conditions légales, pour l'accuser de ces deux crimes, les légats donneront suite à la procédure, mais jusqu'au prononcé de l'arrêt définitif *exclusivement*. Ils transmettront à Rome le dossier de l'instruction, et c'est la justice pontificale qui prononcera. S'il ne se présente pas d'accusateur, ils admettront le comte à se justifier, et, si le comte accepte le mode de justification et prouve en effet son innocence, ils seront tenus de le déclarer publiquement personne très catholique, et de lui restituer ses châteaux, aussitôt qu'il aura exécuté les engagements pris. Dans le cas où le comte ferait défaut ou se plaindrait de la forme de justification imposée comme étant peu équitable, l'affaire serait encore renvoyée à Rome, et il faudrait attendre l'arrêt qui y sera rendu. Quant aux consuls de Toulouse, le pape déclare qu'ayant obtenu d'eux toute satisfaction, il faut les relaxer de l'interdit.

Les légats ne pouvaient s'y tromper : on les trouvait âpres à la curée ; Innocent ne leur permettait ni de condamner ni de spolier eux-mêmes le comte de Toulouse ; il voulait qu'en cette affaire le dernier mot restât à sa justice. Avec l'évêque de Riez et les prélats de Narbonne et d'Aix, il ne se donne pas la peine de pallier l'effet désagréable de ce blâme et de ces décisions. Il était plus délicat de les faire accepter par l'abbé de Cîteaux. Aussi le pape multiplie, pour lui, dans un préambule sans

fin, les précautions oratoires. Il lui prodigue les compliments sur la façon dont il a mené la grande œuvre de la croisade et l'appelle « la colonne qui soutient ce saint édifice ». Mais tout en le couvrant de fleurs, il lui apprend qu'il ne peut lui confier l'affaire de la réconciliation du comte avec l'Église. C'est maître Thédise qui en est chargé, non à titre de légat, se hâte d'ajouter Innocent, mais comme simple délégué de Rome. « Il ne fera d'ailleurs qu'exécuter tes prescriptions : il sera ton instrument, ton organe, l'appât qui recouvrira l'hameçon de ta sagacité. Raimon fera comme le malade pour qui un médecin agréable adoucit l'amertume de la médecine : il prendra ton remède plus patiemment de la main d'un autre. » Façon piquante d'indiquer à l'abbé de Cîteaux que le comte voyait en lui son ennemi particulier et que, dans l'intérêt de l'Église, il valait mieux qu'un autre mandataire du pape, moins suspect, lui conférât l'absolution.

Le coup était d'autant plus rude pour Arnaut-Amalric et Simon de Montfort qu'à la fin de l'année 1209 et au début de 1210, le succès de la croisade semblait enrayé. Sous la terreur des premiers massacres et de la prise des principaux centres de l'hérésie, Béziers, Carcassonne, Pamiers, Albi, les cathares n'avaient pas opposé d'abord de résistance sérieuse. Pendant qu'ils se retranchaient dans le pays haut, un protecteur avéré des

mécréants, comme le comte de Foix, Raimon Roger, n'avait pas osé refuser sa soumission. Mais quand la grande armée eût abandonné l'œuvre incomplète et regagné le chemin du Nord, ils se ressaisirent. Castres et Lombers, places importantes, revinrent au catharisme, et le comte de Foix reprit sa position hostile. Un nouvel effort s'imposait.

L'attitude des puissances extérieures aggravait encore ce recul inquiétant de la conquête. On savait que Philippe Auguste n'était pas favorable à la croisade. Raimon VI qui, après son voyage de Rome, alla encore lui demander son aide, n'obtint rien mais reçut bon accueil. Une nouvelle démarche qu'il tenta auprès de l'empereur Otton n'eut pas plus de résultats. Mais, à coup sûr, Pierre II, son beau-frère, semblait peu disposé à laisser Montfort et les légats s'emparer de tout le Midi sous prétexte de sauver la foi. Ses antécédents de prince très catholique l'empêchaient de se prononcer ouvertement contre les croisés, mais il intervenait sans cesse pour entraver leur marche. Sous main, il excitait les châtelains de la région conquise à se soulever contre les envahisseurs. En même temps, il refusait avec obstination de recevoir l'hommage de Simon de Montfort pour la vicomté de Carcassonne, comme s'il n'acceptait pas les faits accomplis. Au printemps de 1210, décidé

à protéger le comte de Foix et sa terre, il invite Raimon Roger et Montfort à une conférence à Pamiers. Naturellement, l'accord qu'il négocia entre eux ne se fit pas : cet Aragonais était, pour les croisés, un embarras terrible. On ne pouvait le traiter en ennemi, et l'on voyait de nombreux châtelains lui faire hommage de leurs forteresses, pour échapper à Simon de Montfort ! Que devenait la grande entreprise, si un pareil procédé se généralisait ?

L'abbé de Cîteaux et son parti n'avaient pas seulement à lutter contre l'hérétique, mais contre les catholiques modérés, gens à scrupules, ennemis des mesures extrêmes, et contre ce pape, observateur trop méticuleux des formes judiciaires, et qui semblait se refuser à la proscription. Impossible aux légats de tenir pour non avenue les ordres précis d'Innocent III : mais ils allaient pratiquer l'obéissance de façon à n'en être pas gênés. Entre la papauté et ses mandataires, le conflit se dessinait.

* * *

On leur enjoignait d'absoudre la bourgeoisie toulousaine ! C'était justement là, d'après eux, qu'il fallait frapper. Tant que ce foyer de résistance ne serait pas détruit, la croisade n'aboutirait pas. Toulouse était pourtant une des « cités

saintes » que le moyen âge révérait entre toutes. Avec sa forêt de tours et de clochers, les églises pressées dans son enceinte, Saint-Sernin, la merveille des basiliques, toute rosée au soleil couchant, le grand clocher carré de la cathédrale Saint-Étienne, et le sanctuaire de la Daurade, étincelant d'or et de mosaïques, la ville rouge, énorme reliquaire, n'avait jamais cessé d'attirer et d'émerveiller les pèlerins. Elle était restée en majorité catholique, mais d'une orthodoxie très libre, accueillante pour toutes les hardiesses, et c'est ce que le moine de Cernai ne lui pardonne pas : « *Tolosa, dolosa!* » Il épuise contre elle son répertoire d'invectives et la montre, depuis ses origines, des Ariens jusqu'aux Albigeois, infectée du venin de l'hérésie. Il a passé de père en fils dans le sang de ses bourgeois, qui l'ont communiqué aux villes voisines. Et maintenant cette « race de vipères » s'insurgeait encore contre Dieu!

Lorsque les délégués de Toulouse, joyeux de la réception du pape, revinrent de Rome, ils apportaient la bulle qui leur accordait le pardon. Elle était adressée aux trois légats, l'abbé de Cîteaux, l'évêque de Riez, et maître Thédise. « A l'exemple de celui qui ne veut pas la mort du pécheur, mais la destruction du péché, et attendu qu'il est dangereux de laisser plus longtemps sous l'interdit

une cité prête à se soumettre, nous vous enjoignons de vous rendre, personnellement et dans le plus bref délai, à Toulouse. Vous absoudrez les habitants et relaxerez l'interdit, après avoir reçu les garanties nécessaires et pris toutes les précautions utiles. Si vous ne pouvez opérer tous trois ensemble, il faudra au moins le concours de deux d'entre vous ». Le pape ne se souciait pas de voir Arnaut-Amalric agir seul. L'abbé de Cîteaux se présente pourtant, sans ses deux collègues, pour commencer à dicter les clauses de la réconciliation et procéder aux formalités d'usage. Les Toulousains, contre des conditions trop onéreuses, invoquent la bulle et en appellent une fois de plus à Rome. On négocie. L'évêque d'Uzès et d'autres personnages s'interposent. Foulque, l'évêque de Toulouse, insiste vivement auprès de ses diocésains pour qu'ils cèdent sans résister.

Cet ennemi juré des hérétiques et de Raimon VI avait l'avantage d'être dans la place, et il en profitait pour prendre sur les habitants catholiques une influence qu'il devait mettre tout entière au service de Montfort et des violents. Il a joué, pendant quelque temps, un double jeu. Seigneur ecclésiastique de Toulouse, obligé de ménager les bourgeois et de défendre les intérêts de sa cité, il affecta d'abord de respecter les sentiments loyalistes des Toulousains pour la dynastie de Saint-

Gilles. Il apparut même parfois comme un médiateur indépendant entre Toulouse et les croisés. Au fond, il espérait brouiller Raimon avec ses sujets et ruiner l'autorité temporelle du comte, en attendant son expulsion. Il fut toujours de connivence avec les envahisseurs du Languedoc, même avant de passer ouvertement dans leur camp.

Il avait créé à Toulouse une vaste confrérie dont les membres portaient une croix blanche, milice toujours prête à défendre l'orthodoxie au dedans, et à collaborer, au dehors, avec les légats. Cette association devint bientôt si agressive que certains bourgeois crurent bon de réagir. Elle englobait surtout les habitants de la cité proprement dite, favorable à l'ancienne foi et aux croisés. L'autre agglomération, le bourg, peuplé de modérés ou d'hérétiques, opposa à la confrérie blanche de l'évêque une confrérie noire. « Le bourg et la cité, dit Guillaume de Puylaurens, les Blancs et les Noirs, se livraient, sous des bannières ennemies, à pied ou même à cheval, de fréquents combats. »

Entraînée par son évêque, Toulouse se résigna aux conditions posées par l'abbé de Cîteaux, renonça à son appel et permit au légat d'opérer seul, pourvu qu'il se conformât, pour le reste, aux instructions du pape. Elle lui promit en outre, sur la caisse municipale, une subvention de mille livres, destinée à faciliter le combat contre l'hérésie « et

à fortifier la cause de la sainte Église ». Arnaut accepta l'offre, reconnut la ville entière, cité et faubourg, comme vraie catholique, et l'évêque d'Uzès, son conseiller, donna aux habitants la bénédiction. Le légat s'engagea même, partout où l'on médirait d'eux, à certifier leur orthodoxie. Mais quand vint le moment de verser les mille livres, les Toulousains n'ayant pas réussi à se mettre d'accord ne purent en donner que la moitié. Aussitôt Arnaut-Amalric excommunie les consuls et remet la ville sous l'interdit. Indignés, les Toulousains dénoncent à l'opinion cette « iniquité cynique ». Des négociations s'engagent de nouveau entre la ville et les mandataires du Saint-Siège, par l'entremise de l'évêque Foulque. Les habitants consentent à jurer qu'ils s'en remettront, pour toutes les affaires d'Église, « à la justice et aux prescriptions du seigneur pape ». En retour, ils obtiennent des légats « la permission de rester dans la fidélité et dans le domaine du comte de Toulouse ». Mais leur évêque les oblige à livrer des otages, plusieurs notables, qu'on envoie sous bonne garde à Simon de Montfort. Cette condition remplie, les excommuniés sont absous.

Il semblait que la paix fût définitive et que Toulouse, proclamée ville bien pensante, n'eût plus rien à craindre. En 1211, elle enverra un contingent de milices coopérer au siège de Lavaur avec

les soldats de Montfort. Mais les bourgeois ne tardèrent pas à se convaincre que les chefs de la croisade visaient, sous prétexte d'extirper l'hérésie, l'expropriation de Raimon VI. D'après la lettre écrite par leurs magistrats à Pierre d'Aragon, le comte, un jour qu'il se rendait à une conférence avec les représentants du pape et sous leur sauvegarde, fut attaqué à l'improviste par les soldats de Montfort et faillit être tué. On en voulait donc à sa terre et à sa vie? Les bourgeois eux-mêmes se sentiront à la fin tellement suspects et menacés qu'ils envoyèrent leurs consuls demander des explications.

Introduits auprès des barons et des légats, qu'assistait l'évêque Foulque, les Toulousains expriment leur étonnement d'apprendre qu'on se préparait à les attaquer, eux qui avaient tenu et voulaient tenir toutes leurs promesses! « Nous avons prêté serment aux légats : ils nous ont réconciliés; ils ont accepté nos otages. Qu'avons-nous fait, depuis, qui soit de nature à vous offenser ou à léser les intérêts de l'Église? » La réponse de Foulque et d'Arnaut fut très nette. « Nous n'avons aucune faute, aucun méfait personnel à vous reprocher, mais vous reconnaissez le comte de Toulouse comme votre seigneur et le recevez dans votre ville. Consentez à l'expulser, lui et ses partisans, cessez de lui garder fidélité et d'appartenir à son domaine, prenez pour seigneur celui que l'Église vous dési-

gnera, alors l'armée des croisés ne fera rien contre vous. En cas de refus, nous vous combattons de toutes nos forces : on vous tiendra pour hérétiques et fauteurs d'hérésie. » — « Nous sommes liés, répliquent les consuls, par le serment de fidélité prêté au comte. Les légats eux-mêmes, de concert avec notre évêque, nous ont autorisés à reconnaître sa seigneurie. Nous séparer de lui serait nous rendre coupables de trahison. »

Ce refus équivalait à une déclaration de guerre. Les légats ordonnent à tous les clercs de la ville de la quitter en emportant les hosties consacrées, signal de la rupture. Toulouse se trouvait de nouveau au ban de l'Église. Étrange manière, pour les représentants d'Innocent III, d'exécuter ses instructions ! Mais ils étaient les maîtres et l'armée leur obéissait.

* * *

Minerve, son château et son village occupaient, à quarante kilomètres de la mer, en haut de la descente sur Narbonne, une position extraordinairement forte, d'un aspect même saisissant. Le château (dont il ne reste qu'une haute tour et les débris du mur d'enceinte) s'élevait sur le rocher à pic qui domine les lits profondément encaissés de deux rivières, paroi énorme, percée de grottes et fantastiquement sculptée par les eaux.

C'est là que, le 24 juin 1210, l'armée des croisés était venue camper. Simon avait tout intérêt à s'emparer de cette place, une des clefs de la région orientale des Pyrénées. Mais il y était poussé aussi par les bourgeois de Narbonne dont le châtelain de Minerve, par tradition, était l'ennemi. Le vicomte narbonnais, Aimeri, avec la milice de sa cité, devait coopérer à la destruction de l'odieuse forteresse, nouvel exemple de la désunion des Méridionaux en face de l'étranger. On dresse et on fait jouer les machines; un blocus rigoureux s'établit : bref, les assiégés, n'ayant plus de vivres, se découragent et leur seigneur, Guillaume de Minerve, demande à parlementer (22 juillet).

Au cours des négociations, surviennent à l'improviste Arnaut-Amalric et Thédise. « Aussitôt, dit le moine de Cernai, Simon de Montfort, homme prudent et avisé, déclare qu'il cesse les pourparlers. L'abbé de Cîteaux étant le suprême directeur de l'affaire du Christ, c'est à lui qu'appartient de régler la capitulation et la réception du château. Arnaut en fut très contrarié : il avait grand désir de voir périr les ennemis de la foi, mais, moine et prêtre, il n'osait pas les condamner à mort. Il décida donc qu'on accorderait la vie sauve au châtelain, à tous ceux qui étaient avec lui dans le château et même aux croyants cathares, s'ils vou-

laient se réconcilier avec l'Église et obéir à ses prescriptions. Quant aux parfaits, réunis là en grand nombre, on leur ferait aussi grâce de la vie, s'ils consentaient à abjurer. »

En traitant ainsi les hérétiques, le légat ne faisait qu'exécuter (sans enthousiasme, affirme le chroniqueur) le mandat qu'il avait reçu de Rome. Mais l'armée ne s'accommoda pas d'une solution aussi pacifique. Un des chevaliers croisés, le « très catholique » Robert Mauvoisin, le bras droit de Simon de Montfort, s'indigna de voir qu'on allait laisser s'échapper les cathares. N'avait-on pas pris la croix tout exprès pour les égorger? « Comme ils ont peur, dit-il, et qu'ils sont en notre pouvoir, ils vont, pour obtenir leur grâce, promettre tout ce que nous exigerons! » Mauvoisin déclara donc nettement au légat que l'armée n'accepterait pas les conditions accordées aux défenseurs de Minerve. « Rassurez-vous, lui répondit Arnaut-Amalric, le nombre de ceux qui voudront se convertir sera certainement très restreint. »

Les clauses de la capitulation sont signées : l'armée entre dans la place, au chant du *Te Deum*, la croix en tête. Derrière le crucifix venait la bannière de Simon de Montfort. On pénètre dans l'église, qui est purifiée et réconciliée. La croix est plantée au sommet du donjon et la bannière du chef à un endroit moins élevé. « C'est le Christ

qui avait pris la ville. Il était juste que son enseigne la dominât et fût le point de mire de tous les yeux, comme un témoignage éclatant de la victoire de l'Église et de la vraie foi. »

Cependant l'abbé Gui des Vaux de Cernai, « homme très zélé pour l'œuvre du Christ », s'introduit immédiatement dans une maison où on lui avait dénoncé la présence d'un grand nombre de cathares. Il se met à les prêcher mais, aux premiers mots, les hérétiques l'arrêtent : « A quoi bon nous sermonner, s'écrient-ils tout d'une voix, nous ne voulons pas de votre religion, nous renions l'Église romaine. Vous prenez là une peine inutile, ni la mort ni la vie ne pourront nous arracher à notre croyance ». Repoussé de ce côté, l'abbé de Cernai aborde une autre maison où il n'y avait que des femmes : il s'apprête à les convertir, mais se heurte à une obstination et à une dureté pires que celles des hommes.

Bientôt Simon de Montfort arrive à son tour dans Minerve, où le gros de l'armée l'avait précédé. Les hérétiques avaient fini par se grouper dans le même édifice : il va les y trouver. « Comme c'était un homme très religieux, et qui aurait voulu que tous fussent sauvés et pussent connaître la vérité, il les engagea aussi à embrasser la foi du Christ ; mais n'ayant rien obtenu, il les fit sortir du château. Les parfaits étaient au nombre de

cent quarante, ou un peu plus. Un vaste bûcher est allumé et on les jette au feu. Il ne fut même pas nécessaire de les y pousser : obstinés dans leur malice, tous s'y précipitèrent d'eux-mêmes. » Trois parfaits seulement échappèrent au supplice en abjurant. Quand l'auto-da-fé fut consommé, les croyants renoncèrent à l'hérésie.

Cependant la comédie jouée par les diplomates continuait. Après avoir provoqué la guerre avec Toulouse, alors que le pape voulait la paix, les légats durent exécuter l'autre partie de leurs instructions : la réconciliation de Raimon VI. C'est au concile de Saint-Gilles (septembre 1210) qu'on devait permettre au comte de se justifier et, s'il avait prouvé son innocence, lui donner l'absolution. Or il arriva que l'accusé ne fut pas admis à faire cette preuve, et qu'au lieu de l'absoudre, on se prépara à l'excommunier une fois de plus.

Si nous en croyons le rapport officiel des légats, c'est sur lui que doit retomber l'entière responsabilité du fait. « Ils ont suivi à la lettre, affirment-ils, les instructions du pape. Trois mois après les avoir reçues, ils ont réuni l'assemblée des prélats et des barons à Saint-Gilles. Mais avant tout, ils ont fait savoir au comte qu'il eût à expulser de sa terre les hérétiques et les routiers et à remplir chacun des engagements qu'il avait pris, toutes les clauses de l'accord conclu jadis avec le légat Milon.

Appelé ensuite au concile, le comte y est venu : mais il a été de toute évidence pour l'assemblée qu'il n'avait tenu aucune de ses promesses et n'était pas en voie de les tenir. Par suite, le concile a été unanime à penser qu'on ne pouvait encore l'admettre à se justifier. Car il n'était pas vraisemblable qu'il pût dire la vérité sur les deux chefs d'accusation les plus graves, alors qu'il avait refusé de donner satisfaction à l'Église et qu'il s'était parjuré sur des points moins importants. Le concile lui a donc formellement enjoint de commencer par l'expulsion des hérétiques et des routiers et par l'exécution de tous ses autres engagements. Quand il aurait obéi, et à sa première réquisition, on donnerait suite aux prescriptions du pape qui l'autorisait à se justifier. Mais alors, ajoutent les auteurs du rapport, le comte a quitté le concile, et depuis, il a continué à ne rien faire de ce qu'il avait promis. »

Ainsi les légats prenaient sur eux de subordonner la justification du comte à l'accomplissement de toutes les mesures de détail auxquelles il avait juré de s'assujettir ! Or Innocent III ne lui avait pas strictement imposé cette condition. Dans l'instruction adressée quelques mois plus tôt à ses mandataires, il déclare seulement « qu'il a enjoint au comte, en attendant la réunion du concile, d'achever de donner à l'Église les satisfactions

exigées ». C'est cette phrase incidente, à laquelle son auteur n'attachait pas sans doute grande portée, qui est devenue, pour les légats, l'essence du mandement pontifical. Ils ont affecté de l'interpréter dans un sens de prohibition étroite et d'en faire la règle inflexible de leur conduite. Mais appuyer leur argumentation sur cette hypothèse « que Raimon n'ayant pas dit la vérité en jurant à l'Église qu'il réparerait ses torts sur les griefs secondaires, la dirait encore bien moins pour se justifier des accusations plus graves », c'était faire un raisonnement faux.

Si le procédé qui servit aux légats pour éluder les ordres du pape ressort de la comparaison de leur rapport avec le texte de leurs instructions, Pierre des Vaux de Cernai, l'enfant terrible du parti, a dit, avec une précision étonnante, pourquoi ils l'ont imaginé. « Maître Thédise, étant entré à Toulouse, eut une conférence secrète avec l'abbé de Cîteaux. Ce Thédise était un homme avisé, prudent et très zélé pour l'affaire de Dieu. Il désirait ardemment trouver un moyen légal de ne pas admettre le comte à prouver son innocence. Car il voyait bien que, si on l'autorisait à se disculper et qu'il pût y parvenir en usant de ruse ou en alléguant des faussetés, toute l'œuvre de l'Église dans le Languedoc était ruinée : c'en serait fait de la religion catholique en ce pays. Pendant qu'il

méditait très anxieusement sur ce point, Dieu lui montra tout à coup la voie qu'il devait suivre pour empêcher le comte de se justifier. »

Lorsque Raimon VI vit que le concile refusait d'entendre sa justification, avec le tempérament sensible et impulsif des hommes du moyen âge, il fut saisi, devant l'assistance, d'un accès de désespoir, et se mit à pleurer. « Effet de sa méchanceté naturelle ! s'écrie le moine de Cernai. Maître Thédise, convaincu que ses larmes n'étaient pas de dévotion et de repentir, mais de révolte mauvaise et de dépit, lui dit en appliquant le mot de l'Écriture. « Les eaux auront beau déborder, elles « ne monteront pas jusqu'à Dieu ». — « Les légats eurent tant d'exigences, assure l'auteur de la *Chanson*, qu'à la fin le comte Raimon déclara que son comté tout entier ne suffirait pas à les satisfaire. Il mit le pied à l'étrier, plein de colère et de tristesse, et regagna au plus vite son pays. »

On présenta ces faits à Rome de manière à persuader le pape que le comte n'avait pas voulu se justifier. « Il n'a pas prouvé son innocence », écrivit plus tard Innocent à Philippe Auguste, en ajoutant, il est vrai, « nous ne savons pas si c'est de sa faute », preuve qu'il n'était pas absolument sûr que ses légats fussent dans leur droit. En tout cas, presque aussitôt après la scène de Saint-Gilles, il reprocha à Raimon de n'être pas fidèle à

sa promesse, puisqu'il continuait à tolérer l'hérésie dans ses états (décembre 1210). La tactique de l'abbé de Cîteaux avait réussi. Tenant l'anathème suspendu sur l'accusé, il se hâta de pousser à fond son succès.

Dans une nouvelle conférence ouverte à Narbonne (janvier 1211), tous les personnages de l'action, les légats, Montfort, le comte de Toulouse, le comte de Foix, même le roi d'Aragon, se trouvèrent réunis. « De besogne, on n'y fit même pas la valeur d'une rose sauvage », dit la *Chanson*. D'après le moine de Cernai, heureusement plus explicite, Arnaut-Amalric posa encore une fois à Raimon VI la condition *sine qua non*. « Expulsez les hérétiques de la terre qui vous appartient en propre, et alors, non seulement on ne touchera pas à votre domaine, mais on vous laissera tous les droits que vous avez sur les immeubles des hérétiques qui habitent dans votre comté. Bien mieux, on vous donnera le quart ou même le tiers des châteaux qui seront confisqués. » « Le comte, dit le chroniqueur, s'obstina à repousser la grâce qu'on voulait lui faire et à se rendre par là indigne de tout pardon. »

On se tourna alors, sur les instances pressantes de Pierre II, vers Raimon-Roger, le comte de Foix. « Qu'il jure d'obéir à l'Église et de ne pas combattre les croisés, surtout Simon de Montfort; ce

dernier lui restituera tout ce qu'il a pris du comté de Foix, sauf Pamiers. » Le comte de Foix, à son tour, ne voulut pas d'une pareille paix. Le roi d'Aragon intervint pour son compte personnel. Suzerain et protecteur de Raimon-Roger, il voyait bien que celui-ci ne serait pas de taille à soutenir la guerre et qu'elle lui coûterait tout son fief. Il conclut donc avec les légats, par-dessus la tête de son vassal qu'il voulait sauver, un accord aux termes duquel il garantissait à l'armée catholique la neutralité du comté de Foix. Le château de Foix sera occupé par les troupes de l'Aragon; et s'il advient que le comte se tourne contre les chefs de la croisade, cette forteresse leur sera livrée.

Le changement d'attitude de Pierre II était un succès pour le parti de Montfort. Pressé d'en profiter, celui-ci demanda à l'Aragonais de recevoir enfin son hommage pour la vicomté de Carcassonne. Pouvait-on se refuser plus longtemps à reconnaître une conquête déjà solidement assise? Pierre pensa sans doute qu'il tiendrait plus facilement Montfort devenu son vassal, et que, pour empêcher l'incendie de gagner le Midi tout entier, il fallait faire la part du feu. Mauvais calcul! mais Innocent III l'engageait à entrer dans cette voie. Il reçut donc l'hommage du nouveau vicomte et promit le mariage de son fils, le prince Jacques, un tout jeune enfant, avec la fille de Simon de

Montfort. Il poussa même la concession jusqu'à livrer cet enfant en garde, c'est-à-dire en otage, au chef militaire des croisés. Les habitudes du moyen âge autorisaient cette conséquence des contrats matrimoniaux passés entre deux seigneuries. Mais, dans l'espèce, il était dangereux de laisser l'héritier de la couronne d'Aragon entre les mains de cet étranger. Pour prouver qu'il n'abandonnait pas Raimon VI, Pierre II, à la grande indignation des croisés, maria, quelque temps après, sa sœur Sancie avec un fils du Toulousain.

Il fallait cependant en finir avec celui-ci et frapper le dernier coup. Au concile de Montpellier, où on le convoqua en même temps que le roi d'Aragon (22 janvier 1211), les légats lui firent connaître, sous forme d'ultimatum, la longue série de leurs exigences. « Il congédiera ses bandes de routiers. Il donnera à l'Église toutes les satisfactions auxquelles il a déjà souscrit. Il expulsera les hérétiques et leurs fauteurs de tous ses domaines et livrera, avant un an, ceux que les légats et Montfort lui désigneront, pour en faire à leur volonté. Il fera raser tous les châteaux de sa terre, et les chevaliers de son fief ne pourront plus habiter les villes. Les sujets toulousains seront soumis, quand les croisés traverseront leurs terres, à un droit de gîte illimité. Après avoir exécuté toutes ces clauses,

le comte lui-même s'en ira à Jérusalem servir dans les rangs des Templiers ou des Hospitaliers, aussi longtemps que les légats voudront prolonger sa pénitence, après quoi on lui rendra ses châteaux. S'il n'accepte pas ces conditions, on l'expulsera de tout son domaine, de façon qu'il ne lui restera rien. »

L'Église demandait par là au comte de Toulouse, non pas de se soumettre, mais de se livrer pieds et poings liés. Pouvait-il obéir à cette mise en demeure? Dans la scène telle que la *Chanson* l'a dépeinte, l'abbé de Cîteaux remet aux mains de Raimon l'acte qui contient sa déchéance. « Le comte fait signe à son clerc de le lui lire et, quand il a entendu, il s'adresse, indigné et ricanant, au roi d'Aragon : « Venez, seigneur roi, lui dit-il, écoutez cette charte et l'étrange commandement que me signifient les légats. » Le roi d'Aragon la fait lire pour lui une seconde fois; la lecture finie, il dit tranquillement : « Voilà qui a besoin d'être amendé, par le Père tout-puissant! » Alors le comte, négligeant de saluer les légats, la charte à la main, sans répondre un mot, s'en va vers Toulouse, courant au plus vite, puis à Montauban, à Moissac, à Agen. Partout il la fait lire aux chevaliers, aux bourgeois et aux clercs qui chantent la messe. Les hommes de la terre de Toulouse, quand ils ouïrent la charte, déclarèrent

qu'ils aimeraient mieux être tous tués ou pris que souffrir cette honte, et consentir à ce qui ferait d'eux des serfs et des vilains. Et le comte, les entendant, leur en rend grand merci, fait sceller ses lettres d'appel et les envoie à tous ses amis. »

Après le brusque départ de Raimon VI, les légats l'excommunièrent. Ils l'avaient réduit à quitter son attitude équivoque, à rompre ouvertement avec les catholiques. La croix triomphait.

* * *

La scène de Montpellier eut un résultat décisif. Innocent III, circonvenu et entraîné par le parti de l'action à outrance, semble accepter les dernières conséquences de la politique des légats. Il confirme l'excommunication (avril 1211). Ordre est donné aux archevêques du Midi de la faire exécuter, et aux légats d'user de rigueur contre les villes et les nobles de la Provence qui ne se soumettraient pas exactement aux prescriptions de l'Église. La cour de Rome commence même à s'occuper des avantages matériels que lui rapportait la croisade. De décembre 1210 à septembre 1212, la correspondance du pape le montre organisant, au profit de son trésor, l'exploitation fiscale des pays conquis.

Simon de Montfort s'était engagé à lui faire payer, par les habitants de son nouveau domaine,

un impôt de trois deniers par feu. Innocent le prie de percevoir cette taxe et d'en réserver soigneusement le produit pour le remettre à ses mandataires. En 1212, il envoie dans le Languedoc un sous-diacre de la curie, son secrétaire Pierre Marc, chargé d'y effectuer les opérations de trésorerie. Les banquiers de Simon de Montfort, les marchands de Cahors, Raimon et Élie de Sauvagnac, devront verser les fonds au délégué du pape, et celui-ci les transmettra, par l'intermédiaire des Templiers du Midi, à frère Aimard, le trésorier du Temple de Paris. Le Temple était alors la banque internationale où princes et rois s'accréditaient : Innocent III, comme Philippe Auguste, avait dans cette maison un compte courant. On y déposera aussi la somme de mille marcs que Simon avait promise au Saint-Siège, et que le pape n'a garde d'oublier.

Après l'argent, la terre. Le comte de Toulouse, déchu, n'avait plus rien à prétendre sur le comté de Melgueil : Innocent annexe cette seigneurie au domaine de Saint-Pierre et ses légats en font la saisie. Les habitants du comté, ravis d'échapper à Raimon, qui est trop près, pour appartenir au pape, qui est loin, acceptent, d'un accord unanime, ce changement de souveraineté. Ils supplient même le pape de les garder directement sous sa main, de ne les soumettre à aucune autre juridiction que

la sienne. Innocent les remercie avec effusion de leur dévouement au Siège apostolique et promet de veiller lui-même avec zèle à leurs intérêts, ce qui ne l'empêche pas, presque aussitôt, de louer le comté de Melgueil à l'évêque de Maguelonne. Que devenait sa déclaration d'antan « qu'il n'était pas convenable que l'Église s'enrichît des dépouilles d'autrui »? Après avoir essayé quelque temps de réagir, Innocent III en venait à prendre sa part des bénéfices de la guerre sainte. Part minime, à la vérité, mais elle était le signe palpable de l'entrée du Languedoc dans l'immense domaine temporel des papes. Ici, comme en tant d'autres points de l'Europe, le chef de tous les chrétiens voulait régner sur les corps, comme sur les âmes et cumuler les deux pouvoirs.

Déjà les visées personnelles de Simon de Montfort l'inquiétaient. Une phrase de sa lettre à Philippe Auguste (août 1211) révèle ce fait curieux qu'il avait prescrit à ses légats de se mettre en possession immédiate de toute la terre enlevée au comte de Toulouse, et de la garder pour en faire cession plus tard à *qui de droit*. Il n'avait donc pas l'intention d'en investir le chef des croisés. Mais celui-ci n'en poursuivait pas moins sa marche. L'abandon de Raimon par le pape, l'anathème dont on le frappait, l'union enfin acquise de tout le parti orthodoxe, donnèrent un regain de vigueur

à la croisade. Les prédications de 1211 remuèrent de nouveau la France entière : de nombreuses troupes de chevaliers rejoignaient la bannière de Montfort. On apprit bientôt que le propre frère du comte de Toulouse, Baudouin, avait passé dans le camp ennemi. Profitant de ce retour de fortune, Montfort enlève rapidement villes et places : Termes et Cabaret, deux forteresses imprenables, puis Lavaur, un des plus anciens foyers de l'hérésie, tombent entre ses mains.

Malgré tout, Raimon VI, excommunié, acculé à la guerre, hésitait à traiter les croisés en ennemis. Par deux fois, il voulut encore négocier, offrir sa soumission aux légats, risquer l'humiliation d'un refus. Quand il comprit que la seule ressource pour lui était de se battre, il se décida à montrer un peu d'énergie. Certains barons du Languedoc n'avaient pas attendu si longtemps. Le comte de Foix, Raimon-Roger, avait déjà surpris et taillé en pièces, à Montgey (Tarn), un corps de six mille croisés d'Allemagne. Convaincus que leur sort était lié à celui de leur suzerain de Toulouse et que sa ruine entraînerait leur perte, le comte de Comminges et le vicomte de Béarn lui envoyèrent leurs contingents. Si le roi d'Aragon avait pu les joindre, cette union des princes du Midi, bien que tardive, aurait peut-être arrêté l'envahisseur. Mais juste à ce moment critique, Pierre II abandonnait.

le Languedoc, pour aller, au fond de l'Espagne, combattre les Sarrasins.

Raimon n'en commença pas moins les hostilités. Il avait enfin le grand avantage d'être le seul maître dans Toulouse : Foulque avait dû quitter la place, au moment où les croisés assiégeaient Lavaur. L'évêque aurait préféré que le comte lui laissât le champ libre et l'avait invité à s'en aller, sous prétexte que la présence d'un excommunié l'empêchait de célébrer les offices et de remplir les devoirs de sa charge. Le comte, furieux, lui envoya l'ordre de sortir lui-même au plus vite de la cité. « Ce n'est pas votre maître qui m'a fait évêque, répondit Foulque au messager de Raimon : ce n'est ni par lui ni pour lui que j'occupe mon siège. Mon élection a été canonique et non imposée par un acte d'intrusion princière. Je ne partirai donc pas pour obéir à son caprice. Qu'il vienne, ce tyran, avec ses soldats : il me trouvera seul et sans armes. » L'évêque attendit ainsi plus d'un mois. « Le comte, dit le moine de Cernai, n'osa pas le faire tuer, parce qu'il craignait lui-même pour sa peau. » A la fin, Foulque s'en alla retrouver les croisés, dont il ne se séparera plus.

La situation devenait plus nette : Raimon put défendre énergiquement la ville contre une première tentative de Montfort et de ses chevaliers. Pour mieux l'investir, les pèlerins détruisaient les

arbres, les vignobles, les moissons de la banlieue, massacraient les hommes et les femmes qui travaillaient aux champs, pillaient et brûlaient villas et fermes. Les bourgeois soutinrent sans faiblir les maux du blocus; ils firent même dans le camp des croisés une sortie qui leur valut un gros butin. Après trois semaines d'efforts infructueux, le siège fut levé (29 juin 1211). Les Français se dédommagèrent par la conquête de Cahors. Mais le comte de Toulouse, enhardi, prit à son tour l'offensive et marcha sur Castelnaudary. Une action décisive s'engagea, sous les murs de cette ville, entre le comte de Foix et un corps de chevaliers qui arrivaient de France. Victorieux d'abord, Raimon-Roger, après s'être battu en héros, fut ensuite repoussé, presque enveloppé; une sortie de Montfort, au moment de la débandade, compléta le succès (septembre).

Dès lors la débâcle s'accroît. Grâce à l'arrivée de nouveaux renforts, le château de Penne est forcé par les croisés, l'Agenais envahi. La garnison de routiers et de bourgeois toulousains qui défendait Moissac jette aux croisés, par-dessus les murailles, la tête du neveu de l'archevêque de Reims, qu'on avait pris. Mais les habitants, moins courageux que ceux de Toulouse, capitulent et se ruent sur leurs défenseurs (septembre 1212). Castelsarrasin, Muret, Verdun, Saint-Gaudens,

ouvrent leurs portes. Le comte de Comminges et le vicomte de Béarn sont excommuniés; on les menace, comme le comte de Foix, d'être expulsés de leurs montagnes. Bientôt, de tout son fief, il ne restera plus à Raimon VI que deux villes, Toulouse et Montauban.

Chaque pas en avant de l'armée d'invasion est marqué par une boucherie. Après la prise de Lavour (mai 1211), le seigneur Amalric de Montréal et quatre-vingts chevaliers sont attachés au gibet : mais les fourches patibulaires, mal plantées, se renversent. Simon, pressé d'en finir, ordonne que ceux qui n'ont pu être pendus soient simplement égorgés. En un clin d'œil les pèlerins opèrent le massacre. Giraude, dame de Lavour, vieille femme très charitable, fut précipitée dans un puits que l'on combla. Le moine de Cernai clôt le récit de ces horreurs en disant : « C'est avec une allégresse extrême que nos pèlerins brûlèrent encore une grande quantité d'hérétiques ». Quand on mettait la main sur des parfaits, le plaisir était double. Aux Casses, près de Castelnaudary, on en trouva un groupe nombreux. Les évêques, à leur entrée dans le château, voulurent les prêcher et les arracher à l'erreur; ils ne purent en convertir un seul et se retirèrent. Eux partis, les croisés expédièrent soixante de ces infidèles « avec une très grande joie ».

La foule des pèlerins est convaincue et désintéressée. Beaucoup des simples chevaliers, une fois le vœu accompli, s'en vont aussi pauvres qu'au départ ; ils recherchent surtout le profit spirituel et croient en égorgeant faire acte religieux. C'est au chant du *Veni, Creator spiritus* qu'on détruit les châteaux et que les bûchers s'allument. Comment les envahisseurs ne seraient-ils pas persuadés que Dieu est avec eux ? Des miracles s'accomplissent partout.

Le corps du martyr Pierre de Castelnau, au moment de sa translation, est retrouvé aussi sain et intact que s'il eût été enterré le jour même : il répand au loin une odeur suave. La multiplication des vivres s'opère au profit des croisés : leurs cinquante mille hommes ont du pain en abondance dans un pays où il n'y a plus de moulins. Un jour, sur l'ordre de Montfort, on attache au poteau, pour y être brûlés, deux hérétiques : un parfait albigeois et l'un de ses disciples, pauvre homme qui, épouvanté, déclara abjurer l'hérésie et vouloir revenir à l'Église. Montfort décida qu'on le brûlerait tout de même. « S'il est sincèrement converti, dit-il, il expiera ses péchés dans la flamme qui purifie tout. S'il n'est pas sincère, son supplice sera le juste châtiment de sa perfidie. » On allume le feu. Le parfait est consumé en un moment : l'homme qui avait abjuré sent ses liens

rompus et sort du bûcher avec une simple trace de brûlure au bout des doigts.

Des croisés reçoivent des traits en pleine poitrine, sans être blessés. Lorsqu'une de leurs troupes s'installe pour assiéger un château ennemi, les sources, auparavant insuffisantes, coulent abondamment; après leur départ, l'eau reprend son débit naturel. Puis, ce sont des croix lumineuses que les catholiques aperçoivent en grand nombre sur les murailles récemment blanchies d'une église de Toulouse. Une colonne de feu brille et descend sur les cadavres des croisés tués en embuscade : on retrouve tous ces corps gisant sur le dos, les bras étendus en forme de croix. Si le moine de Cernai ajoute foi entière à ces faits merveilleux, c'est que le légat du pape et l'évêque de Toulouse, témoins oculaires, s'en sont devant lui portés garants.

Simon de Montfort, pendant cette guerre, est admirable d'endurance et d'énergie : jamais vainqueur ne mérita mieux son succès. Harceler l'ennemi sans lui laisser un instant de repos, se trouver partout à la fois, courir hiver comme été d'un bout du Languedoc à l'autre, de ville en ville, de château en château, supporter assauts et sièges tout en ne cessant de prendre l'offensive ! la vigueur de ce petit baron dépasse la limite assignée aux forces humaines. Et que de traits de

bravoure personnelle! Arrivé devant le château de Foix, il charge, avec un seul chevalier, tant il est impatient de bataille, les soldats qui défendent la porte. S'agit-il, plus tard, de prendre Muret? il passe la Garonne à la nage avec la grande masse de ses chevaliers et occupe le château. Mais il s'aperçoit que les piétons et les soldats les moins valides sont restés sur l'autre rive, n'osant franchir le fleuve, grossi par les crues. Il appelle son maréchal. « Je vais chercher, lui déclare-t-il, le reste de l'armée. — A quoi pensez-vous, seigneur? répond l'autre. Nos meilleures troupes sont dans la place. Il n'y a au delà du fleuve que des gens de pied. L'eau est si haute et si violente qu'il est impossible de la passer, sans compter les Toulousains qui peuvent survenir et vous tuer, vous et les vôtres. — Mauvais conseil! reprend Simon. Je vivrais en sûreté dans ce fort, tandis que les pauvres du Christ sont exposés au couteau de l'ennemi! J'irai et je resterai avec eux. » Il traverse de nouveau le fleuve avec quatre ou cinq chevaliers, et demeure plusieurs jours à protéger l'infanterie, jusqu'à ce que le pont, rétabli, permette le passage. Au siège de Carcassonne, un croisé gisait au fond d'un fossé, avec une jambe cassée, sous la pluie de pierres qu'on jetait de la ville. Simon, suivi d'un seul écuyer et risquant vingt fois sa vie, descend dans le fossé, emporte

le malheureux et le sauve ainsi d'une mort certaine.

Et dans quelles conditions déplorables il poursuit sa campagne ! A plusieurs reprises, les croisés qui ont fini leur quarantaine l'abandonnent au cours d'un siège ou d'une expédition commencée. Presque toujours il se bat avec un ennemi supérieur en forces. Il a beau supplier les barons, se jeter même à leurs pieds pour les amener à rester quelque temps encore ; ces pèlerins n'ont qu'un souci : rentrer chez eux après l'indulgence gagnée. Tous ne sont même pas assez consciencieux pour faire leurs quarante jours : les légats sont obligés de leur rappeler que la rémission des péchés s'applique seulement au service complet. L'argent manque à Montfort, presque autant que les hommes. « Sa détresse était souvent si profonde, dit le moine de Cernai, qu'il n'avait rien à se mettre sous la dent, pas même du pain. Au moment du repas, il n'osait pas retourner à sa tente et faisait exprès alors d'aller se promener pour ne pas rougir de sa misère. »

Il avait fait venir de France sa femme, Alix de Montmorenci, qui partagea avec lui périls et fatigues. On vit cette héroïne, dans ses chevauchées, prendre en croupe derrière elle des pèlerins invalides, mener des troupes à son mari, commander les places en son nom, diriger des

sièges et tenir bon contre l'assaillant. Les situations les plus critiques n'abattaient pas cette âme vaillante. Un jour elle se trouva enfermée seule dans Lavaur; Simon guerroyait au loin; leur fils aîné, Amauri, était malade à Fanjeaux; leur fille, en nourrice, à Montréal : impossible de communiquer avec les siens!

Cette famille extraordinaire puisait sa force dans l'intensité de sa foi. Un dimanche, Montfort, après avoir entendu la messe et communié, partait pour se battre à Castelnaudary, lorsqu'un moine cistercien crut bon de lui adresser des paroles d'encouragement. « Pensez-vous que j'aie peur? dit Simon. Il s'agit de l'affaire du Christ : l'Église entière prie pour moi : je sais que nous ne pouvons pas avoir le dessous. » Une telle confiance rend invincible et permet tout, même le miracle. Au siège de Termes, le chef des croisés causait avec un de ses chevaliers, la main appuyée sur son épaule. Une pierre énorme tombe sur eux, broie la tête du chevalier, et Montfort, qui le tenait embrassé, n'a rien. Un autre jour il assistait debout à l'office, lorsqu'une flèche tua raide le sergent qui se trouvait juste derrière son dos.

Pendant que ce protégé de Dieu, invulnérable, triomphait sur les champs de bataille, son parti, par une autre série de conquêtes, continuait à envahir les évêchés.

On dépose l'archevêque d'Auch; on remplace l'évêque de Rodez. L'évêque de Carcassonne abdique malgré lui pour faire place à l'abbé Gui des Vaux de Cernai. Maître Thédise obtient, lui aussi, sa récompense en ce monde : l'évêché d'Agde. Enfin le directeur suprême de l'entreprise, l'abbé de Cîteaux, Arnaut-Amalric, s'installe, le 12 mars 1212, dans l'archevêché de Narbonne. Aux pouvoirs qu'il tenait de sa légation, il allait joindre ceux que lui conférait le premier siège épiscopal du Midi : cet ennemi des hérétiques ne travaillait donc pas seulement pour la foi. Moine, il abandonnait son cloître pour devenir grand propriétaire féodal, le chef suprême de l'Église du Languedoc. Il ne se contenta même pas d'être archevêque. Dès le premier jour de son arrivée, il se fit prêter la fidélité et l'hommage en qualité de duc de Narbonne. Légalement ce titre seigneurial n'appartenait qu'à la maison de Toulouse : mais il faisait partie de la dépouille de Raimon VI et Arnaut se l'adjugea, sans avoir consulté Montfort qui y prétendait.

Les prélats indigènes qui n'avaient pas été dépossédés au profit de l'étranger, s'inclinèrent aisément devant les faits accomplis, car les envahisseurs eurent soin de leur faire largesse des droits et des revenus du comte de Toulouse. Le 20 juin 1211, l'évêque de Cahors, Guillaume, à

qui Montfort octroie en fief les anciennes possessions de Raimon VI dans son diocèse, lui prête serment de fidélité. Le 14 septembre 1212, l'abbé de Moissac, Raimon, partageant avec le chef des croisés ce que le comte possédait à Moissac, déclare par charte solennelle « que Dieu a justement attribué à Simon de Montfort les domaines de son adversaire ». C'est la grande curée, pour les clercs venus de France comme pour ceux du Midi, qui gagnaient au changement de souverain.

Souverain ! le seigneur de Montfort ne l'est pas encore tout à fait ; il n'a pas dépouillé le comte de Toulouse de son titre, mais c'est la seule chose qui lui manque, et déjà les légats la réclament pour lui. Dès le milieu de l'année 1212, ils ont demandé à Rome que la grande seigneurie du Languedoc fût légalement dévolue à celui qui en était le maître effectif. Simon agit d'ailleurs en homme à qui l'avenir appartient. Il n'a pas encore achevé sa conquête qu'il légifère pour ses nouveaux sujets et pose les règles de son gouvernement.

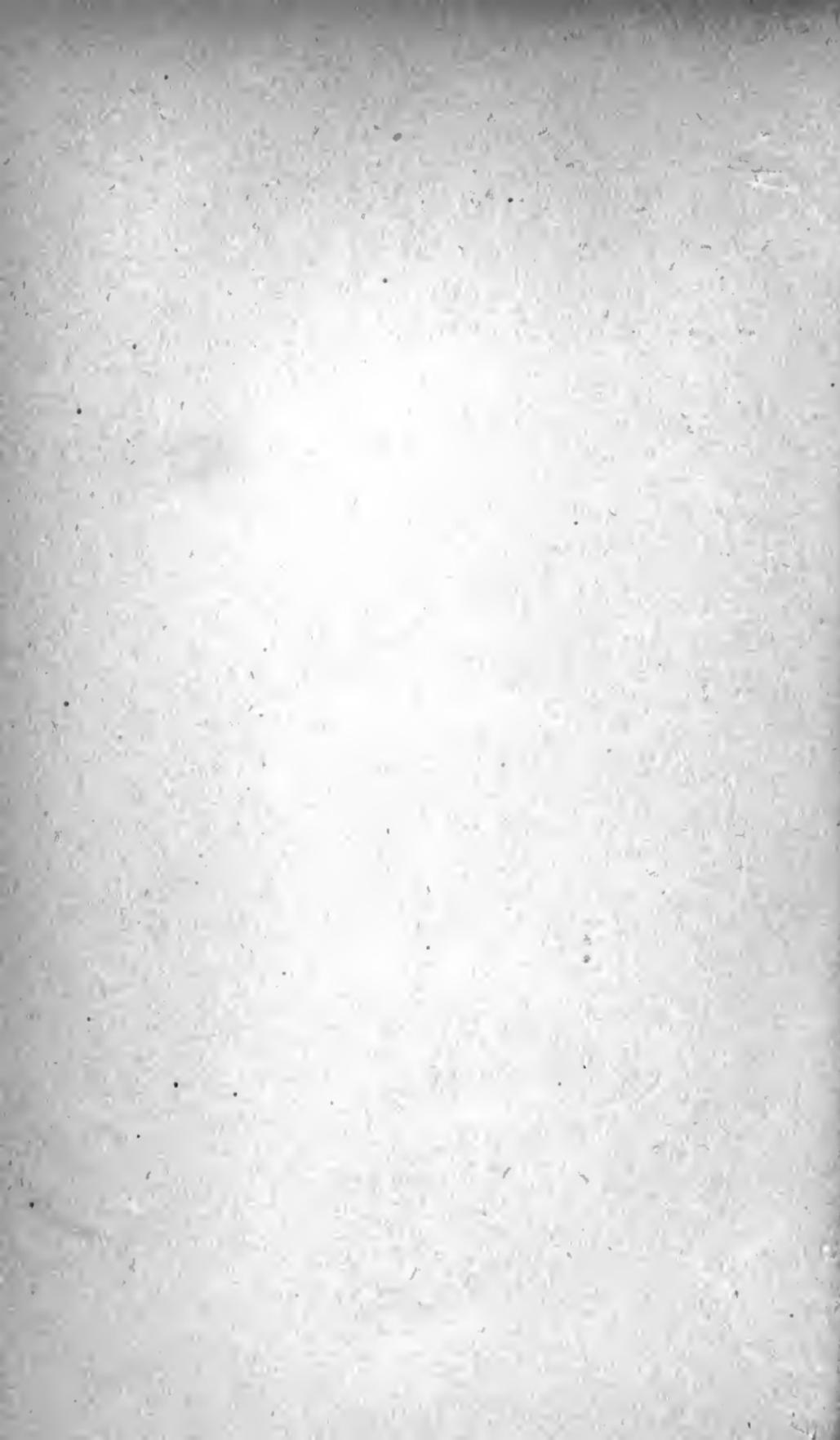
Dans la grande assemblée de Pamiers (décembre 1212), où il a convoqué les nobles, les clercs et les bourgeois du pays, comme le roi de France, un siècle plus tard, réunira les États généraux, ce parvenu exécute, avec une habileté consommée,

un acte de haute politique. Il fait rédiger des statuts par une commission où les Méridionaux ont leur place, ce qui lui donne aux yeux des vaincus le prestige du libéralisme. Il leur impose la coutume de Paris, les usages du Nord, la subordination entière à l'Église : mais ils ont l'air, sur tous ces points, d'avoir usé de leur libre vote. Aux bourgeoisies, il se présente comme le sauveur qui vient substituer l'ordre, la centralisation et la paix, à l'anarchie féodale dont les anciens comtes de Toulouse n'ont jamais su les préserver. A l'Église, le dévot croisé fait la part si large, domaines, argent, exemption des charges pécuniaires, suprématie absolue, que le gouvernement des prêtres est fondé. Enfin il prodigue les garanties et les avantages aux Français du Nord et aux chevaliers étrangers qui ont mené avec lui la campagne. Non seulement il a pris la terre, mais il s'y est immédiatement installé de façon à se concilier l'indigène et à s'y rendre inexpugnable.

Dans ces conditions, l'affaire d'Albigeois ne répondait plus aux intentions des promoteurs. Il s'agissait maintenant d'autre chose que de prédication, de conversion, et de répression des hérétiques ! Le Languedoc devenait le champ clos des appétits déchaînés. On voulait y implanter, avec la domination étrangère et une dynastie nouvelle, le catholicisme intolérant et les mœurs des Fran-

çais du Nord. Était-ce pour substituer Simon de Montfort à Raimon VI qu'Innocent III avait prêché la guerre sainte, soulevé l'enthousiasme religieux et mis la chrétienté en branle?

La croisade avait mal tourné.



CHAPITRE V

LES TENTATIVES DE RÉACTION

L'intervention du roi Pierre II. — Entente du pape et de l'Aragonais pour clore la croisade. — Les légats encore désavoués. — La solution du pape et le referendum languedocien. — Le concile de Lavaur. — Plaidoyer de Pierre II et réplique du légat. — Pression du parti intransigeant : volte-face d'Innocent III. — La bataille de Muret et ses conséquences immédiates. — Nouveau revirement du pape : la légation de Pierre de Bénévent. — Le pèlerinage du prince Louis de France. — Simon de Montfort et Arnaut-Amalric en concurrence à Narbonne. — Les débats du concile de Latran. — Dénouement du drame albigeois.

Dès que les consciences commencèrent à regretter l'allure profane que prenait cette œuvre de Dieu, une réaction se produisit. Les modérés pensaient qu'on avait versé assez de sang et gagné assez de terre. Philippe Auguste se plaignit qu'on disposât, sans son aveu, de cette province française qui était son fief. Il rappela au pape que le souverain de la France entière pouvait seul, en cas de con-

fiscation, régler le sort d'une aussi vaste baronnie. Innocent dut le rassurer, affirmer qu'il avait donné aux légats « des instructions propres à sauvegarder l'honneur et les intérêts du royaume ». Mais déjà les catholiques du Midi eux-mêmes trouvaient le poids de l'invasion bien lourd.

Le premier symptôme inquiétant pour les chefs de la croisade fut l'émeute de Narbonne, « le crime des Narbonnais », comme l'appelle le moine de Cernai, dont l'indignation se donne carrière. Hostile à cette cité cosmopolite où synagogues et mosquées se dressaient comme pour braver les églises, il traite les gens de Narbonne de « scélérats », *homines pessimi*. « Au fond, dit-il, ils n'ont jamais aimé l'affaire du Christ. » Que s'était-il donc passé ?

Un jour, le frère de Simon, Gui de Montfort, et le fils même du conquérant, Amauri, arrivent à Narbonne. Ce dernier, un enfant, eut la curiosité de vouloir entrer dans le palais du vicomte Aimeri, bâtiment très vieux et presque inhabité. Comme il essayait d'ouvrir une fenêtre, les volets, vermoulus, cédèrent sous sa main et tombèrent. Effrayé, Amauri revint vite dans la maison des Templiers, où il logeait. Au même moment, son oncle Gui se trouvait dans l'archevêché, formidable demeure dont l'énorme donjon carré, flanqué de tourelles aux quatre angles, domine encore aujourd'hui la ville. Tout à coup un tumulte s'élève, le peuple

s'assemble, le bruit court que le fils de Simon de Montfort a voulu forcer la demeure vicomtale, violer la liberté de la commune. Les bourgeois armés s'apprêtent à envahir la maison du Temple; Amauri se retranche au fond d'une tour; on l'y assiège. D'autres Narbonnais massacrent les Français qu'ils trouvent dans les rues : deux écuyers de Montfort sont égorgés. Gui n'osait plus sortir du palais de l'archevêque. Cependant un bourgeois ayant fait honte à ses concitoyens de s'acharner après un enfant, l'émeute s'apaisa et le fils de Simon put sain et sauf rejoindre son père. Mais l'incident prouve que les grandes communes du Midi supportaient à peine les envahisseurs et que les haines de race persistaient.

On devine quels sentiments animaient les villes qui, comme Toulouse, avaient jusqu'ici échappé au conquérant. C'est alors (1212) que les Toulousains adressèrent à Pierre II le long récit de leurs tribulations et implorèrent son secours. Ils le supplient d'ajouter foi à leur témoignage et de ne pas prêter l'oreille aux calomnies de leurs adversaires. Ils sont prêts à satisfaire l'Église pour tout ce qui est conforme au droit. Ce qu'on a fait déjà contre le comte Raimon et sa capitale, et ce qu'on projette encore, est une menace directe aux autres princes et aux autres cités du Languedoc : le même sort, et bien pire, les attend tous. Et l'appel des Toulousains,

ces fils de la Rome des Césars, se termine par une réminiscence classique : « *Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet* ». L'intervention de l'Aragonais auprès du pape, auprès des légats et, en cas d'insuccès, sa déclaration de guerre aux croisés, telle était, pour le parti de l'indépendance, l'unique chance de salut. Raimon VI alla la chercher en Aragon.

Jusqu'alors le souverain de Barcelone et de Saragosse n'avait fait aux légats et à Montfort qu'une opposition indirecte, timide, dénuée de franchise. Pour lui-même, comme pour l'issue de la croisade, rien de plus grave que son apparition décisive sur la scène du drame albigeois. Il pouvait sembler étrange que le prince catholique et romain par excellence, l'adversaire acharné des Sarrasins d'Espagne, l'homme qui venait de sauver la chrétienté (au moins tout l'Occident le croyait) à Las Navas de Tolosa, devint tout à coup le complice des hérétiques et le champion des excommuniés. Aussi avec quelle insistance la Chronique des comtes de Barcelone essaie de justifier Pierre II sur ce point délicat ! A deux reprises, elle affirme que c'est pour obéir au pape et pour empêcher sa sœur et sa fille (la femme et la bru du comte de Toulouse) d'être déshéritées par les croisés, qu'il s'est décidé à se mettre en avant. « C'est la seule raison qui l'a déterminé : il n'y en a pas d'autres ; il ne voulait

pas le moins du monde venir en aide aux infidèles ou aux ennemis de la religion, car c'était un catholique zélé et sans reproche devant Dieu. » Le chroniqueur oublie les visées politiques du roi d'Aragon sur le Languedoc et la Provence. Par ses affinités de famille, de relations et de culture, il était le défenseur naturel de l'indépendance et de la nationalité du Midi. Allait-il souffrir jusqu'au bout que l'étranger (et au moyen âge, l'étranger, c'est l'ennemi) le dépossédât de ses espérances et de ses droits?

Pierre II se rend donc à Toulouse, que Raimon VI avait placée sous sa protection. Il y établit lui-même un gouverneur, croyant sans doute que cette soumission de la grande cité à une royauté catholique forcerait les croisés à la respecter. Puis, comme l'essentiel était de gagner le pape et de pouvoir l'opposer aux légats, il envoie une ambassade à Rome avec des instructions précises. Entre ses délégués et les agents de Simon de Montfort la lutte s'engage, très vive, devant la curie. Mais l'Aragonnais a choisi l'heure favorable. Innocent III avait une dette à payer au vainqueur des Almohades; et d'ailleurs, par conviction ou par calcul, il se trouvait disposé maintenant à patronner la réaction.

Vers la fin de l'été de 1212, Arnaut-Amalric et l'évêque d'Uzès recevaient une lettre de Rome qui tendait à remettre toute l'affaire des Albigeois en

suspens. Au moment où les ennemis de Raimon VI croyaient toucher au but et saisir la proie, on les obligeait à reculer.

« Le comte de Toulouse, écrivait le pape, s'est trouvé en faute contre Dieu et contre l'Église. Il a désobéi à nos légats. Ils l'ont excommunié et déclaré déchu de ses droits, pour voir si la rigueur du châtement ne le ferait pas rentrer en lui-même. Il a perdu ainsi déjà une grande partie de sa terre. Toutefois, il n'a pas encore été convaincu d'hérésie, ni de participation au meurtre de Pierre de Castelnau : on n'a contre lui que des suspicions graves. C'est pourquoi nous avons décrété que s'il était l'objet d'une accusation légale, il serait autorisé à se disculper dans la forme prescrite par nos instructions, et nous nous réservons le droit de prononcer l'arrêt définitif. Or, nos mandataires n'ont pas encore procédé à cette justification. Nous ne voyons donc pas par quel moyen nous pourrions transférer son fief à un autre. Si, au sujet de cette affaire, la procédure n'a pas été conforme à celle que prescrivait notre mandement, tout arrêt rendu contre lui, dans ces conditions, devrait être considéré, sans le moindre doute, comme nul et non avenu. »

Autant dire que les opérations des légats à Saint-Gilles, à Narbonne, à Montpellier, n'avaient aucune valeur en droit. D'ailleurs, Innocent invoque une

autre considération : « Nous ne voudrions pas surtout avoir l'air d'extorquer au comte Raimon, par ruse, les châteaux placés sous notre main en garantie de ses promesses. L'Apôtre nous ordonne d'éviter le mal et jusqu'aux apparences du mal ».

L'argumentation du pape ne condamnait pas seulement les légats : elle contenait un mot, jeté incidemment, qui était redoutable pour les partisans de Montfort. Non content de déclarer que le comte ne pouvait être exproprié de son fief, à moins que sa déchéance légale n'eût été prononcée, Innocent ajoute qu'il faudrait aussi qu'on eût publié *celle de ses héritiers*¹. En d'autres termes, l'indignité est personnelle : on peut proscrire le comte, mais pourquoi dépouiller sa dynastie ? Rien n'empêchait de garder, pour le jeune Raimon VII, les terres et le titre féodal qu'avait possédés Raimon VI. Le pape affirme donc à Arnaut-Amalric et à son conseiller, « qu'il n'y a pas encore lieu d'accéder à la demande faite par eux de transférer à un autre le domaine du comte de Toulouse. » Simon de Montfort pouvait attendre.

La lettre pontificale se termine par des ordres précis. L'affaire de la justification du comte devra être définitivement réglée : c'est l'évêque de Riez et maître Thédise qui ont mission de conduire cette

1. *Sibi et heredibus suis.*

procédure dans les formes prescrites par la cour de Rome. S'il arrive que le comte, par sa faute, ne se justifie pas, il faudra lui déclarer en public que le Saint-Siège prendra les mesures conformes à l'intérêt de la paix et de la foi. Mais Innocent veut que ses légats lui écrivent désormais *toute la vérité et rien que la vérité*. Dans une lettre spécialement adressée à l'évêque de Riez et à Thédise, il ajoute, pour leur prouver qu'il n'a pas été dupe, ce post-scriptum désagréable : « Agissez de façon à ne plus montrer, dans l'exécution de mes ordres, la tiédeur et la lenteur que vous y avez mises, nous a-t-on dit, jusqu'à présent ».

Cependant les ambassadeurs du roi d'Aragon, arrivés à Rome, trouvèrent la curie si bien disposée qu'ils n'eurent pas de peine à exécuter leur mandat. Empêcher la souveraineté et la propriété du fief toulousain d'échoir à Simon de Montfort, prévenir la ruine totale des barons du Midi, arrêter le flot des envahisseurs du Nord, telle fut la triple base de l'entente conclue entre Innocent III et Pierre II.

Le 15 janvier 1213, le pape signifiait au chef militaire de la croisade une première injonction qui était, pour lui, de fâcheux augure. On le rappelait à la légalité, à l'exacte observation de ses devoirs de vassal. « Lorsque sur nos instances, l'illustre roi d'Aragon t'a concédé en fief la

vicomté de Béziers et de Carcassonne, tu as proposé toi-même avec empressement de t'acquitter de tous les services que les vicomtes rendaient d'habitude à leur seigneur. Nous avons en effet l'intention d'obliger le feudataire du roi, quel qu'il fût, à respecter le contrat féodal. Tu ne dois donc pas te dérober aux charges qu'entraîne pour toi l'acquisition de cette seigneurie. En acceptant la propriété du fief, tu as souscrit d'avance aux obligations dont il est grevé. Nous t'invitons, par ce mandement apostolique, à servir le roi d'Aragon comme le faisaient tes prédécesseurs. Certes, nous t'aimons beaucoup en Dieu, mais nous ne devons ni ne voulons te favoriser au détriment du roi, ton suzerain. »

Le même jour, Innocent III expédiait à l'autre directeur de la guerre sainte, à l'archevêque de Narbonne, un ordre qui dut profondément surprendre et indigner tout le parti de l'action à outrance. On déclarait close la croisade des Albigeois! Le légat devait cesser de la prêcher et passer à un autre exercice! « Des renards détruisaient dans le Languedoc la vigne du Seigneur; on les a capturés. Par la grâce de Dieu et la vertu des opérations de guerre, l'affaire de la foi a pris fin, en ce pays, avec un succès très suffisant¹.

1. *Satis prosperatum.*

Aujourd'hui, il s'agit de parer à un danger plus redoutable, et c'est de ce côté que doit se tourner désormais l'activité des peuples croyants. Nous apprenons que les Sarrasins d'Espagne font de nouveaux préparatifs de guerre pour venger la défaite si grave que les chrétiens et le Christ lui-même viennent de leur infliger. D'autre part, la Terre Sainte, cet héritage du Seigneur qui a tant besoin d'être secouru, réclame aussi, avec impatience, l'aide de la chrétienté entière. Notre intérêt même nous commande de ne pas diviser nos ressources et nos forces. Nous pourrons d'autant mieux lutter contre la perfidie de la gent sarrasine, que nous serons moins absorbés par d'autres préoccupations. En conséquence nous engageons ta fraternité à s'entendre avec notre très cher fils en Christ, l'illustre roi d'Aragon, et avec les comtes, barons et autres personnes avisées dont l'aide te paraîtra nécessaire, pour arrêter des conventions de trêve et de paix. Applique-toi avec zèle à pacifier tout le Languedoc; cesse de provoquer le peuple chrétien à la guerre contre l'hérésie et ne le fatigue plus par la prédication des indulgences que le siège apostolique a promises autrefois pour cet objet. »

Si l'on pouvait avoir quelque doute sur les intentions du pape, deux nouvelles bulles, écrites au Latran le 17 et le 18 janvier, suffiraient à le

dissiper. Elles mettaient Montfort et les légats en demeure de terminer au plus tôt l'affaire d'Albigéois, d'en finir avec la conquête. Tout en affectant de reproduire d'abord les griefs des envoyés de Pierre II contre Simon de Montfort, Innocent III en vient à les prendre à son compte. Il accuse cet ambitieux de n'avoir travaillé que pour lui, sous prétexte de sauver la foi.

« Au dire des messagers de l'illustre Pierre, roi d'Aragon, tu as tourné contre les catholiques les armes exclusivement destinées à la répression de l'hérésie. Les forces de la croisade t'ont servi à répandre le sang du juste et à léser les innocents. Tu t'es emparé, au détriment du roi, des terres de ses vassaux, le comte de Comminges et le vicomte Gaston de Béarn. Or il n'y a pas d'hérétiques sur leurs domaines : jamais les habitants de ces fiefs n'ont encouru ce soupçon d'infamie. En exigeant des hommes de ces territoires le serment de fidélité et en les y laissant, tu as avoué implicitement qu'ils étaient catholiques. Car s'ils ne l'étaient pas, du moment que tu ne les expulsas pas de leur terre et que tu prétends en être le détenteur légitime, tu serais toi-même un fauteur d'hérésie. Le roi d'Aragon se plaint en outre qu'au moment où il se battait contre les Sarrasins et versait son sang pour la cause de Dieu, tu as pris les biens de ses vassaux et montré d'autant plus d'ardeur à les

opprimer, qu'il n'était plus là pour les défendre. Aujourd'hui le roi se prépare à conduire en Espagne une nouvelle expédition; mais il ne peut le faire que s'il n'est pas attaqué chez lui. Il demande donc que le siège apostolique lui fasse restituer les domaines de son ressort féodal qui lui ont été injustement enlevés. Nous ne voulons pas qu'il soit lésé dans ses droits et qu'on l'empêche de donner suite à son projet. En conséquence nous invitons ta noblesse à restituer ces terres au roi d'Aragon et à ses vassaux. Il ne faut pas qu'en détenant illégalement ce qui leur appartient, tu paraisses avoir servi tes intérêts particuliers et non la cause générale de l'Église et de la religion. »

Simon de Montfort tenu de rendre ce qu'il avait pris! ses opérations de guerres déclarées illégales! Innocent III condamnait la croisade dans la personne du chef de l'armée. Mais les directeurs religieux de l'entreprise allaient aussi avoir leur tour. Dès les premiers mots de la lettre adressée aux trois légats, Arnaut-Amalric, Riez et Thédise, le blâme est formel. « Il est nécessaire sans doute que la main du chirurgien enlève les parties gangrenées pour que l'inflammation ne se communique pas au reste du corps : mais il doit agir avec précaution et de manière à ne pas entamer les parties saines. » Et alors, tout en paraissant encore ne reproduire que les allégations des Aragonais,

le pape accable ses mandataires du reproche d'avoir excédé leurs pouvoirs.

Arnaut-Amalric est pris vivement à partie. « Toi, mon frère l'archevêque, avec le concours du noble homme Simon de Montfort, tu as lancé les croisés sur la terre du comte de Toulouse. Non seulement vous vous êtes saisis des domaines où habitaient les hérétiques, mais vous avez porté vos mains avides sur les terres où l'hérésie n'existait pas. De plus, comme vous en accuse encore le roi d'Aragon, vous avez poussé l'usurpation, contre toute justice, jusqu'à ne laisser au comte Raimon que la cité de Toulouse et le château de Montauban. Il est coupable, soit : mais la justice exige qu'on ne soit puni que pour les fautes qu'on a commises et que le châtiment ne dépasse pas le délit. C'est pourquoi le roi d'Aragon nous demande que le comté de Toulouse soit réservé au fils du comte, un enfant qui n'a jamais été, et, par la grâce de Dieu, ne sera jamais coupable d'hérésie; ce roi s'engage d'ailleurs à prendre sous sa garde, pour tout le temps que nous voudrons, le comté de Toulouse et le fils de Raimon. Il sera élevé, par ses soins, dans l'orthodoxie la plus rigoureuse. Quant à Raimon lui-même, il est prêt à subir la pénitence que nous lui imposerons, pèlerinage en Syrie ou croisade en Espagne. »

Déchéance et éloignement de Raimon VI, trans-

fert de son fief au jeune Raimon VII placé, jusqu'à ce qu'il soit majeur, sous la tutelle de l'Aragon, telle est la solution proposée par Pierre II, adoptée par l'Église de Rome. Mais, pour exécuter ce programme, il eût fallu qu'Innocent III, soutenu par les soldats aragonais, l'imposât de force au Midi, sans passer par l'intermédiaire des légats. Il n'osa pas aller jusqu'à ce coup d'autorité. Tout en se réservant de trancher lui-même une question aussi délicate, il enjoint encore à ses représentants de prendre les mesures nécessaires pour la résoudre « comme il convient ». Ils réuniront en un lieu sûr et approprié à la circonstance l'assemblée générale des archevêques, des abbés, des comtes, des barons, des consuls, des bailes (c'est-à-dire des maires de village) « et de tous les hommes prudents dont le concours leur semblera avantageux ». On y étudiera les propositions du roi d'Aragon, sans parti pris de faveur ou de haine. Puis on fera exactement connaître à Rome l'opinion de l'unanimité ou de la majorité de l'assemblée. Après quoi, éclairé par cet avis, le pape prendra la décision suprême, « car il est urgent, ajoute Innocent en dernier lieu, que, soit par ce moyen, soit par un autre, le Languedoc ait un gouvernement ».

Cette prescription du chef de l'Église était une nouveauté hardie. Bien qu'il continuât à employer

ses légats, Innocent se défiait d'eux et de ces conciles méridionaux qui n'avaient servi jusqu'ici qu'à enregistrer leurs volontés. Pour faire prévaloir la sienne, il voulait s'appuyer sur un véritable congrès où toutes les classes sociales devaient être représentées. A ces États généraux du Languedoc serait soumise, par une sorte de referendum populaire, la question du comté de Toulouse. Mais comme les légats devaient les convoquer et conduire les débats, le pape prenait encore ses précautions. Cette assemblée générale n'aura que voix consultative; c'est Rome qui gardera le droit de prononcer l'arrêt et de disposer souverainement de la terre conquise par les croisés.

L'opinion des masses catholiques pouvait-elle admettre que tant d'efforts et de sang versé ne profitât pas aux vainqueurs et que la croisade tournât court aussi brusquement? Montfort et ses amis avaient tout à craindre de la solution du pape et de la procédure inusitée qu'il imposait. La majorité croyante, on ne pouvait en douter, exigeait qu'on allât plus loin : elle se refusait à changer de route. Contre la raison et la justice, les faits donnèrent tort à Innocent III.



Au moyen âge, les politiques et les administrateurs qui devaient envoyer leurs instructions à une très grande distance du lieu où ils résidaient, étaient exposés à de singuliers mécomptes. Ils ne pouvaient correspondre qu'à bâtons rompus avec leurs propres agents ou avec l'étranger, vu le temps considérable qu'exigeait l'échange des lettres et des réponses. Pendant que les courriers voyageaient, et avec quelles difficultés ! les événements se précipitaient, prenaient une allure imprévue, et souvent la teneur des ordres expédiés ne s'appliquait plus aux réalités nouvelles. Quand les quatre lettres d'Innocent III, écrites du 15 au 18 janvier 1213, parvinrent à leurs destinataires, tout avait été déjà réglé par les légats contre les volontés du pape. Elles n'arrivèrent qu'après le concile de Lavaur qui décréta la croisade à outrance. A l'heure même où Innocent désavouait Montfort et les légats, ceux-ci repoussaient la requête du roi d'Aragon, la justification de Raimon VI et réclamaient la déchéance de sa dynastie.

C'est sans doute dans la vieille église bénédictine de Saint-Alain de Lavaur, dressée à pic au-dessus de l'Agout, que l'assemblée convoquée et composée par Arnaut-Amalric, tint séance pendant

les quinze derniers jours du mois de janvier. Loin d'offrir le caractère de généralité qui devait être celui du congrès demandé par le pape, elle ne réunit qu'une vingtaine de prélats languedociens et gascons. Les évêques de la vallée du Rhône et de la Provence devaient former à Orange, quelques semaines plus tard, un concile spécial : mais à Orange, comme à Lavaur, le même esprit inspira tout.

Saisi d'abord de l'éternelle affaire, l'absolution de Raimon VI, le concile de Lavaur allait-il enfin obéir à la dernière lettre d'Innocent III parvenue en Languedoc, celle qui enjoignait aux légats de reprendre sur de nouvelles bases et de terminer cette procédure? Après en avoir délibéré, le concile remit aux deux agents pontificaux chargés de cette question, l'évêque de Riez et Thédise, une consultation écrite. Revêtue du sceau de l'archevêque de Narbonne, des évêques d'Albi, de Toulouse et de Comminges, et contresignée des autres prélats, elle peut être résumée dans ces termes : « Attendu que le comte de Toulouse n'a jamais tenu sa promesse d'expulser de son fief les hérétiques et les routiers, qu'après être revenu de Rome où le pape l'avait beaucoup mieux traité qu'il ne le méritait (notons ce blâme à Innocent III) il a continué comme avant ses agissements criminels, persécuté l'abbé de Moissac, l'abbé de Mon-

tauban, l'évêque d'Agen et que les routiers à ses gages ont tué plus de mille croisés. Attendu enfin que la suspicion d'hérésie pèse sur lui depuis si longtemps et est si notoire qu'elle forme une présomption invincible de culpabilité. Pour toutes ces raisons le concile estime, à l'unanimité, qu'il s'est rendu indigne de prêter serment sur l'Évangile et que par suite il n'y a pas lieu de l'admettre à se justifier, tant sur le chef d'hérésie que sur celui de complicité dans le meurtre du légat Castelnau. »

Raimon attendait à Toulouse la notification de l'arrêt : se défiant de Montfort, il n'avait pas voulu se rendre à Lavaur, occupée par les troupes ennemies. A deux reprises, Riez et Thédise lui écrivirent pour constater que, s'il n'avait pu se justifier, la faute en était à lui seul. Le comte fit répondre, par un de ses notaires, qu'il s'adressait à leur miséricorde plutôt qu'à leur justice, mais que, pour lui permettre de se disculper, il fallait lui envoyer des juges à Toulouse, à tout le moins dans un endroit où il pourrait venir en sûreté. Les légats refusent formellement : la décision unanime du concile leur interdit désormais de procéder à cette justification. Le comte n'a plus rien à tenter : « il y perdrait son argent et sa peine ». Et le rapport qu'ils adressent à Rome se termine par ces mots : « Voulant nous maintenir soigneusement dans les limites de notre mandat et après avoir exposé à

votre Sainteté la série des faits tels qu'ils se sont passés, nous affirmons qu'elle connaît ainsi *la pure vérité et la vérité tout entière* ». Ils retournaient au pape l'expression dont il s'était servi contre eux.

Le roi d'Aragon, lui, se trouvait à Lavaur dès l'ouverture du concile. Quand le comte de Toulouse fut écarté, il se décida à entrer en scène. Il veut d'abord développer oralement ses propositions, démontrer que les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et le vicomte de Béarn doivent être réintégrés dans leurs fiefs : mais Arnaut-Amalric l'arrête dès le début : « Formulez vos conclusions par écrit, lui dit-il, et adressez-les au concile, légalisées de votre sceau ». Pierre II demande alors à Simon de Montfort qu'en attendant la confection des pièces et la délibération des prélats, les croisés cessent de « faire du mal » à leurs adversaires. « Je ne cesserai pas de faire le mal, répond Montfort, je m'abstiendrai pendant une semaine de faire le bien : car ce n'est pas mal agir que de poursuivre les ennemis du Christ : je considère cela, au contraire, comme une bonne œuvre. » Sur cette réplique, l'armistice est conclu. Le roi d'Aragon revient à Toulouse et de là, le 16 janvier 1213, il envoie au concile le mémoire qui contient la défense de ses protégés.

Raimon VI, dit-il tout d'abord, désire rentrer

dans le giron de l'Église. Il promet de donner les satisfactions qu'on exigera de lui, mais il invoque la clémence du concile pour qu'on lui rende ce qu'il a perdu. Dans le cas où cette requête personnelle serait repoussée, qu'on fasse droit, tout au moins, aux légitimes revendications de son fils, Raimon VII. Pendant que le père ira faire pénitence au delà des mers ou dans l'armée qui doit combattre les Sarrasins d'Espagne (selon ce que l'Église décidera), l'enfant restera avec sa terre sous la garde et la surveillance de l'Aragon, pour le service de Dieu et du pape, jusqu'à ce qu'il ait donné des preuves évidentes de ses bonnes dispositions.

Le comte de Comminges ! Il n'a jamais été hérétique, ni fauteur d'hérésie. Il n'a été spolié de sa terre que pour avoir aidé son cousin et suzerain, le comte de Toulouse. Il demande donc qu'on la lui restitue, et il donnera d'ailleurs la satisfaction que voudra l'Église, si l'on prouve qu'il a eu des torts.

Le comte de Foix n'a jamais non plus fait profession d'hérésie. « C'est mon parent très cher, mon vassal, dit le roi, je ne peux pas lui refuser mon aide. Par égard pour moi, qu'on le remette en possession de son fief. Lui aussi promet réparation à l'Église. »

« Enfin Gaston de Béarn est également mon feu-

dataire. Je prie qu'on lui rende ses domaines et les fidélités de ses vassaux. Il est prêt à vous obéir et à rendre compte de ses actes devant des juges non prévenus, si vous n'avez pas le temps vous-même d'instruire sa cause et de la juger. »

Pour conclure, Pierre II déclare s'en rapporter à la pitié des Pères plutôt qu'à leur justice. Il leur a envoyé, avec ce mémoire, une délégation de ses clercs et de ses vassaux et souscrira volontiers à tout ce que le concile décidera, après l'audition de ces délégués. Mais il le supplie d'avoir égard au véritable intérêt de l'Église et de la foi. Il s'agit de la croisade d'Espagne, de l'honneur et du territoire de la chrétienté menacés par les Sarrasins. Il a besoin, pour cette grande œuvre, du concours de Simon de Montfort et de celui de tous les hauts barons dont la défense lui est confiée.

L'avocat avait beau se débattre, la cause était perdue d'avance. Les juges, fermement décidés à ne pas dévier de la voie où ils marchaient, voulaient la dépossession complète de la dynastie de Toulouse, l'extermination totale des hérétiques du Languedoc. Peu leur importait la croisade d'Espagne ! c'était leur guerre sainte à eux qu'il fallait finir et couronner par l'intronisation de Montfort. Au mémoire du roi d'Aragon ils opposèrent donc, également par écrit, une réfutation développée.

« A l'illustre et cher en Christ, Pierre, par la grâce de Dieu roi d'Aragon et comte de Barcelone, le concile de Lavour, salut et sincère amour dans le Seigneur. » Ainsi débute, avec un préambule des plus aimables pour Pierre II, la longue lettre qui allait réduire à néant les projets du roi, les ordres du pape et les espérances de Raimon VI. Le concile de Lavour, personnage collectif, y parle en être indépendant, animé d'une seule tendance, raisonnant et jugeant comme un seul homme. N'est-ce pas en effet l'archevêque de Narbonne, Arnaut-Amalric qui, ici encore, a tout conduit et sans doute même tout rédigé ?

Sur l'affaire du comte de Toulouse et de son fils, disent les prélats, il nous est impossible de vous répondre, car l'autorité du pape, supérieure à la nôtre, a réservé cette question spéciale à l'évêque de Riez et à maître Thédise. Rappelez-vous les bontés que le pape a eues pour ce comte, les propositions avantageuses qu'on lui a faites aux conciles de Narbonne et de Montpellier et qu'il a repoussées, son obstination à ne pas exécuter les engagements pris, les méfaits qu'il n'a cessé de commettre contre l'Église de Dieu, la chrétienté et la foi. La mesure est comble. Il s'est rendu absolument indigne de toute indulgence et de tout pardon.

« D'autre part, comment nier les excès du comte de Comminges, ses déloyautés, son alliance avec

les hérétiques et les auteurs d'hérésie? Invité plusieurs fois à se réconcilier avec l'Église, il n'en a pas moins poursuivi ses errements, persévéré dans sa malice : il a été et il reste excommunié. On nous a même rapporté cette parole du comte de Toulouse « que c'était Bernard de Comminges qui « l'avait poussé à combattre les croisés ». C'est donc sur Bernard de Comminges que retombe la responsabilité de la guerre et des maux qu'elle a entraînés. Toutefois, s'il change de conduite et se rend digne de l'absolution, quand l'Église la lui aura donnée, il pourra se présenter à son tribunal pour prouver qu'on lui a fait tort et justice lui sera rendue.

« Quant au comte de Foix, il est de toute notoriété, et depuis longtemps, qu'il s'est fait le patron des hérétiques. Aujourd'hui encore il les reçoit chez lui et les protège. Après la longue série de ses violences et de ses scandales, destruction et spoliation des églises, parjures sans nombre, excès perpétrés sur des clercs, on l'a frappé d'anathème. Mieux que personne, votre Majesté royale sait qu'elle a jadis demandé sa grâce au légat; que par son entremise un traité a été conclu et que c'est uniquement par la faute du comte si la convention n'a pas été exécutée. » Ici, les évêques accablent le roi d'Aragon d'un argument *ad hominem*, en invoquant la phrase du traité de Montpellier où Pierre II avait déclaré « que si le comte ne respectait pas la convention,

et qu'on cessât, pour ce motif, d'avoir égard à la protection dont il le couvrait, il n'en ferait pas un grief aux directeurs de la croisade ». Néanmoins que Raimon-Roger se repente et se fasse absoudre, on pourra alors examiner judiciairement le bien-fondé de ses réclamations.

Reste la question de Gaston de Béarn, « ce protecteur des assassins de Castelnaud, ce persécuteur de l'Église, cet ennemi acharné de la croisade ». On pourrait dresser la liste interminable de ses impiétés et de ses méfaits. Il suffit de rappeler quelques-uns des sacrilèges commis par ses routiers dans la cathédrale d'Oloron : le calice contenant les hosties saintes souillé et jeté à terre, les soldats s'affublant des vêtements épiscopaux, disant la messe, prêchant et recevant l'offrande ! On ne compte plus les parjures de cet homme, les clercs qu'il a violentés, torturés. « L'excommunication dont il a été frappé n'est que le juste châtiment de ses crimes, et de beaucoup d'autres dont nous ne parlons pas. Qu'il donne, lui aussi, satisfaction à l'Église ; qu'il se fasse relever de l'anathème et alors, mais seulement alors, on l'admettra à revendiquer ses droits. »

En terminant, le concile de Lavaur fait la leçon au royal avocat : pourquoi plaider de si mauvaises causes ? Qu'il se rappelle les bienfaits qu'il a reçus lui-même d'Innocent III, le serment qu'il a fait,

lors de son sacre à Saint-Pierre de Rome, d'exterminer l'hérésie et de défendre la sainte Église. « Si votre Majesté royale n'est pas satisfaite de notre réponse, nous aurons soin, par égard pour Elle, de le faire savoir au seigneur pape. »

Cette dernière ligne du mémoire était-elle ironique? On pouvait prévoir que le roi d'Aragon ne serait pas content, puisqu'on lui refusait tout ce qu'il demandait. Grâce à un échappatoire par trop commode, le concile ne répondait rien sur le sort réservé à Raimon de Toulouse et à son fils. Pour les domaines de Foix, de Comminges et de Béarn, il admet vaguement la possibilité lointaine d'une restitution. Mais encore faut-il que les trois seigneurs commencent par se faire absoudre, c'est-à-dire par se livrer à l'Église et aux croisés, concession dérisoire! Tout espoir d'arrangement s'évanouissait. Rejeter l'intervention du roi d'Aragon, c'était l'obliger à passer définitivement dans le camp des ennemis de la croisade. Mais qu'importait aux légats? La guerre à outrance pouvait seule achever l'œuvre du parti de Montfort et lui en assurer le dernier profit.

Cependant, même avant de connaître les lettres d'Innocent III qui désavouaient leur politique, les meneurs du concile sentaient bien que le pape était derrière le roi, et que les propositions aragonaises résultaient de leur entente. On ne pouvait traiter

Innocent comme Pierre II et lui opposer simplement une fin de non-recevoir. Pour empêcher la papauté de s'allier avec les adversaires de Montfort, une autre tactique s'imposait : convertir le chef de l'Église ou exercer sur son entourage une pression telle qu'il fût contraint de changer encore une fois d'attitude et de laisser aux légats pleine liberté d'action. De Lavaur, d'Orange et d'autres points du Midi partirent aussitôt pour Rome une série de manifestes destinés à justifier les actes du concile. Il fallait convaincre l'univers que la foi catholique était perdue et les résultats de la croisade anéantis, si le Languedoc était restitué à Raimon VI ou dévolu à son héritier. Rédigées dans le même sens et sur le même plan, ces lettres relèvent, à n'en pas douter, d'une seule et même inspiration.

Dans l'adresse collective des prélats réunis à Lavaur, Innocent est comblé d'éloges pour tout ce qu'il a fait jusqu'ici. On lui rappelle, en termes émus, que c'est lui qui a décrété la croisade et confié le commandement de l'armée à Simon de Montfort, « l'intrépide athlète du Christ, l'invincible guerrier ». L'entreprise touche à sa fin : il ne reste plus qu'à prendre Toulouse, cette sentine d'hérésie, et à soumettre Raimon VI, ce fauteur obstiné de la secte. N'a-t-il pas voulu s'allier avec tous les ennemis de l'Église et de la papauté, Jean sans Terre, Otton IV, jusqu'à commettre, en désespoir

de cause, ce crime abominable de lèse-chrétienté, l'envoi d'ambassadeurs au sultan de Maroc? Ne s'est-il pas entendu enfin avec l'Allemand pour détruire l'Église catholique dans leurs États et en expulser tous les ministres?

« Nos adversaires, ajoutent les prélats, ont recouru au roi d'Aragon. Ils espèrent par là circonvenir votre Sainteté et affaiblir l'Église. Mais c'est à l'unanimité que nous avons pris nos décisions. Nous vous les faisons connaître pour libérer nos consciences, et éviter le reproche de n'avoir pas fait la pleine lumière sur l'affaire de la foi. » Dans une péroraison pathétique, ils supplient le pape de terminer la besogne qu'il a si bien commencée lui-même. Il faut porter la hache jusqu'aux racines de l'arbre empoisonné, de sorte qu'il ne nuise plus à personne. Rendre au comte de Toulouse, à ses complices, et même aux héritiers de ces tyrans des terres qu'une juste sentence leur a enlevées et qui ont été arrosées de sang chrétien? Ce ne serait pas seulement scandaliser les âmes dévouées à la grande cause et commettre la faute la plus lourde : ce serait exposer le clergé à la ruine, et l'Église à la destruction.

Même conclusion dans la lettre de l'archevêque de Bordeaux et des évêques de Bazas et de Périgueux. C'est ce qu'affirme également Bertran, l'évêque de Béziers. Celui-ci frappe à coups redoublés sur Tou-

louse, « un nid de vipères qu'il faut écraser », sur le comte Raimon et sur son fils, qu'on doit bien se garder de relever, car ils n'en profiteraient que pour égorger les évêques et s'approprier les biens de l'Église. L'archevêque d'Aix, Bermond, soutient la thèse d'un ton plus modéré. Mais bientôt arrive au Latran le manifeste du concile d'Orange, signé par l'archevêque d'Arles, les évêques d'Avignon, de Viviers, d'Uzès, de Nîmes, de Maguelonne, de Carpentras, d'Orange, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Cavaillon, de Vaison. Grâce aux mesures prises par le pape contre l'hérésie, le Languedoc lui doit la paix, la prospérité, le bonheur. Il n'y a pas de mots qui puissent exprimer la joie et la reconnaissance des chrétiens, arrachés enfin à la servitude d'Égypte. L'immense service qu'il leur a rendu lui vaudra une place d'honneur dans le séjour des justes. Mais il doit aller jusqu'au bout. Qu'il détruise Toulouse « ce réceptacle d'immondices et de reptiles », aussi vicieuse que Sodome et Gomorrhe, et surtout qu'il ne permette pas au « tyran toulousain » ou à son fils de redresser la tête. « Comme un fauve rugissant, il dévorerait tout. Ce serait la perte de l'Église et le bouleversement universel ».

Par cette unanimité des prélats de tout le Midi, par ce concert d'affirmations exagérées et d'attaques violentes, par la répétition à satiété de ce

Delenda Carthago : l'anéantissement de Toulouse et de sa dynastie seigneuriale, on espérait frapper l'esprit d'Innocent III et impressionner les cardinaux. Quand les envoyés de Simon de Montfort et d'Arnaut-Amalric, chargés de porter ces lettres au pape, arrivèrent à Rome, ils se heurtèrent d'abord (c'est le moine de Cernai qui l'affirme) au mauvais accueil de la curie. Mais après la réception des manifestes et les explications données de vive voix par maître Thédise et par Pierre Marc, le percepteur des contributions pontificales dans le Languedoc, tout changea brusquement de face. Le revirement escompté s'opéra. Innocent III cédait de nouveau (et comment, après tout, s'en étonner?) à l'immense force de ces consciences intransigeantes pour qui la haine de l'hérétique s'identifiait avec la foi.

* * *

Le 1^{er} juin 1213, la chancellerie du Latran écrivit au roi d'Aragon, à Simon de Montfort, à l'archevêque de Narbonne et à l'évêque de Toulouse, dans un sens absolument contraire à la teneur des lettres du mois de janvier. Innocent III y révoquait les mesures qu'il avait prises et avec la même vigueur de ton. Lorsque, dans les États de l'Europe moderne, l'autorité publique revient sur ce qu'elle a édicté, elle évite, par d'adroites for-

mules, de se donner tort ouvertement. Au moyen âge, les souverains désavouaient leurs actes sans ménager leur amour-propre. Pierre d'Aragon dut tomber de son haut quand il reçut la lettre que voici.

« Il est de notoriété universelle que, parmi tous les princes chrétiens, c'est toi que nous avons eu à tâche d'honorer et d'obliger d'une façon spéciale, ce qui n'a pas peu contribué à grandir ta puissance et ta renommée. Plût à Dieu que ta sagesse et ta piété se fussent accrues en proportion ! Tu as mal agi envers toi-même comme envers nous, quand tu as pris sous ta protection la cité de Toulouse excommuniée, les hérétiques qui y ont trouvé refuge et les défenseurs de l'hérésie, malgré les prohibitions formelles de notre légat, agissant en notre nom et de la part de Dieu. Nous t'enjoignons d'abandonner sans délai les Toulousains et leurs complices, et de ne leur prêter d'aucune manière aide et conseil. Si les habitants de cette ville veulent rentrer au giron de l'Église, leur évêque, Foulque, homme de vie intègre et de réputation sans tache, procédera à cette réconciliation.

« Quant à ta requête en faveur des comtes de Foix, de Comminges et de Gaston de Béarn, les mensonges que tes envoyés nous ont débités au sujet de ces excommuniés nous avaient conduit à

écrire un mandement que nous tenons pour subreptice et arraché par fraude. En conséquence nous le déclarons nul et sans valeur. Dans le cas cependant où ces barons voudraient, eux aussi, se réconcilier avec l'Église, nous chargeons l'archevêque de Narbonne d'exiger d'eux les garanties nécessaires et ensuite de les absoudre.

« Sur ta demande, nous envoyons dans le Languedoc, en mission spéciale, un cardinal investi de tous les pouvoirs pour rendre justice aux plaignants et prendre les mesures utiles à l'Église. En attendant, notre volonté est qu'il y ait trêve solide et durable entre le comte de Montfort et toi, entre ta terre et la sienne. Mais, dans cette trêve, les hérétiques ne seront pas compris : entre les fidèles et les mécréants il ne peut y avoir ni trêve ni paix. Si les Toulousains et les seigneurs qui les soutiennent persistent à défendre l'hérésie, nous ferons une nouvelle croisade, *car les fauteurs d'hérésie sont plus dangereux que les hérétiques eux-mêmes.*

« Tels sont les ordres auxquels ta Sérénité est invitée à se conformer exactement, faute de quoi, et malgré toute l'affection que nous avons pour ta personne, nous serions obligés de te menacer de l'indignation divine et de prendre contre toi des mesures qui te causeraient un grave et irréparable détriment. »

Une pareille lettre fut évidemment dictée aux notaires de la cour pontificale par ceux-là mêmes qui venaient de la contraindre à faire volte-face. Ni pour le fonds, ni pour la forme, elle ne correspondait à la pensée intime du pape. Sous la pression de son entourage, il laissait faire, mais, tout en cédant, il imposait au parti vainqueur une concession qui lui permettra de prendre sa revanche : l'envoi dans le Languedoc d'une légation spéciale chargée de recevoir les plaintes des vaincus.

Pendant que les courriers du Latran étaient en route, le roi d'Aragon, très éloigné de s'attendre à la nouvelle qu'ils lui portaient, continuait à se débattre avec l'assemblée de Lavaur. Après le refus qu'elle lui avait signifié, il demanda que Simon de Montfort accordât du moins au comte de Toulouse et à ses alliés une trêve de quelque mois. Le concile repoussa encore cette requête. Cesser les opérations militaires, n'était-ce pas tarir le recrutement de la croisade, laisser le Toulousain et l'Aragonais maîtres du champ de bataille? Pierre II se décida alors à franchir le pas décisif. Il prit sous sa garde les princes excommuniés et en appela du concile au pape. « Appel sans valeur, riposta l'archevêque de Narbonne, illégal et non recevable. » Et, dans une lettre comminatoire, Arnaut-Amalric reproche vivement au roi sa nouvelle attitude, désaveu de tout son passé. « Par notre auto-

rité de légat, au nom de notre Sauveur Jésus-Christ et de son très saint vicaire, le souverain pontife, nous vous défendons expressément de protéger les hérétiques. Si vous vous liez à ceux que l'Église a retranchés de sa communion et aux sectaires maudits, vous encourez vous-même l'anathème. Nous serons obligé de vous frapper comme fauteur d'hérésie, vous et tous ceux dont vous vous servirez pour soutenir les excommuniés. »

Il ne restait au roi d'Aragon d'autre ressource que la guerre. Mais il fallait parer d'abord au danger qui le menaçait du côté de la France. Philippe Auguste avait besoin de la papauté pour la réussite de son grand projet de débarquement en Angleterre : il manifesta la velleité d'aider l'Église à combattre les Albigeois. Son fils Louis s'était croisé, sans sa permission il est vrai, mais comment l'empêcher d'accomplir son vœu et de gagner les indulgences ? Le 3 mars 1213, une assemblée générale des barons français, tenue à Paris, agita la question de savoir quel contingent de chevaliers accompagnerait le prince royal. On vit paraître à la cour capétienne les évêques de Toulouse et de Carcassonne, chargés de réchauffer le zèle des nobles et de provoquer de nouvelles prises de croix, mais aussi l'évêque de Barcelone, qui avait reçu du roi aragonais la mission d'agir en

sens inverse. L'envoyé de Pierre II montra au roi de France et à ses grands vassaux, les lettres d'Innocent III (celles de janvier) qui suspendaient la croisade et désavouaient les légats. Philippe Auguste ne dut rien comprendre à ces revirements de la politique romaine. L'assemblée de Paris n'en décida pas moins que le prince Louis partirait, la semaine de Pâques, avec les croisés nouveaux. Mais les circonstances politiques empêchèrent leur départ, au grand désespoir du moine de Cernai qui rejette sur le diable, l'antique ennemi du genre humain, la responsabilité de cette déconvenue.

Débarassé de ses craintes, le roi d'Aragon pouvait agir. « Il mande les gens de son fief, dit la *Chanson*, et déclare à tous qu'il veut aller à Toulouse combattre cette croisade qui dévaste toute la contrée. Le comte Raimon s'est mis sous sa protection : il ne faut pas que sa terre soit brûlée ni pillée, car il n'a commis tort ni faute envers personne. « Et comme il a épousé ma sœur, « ajoute le roi, et que j'ai marié mon autre sœur à « son fils, j'irai les secourir contre ces misérables « qui veulent les déshériter. Ces clercs et ces Français s'efforcent de le dépouiller, parce que c'est « leur bon plaisir! Je prie mes amis, ceux qui « tiennent à me faire honneur, de s'apprêter et de « prendre les armes. D'ici à un mois, je passerai les

« ports. » Et tous répondirent : « Sire, c'est bien à « faire, votre volonté sera obéie ». Là-dessus, ils se séparèrent pour commencer leurs préparatifs. Chacun se poussant du mieux qu'il put, ils trafiquent et mettent leurs biens en gage pour s'équiper. Et le roi ordonne à tous de charger les bêtes de somme et les chariots. L'été approche : ils trouveront les terres et les champs près de reverdir, les arbres et les vignes déjà couverts de feuilles menues. »

Au milieu de ses préparatifs, Pierre II reçut la visite de deux abbés qui venaient, de la part de Montfort et des légats, lui montrer les nouvelles lettres du pape, celles qui lui défendaient de se mettre au service de l'hérésie. Il répondit qu'il respectait les volontés de Rome et se conformerait à ses ordres. « Mais ce n'était qu'une feinte, dit le moine de Cernai, pour nous endormir dans une fausse sécurité. » L'armée aragonaise entra en Gascogne et fit sa jonction avec les troupes du comte de Toulouse et de ses alliés. Il ne s'agissait plus cette fois de la guerre habituelle, incendies, sièges, razzias et embuscades ; une vraie bataille, comme le moyen âge en vit rarement, allait trancher ce grand débat.

Simon de Montfort, après avoir pris l'un après l'autre les châteaux qui entouraient Toulouse, se préparait à l'investir. Il fallait se hâter. Pierre II,

avec les comtes de Foix et de Toulouse, 3 000 chevaliers, 30 000 sergents et les milices toulousaines, vint assiéger Muret. Blottie entre la Louge et la Garonne, dominée par sa forte citadelle en triangle et par un énorme donjon, la place n'avait pour défense qu'une garnison de 700 hommes mal armée et sans vivres. La disproportion des forces semblait interdire tout espoir. Déjà la ville proprement dite était prise et les assiégés refoulés dans le château, quand Simon accourut avec un millier de chevaliers aguerris. Pierre II le laissa entrer pour le prendre plus sûrement et en finir d'un coup avec la croisade. L'évêque de Toulouse, Foulque, et les autres prélats, effrayés de cette lutte inégale, essayèrent de négocier, d'implorer la pitié du roi d'Aragon. Mais Simon, toujours confiant en Dieu et en son étoile, voulut se battre et sortit. En passant devant l'église du château il voit l'évêque d'Uzès qui disait la messe. Interrompant le sacrifice, il se met à genoux les mains jointes : « Mon Dieu, s'écrie-t-il, je vous offre mon âme et mon corps ». Foulque s'avance, la mitre en tête, revêtu de ses habits pontificaux et tenant dans ses mains un morceau de la vraie croix. L'évêque de Comminges, craignant que la longueur de la cérémonie ne ralentît l'ardeur des croisés, prend cette relique et, monté sur un tertre, bénit toute l'armée en disant : « Allez au nom de Jésus-Christ.

Je vous servirai de témoin et vous serai caution au jour du Jugement. Tous ceux qui mourront dans ce combat obtiendront la gloire des martyrs et la récompense éternelle sans passer par le purgatoire ».

Raimon VI ne voulait pas livrer bataille, mais continuer le siège et attendre dans le camp l'attaque de Montfort. Le roi d'Aragon n'était pas d'accord avec son allié : cette tactique peu chevaleresque l'indigna. Après avoir changé d'armure avec un de ses hommes, seule concession qu'il fit à la prudence, il sort avec sa cavalerie et prend position au premier rang, devant la plaine basse et marécageuse des Pesquiés. Simon avait partagé sa troupe en trois escadrons; ils chargent l'un après l'autre avec furie. « Le choc fut si violent, dit Guillaume de Puylaurens, que le bruit des armes ressembla à celui que fait une troupe de bûcherons lorsqu'ils tâchent d'abattre, à grands coups de cognées, les arbres des forêts. » Le roi d'Aragon, emporté par l'ardeur de la lutte, se fait reconnaître des ennemis qui le cherchent pour le tuer : bientôt il est atteint, enveloppé et frappé mortellement par Alain de Rouci et son escorte. Pendant que les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges battent en retraite, les bourgeois de Toulouse et les gens de pied essayent d'emporter le château de Muret. Repoussés, ils se précipitent

sur les bateaux qui les ont amenés, mais la plupart se noient, les autres sont massacrés ou pris. La catastrophe mit en deuil, pour de longues années, Toulouse et Montauban.

D'après la *Chanson*, les coalisés auraient à peine résisté. « Pierre s'écrie : « Je suis le roi ! ». Mais on n'y prit pas garde et il fut si durement blessé que le sang coula jusqu'à terre. Alors il tomba mort tout étendu. Les autres, à cette vue, se tiennent pour trahis. Qui fuit çà, qui fuit là : pas un ne s'est défendu. Les Français leur courent sus et les ont tous taillées en pièces ». Le fils du vaincu, le roi Jacques I^{er} d'Aragon, parle aussi, dans ses mémoires, « de ceux qui prirent lâchement la fuite ». Mais il avoue que l'armée royale ne sut pas se ranger en bataille et que la conduite des opérations fut déplorable. Son père, épuisé par les excès de la nuit précédente, pouvait à peine se tenir debout (12 septembre 1213).

*
* *

Les conséquences immédiates de la bataille de Muret doublèrent le désastre. Toulouse, découragée, s'apprête à ouvrir ses portes. Raimon VI, avec son jeune fils, quitte le Languedoc et s'exile, pour quelque temps, à la cour de Jean sans Terre.

Il semble aussi que les comtes de Foix, de Comminges et Gaston de Béarn renoncent à la lutte. Par quels prodiges d'activité au contraire Simon de Montfort exploite son succès ! Il court au delà du Rhône s'assurer des possessions provençales du comté de Toulouse, et prépare l'annexion du Dauphiné en mariant son fils Amauri avec l'héritière de cette province. Revenu en Languedoc, il marche contre le vicomte de Narbonne, révolté. On le voit traverser en vainqueur l'Agenais, le Rouergue, le Querci, même le Périgord. Entre temps, il s'adjuge les vicomtés de Nîmes et d'Agde, s'installe à Beaucaire et, pour continuer à se faire la main, multiplie dans le comté de Foix les exécutions et les razzias. Pourquoi parler encore de croisade, d'hérésie, d'orthodoxie, d'intérêts religieux ? C'est une révolution politique qui s'opère, la conquête en règle de toute la France méridionale, la fondation d'une dynastie.

Innocent III lui-même n'avait pu réagir que par intermittence contre l'irrésistible courant. Après Muret, il renoncera à l'opposition ouverte ; mais sa diplomatie n'abdique pas : elle va continuer son jeu de bascule. De septembre 1213 à novembre 1215, Rome ne négligera aucune occasion d'atténuer les effets de la victoire de Montfort et de ménager encore la possibilité du maintien des anciens seigneurs. L'envoi d'un légat spécial, le cardinal Pierre

de Bénévent, substitué plus ou moins aux chefs religieux de la croisade, lui fournira le moyen d'imposer ses vues. Trois articles essentiels constituent en effet le programme de cette légation. Au lieu de poursuivre la guerre à outrance contre les alliés de Raimon VI, leur accorder la paix et, moyennant certaines garanties, l'absolution. Reconnaître à Montfort, puisqu'on ne peut faire autrement, le droit de gouverner la terre conquise et d'en toucher les revenus, mais seulement à titre d'*administrateur provisoire*, en attendant la décision souveraine du concile œcuménique, annoncé pour l'année 1215. Placer sous séquestre, entre les mains du nouveau légat, les terres et châteaux qui ne sont pas encore pleinement annexés par les croisés, c'est-à-dire Toulouse, le Toulousain et les fiefs des barons excommuniés : Foix, Comminges et Béarn. A n'en pas douter, on reprenait à Rome, par des voies indirectes, la politique de réaction.

Rien ne put être moins agréable au vainqueur et à ses amis que les trois bulles du 20, du 22, et du 25 janvier 1214 adressées à Pierre de Bénévent. Montfort revendiquait la vicomté de Nîmes comme une dépendance de celle de Béziers. Innocent fait observer à son légat que le fief de Nîmes relève de l'Église romaine et qu'une enquête est nécessaire pour savoir si l'affirmation du chef de la croisade

s'accorde avec la vérité. Le comte de Comminges et Gaston de Béarn demandent leur réconciliation. Ils sont assurément coupables, mais la porte de l'Église doit s'ouvrir à ceux qui y frappent avec un repentir sincère. Le légat exigera d'eux caution suffisante, puis les fera rentrer dans l'unité. La cité de Toulouse implore aussi sa grâce : il faudra l'admettre de nouveau dans la grande communion chrétienne. Quand l'absolution lui sera donnée, elle restera sous la protection de l'autorité apostolique. Tant que durera chez elle le respect de la foi et de la paix religieuse, Montfort et les autres orthodoxes n'auront pas le droit de la molester. Toulouse devenait ainsi une ville du pape, soustraite au joug du conquérant.

Le 22 janvier, Innocent III recommande à Simon lui-même de faire bon accueil au nouveau légat ; mais il clôt sa lettre sur une menace. Il faut que Montfort se dessaisisse de la personne du fils de Pierre II qu'il détenait, en réalité, comme otage et qu'il avait toujours refusé de rendre aux Aragonais. « Nous engageons ta noblesse à traiter notre légat comme tu nous traiterais nous-même et à lui obéir avec humilité et dévotion. Il ne sied pas que, sous quelque prétexte que ce soit, tu persistes à garder le fils du roi d'Aragon. Remets-le donc entre les mains du légat qui statuera sur son sort, au mieux de ses intérêts. Dans le cas où tu refuserais, notre

mandataire devra mettre à exécution les ordres que nous lui avons donnés de vive voix. »

Ce n'était pas là, précisément, une parole de confiance et d'amitié. Mais quelques jours plus tôt, en annonçant au clergé du Midi l'arrivée du cardinal, investi de pouvoirs étendus, le pape lui avait déclaré aussi nettement qu'il fallait se soumettre à ses ordres, et que ceux qui ne voudraient pas obéir « n'auraient aucune pitié à attendre du Saint-Siège ». Il semblait donc prévoir quelque opposition. Le récit du moine de Cernai n'indique pas cependant qu'on ait tout d'abord résisté.

Pierre de Bénévent commence par obliger Simon de Montfort à traiter avec le vicomte de Narbonne; il lui défend en outre de faire le moindre tort aux Narbonnais. A Narbonne même, il est assailli par les comtes de Foix, de Comminges, et par la foule de ceux que la croisade avait dépouillés. Toutes ces victimes demandent restitution. Le cardinal consent du moins à les réconcilier avec l'Église, mais il exige des garanties et ne néglige pas de se faire livrer des châteaux où il met garnison au nom d'Innocent III. Montfort lui-même se résigne à l'obéissance : selon les ordres du légat, il amène à Narbonne le jeune prince d'Aragon. Une députation des habitants de Toulouse arrive à son tour, offre des otages : Toulouse est réconciliée. Enfin Raimon VI, lui aussi, comparaît devant le

représentant d'Innocent III et obtient son absolution, à condition de se remettre complètement entre les mains du pape. L'acte par lequel il se soumet ne comporte pas la moindre réserve (avril 1214). Le comte déclare livrer au pape « son corps et ses domaines, le corps de son fils et tous les domaines de son fils » et consentir à se retirer partout où l'Église voudra qu'il s'exile. Véritable abdication ; mais l'essentiel, pour le suzerain du Languedoc, était, en capitulant devant la papauté, d'échapper à Simon de Montfort. Pierre des Vaux de Cernai, organe des irréductibles qui ne comprenaient pas qu'on pactisât avec l'ennemi, ne dit pas un mot de cet incident.

Il y avait décidément dans le Languedoc quelque chose de changé. Contre les habitudes de ses prédécesseurs, ce légat faisait les affaires du pape et non plus celles des chefs de la croisade ! Simon de Montfort chercha sa revanche ailleurs et la trouva.

Le nonce accrédité auprès de Philippe Auguste, Robert de Courçon, avait été chargé de régler, après Bouvines, le conflit anglo-français et de prêcher la grande croisade, celle de Terre sainte, en laissant de côté les Albigeois. Quand le concile de Lavaur eut amené la curie à se dédire, Courçon reprit la prédication contre les hérétiques du Midi. Bientôt même, à la suite de négociations qui n'ont pas laissé de traces écrites, on s'aperçut que, gagné

aux intérêts de Montfort, il travaillait à son profit. En juin 1214, il vint conférer avec lui au camp de Casseneuve et, un mois après, par charte solennelle, il lui confirmait la possession de tous les domaines déjà conquis sur les hérétiques et leurs fauteurs dans l'Albigeois, l'Agenais, le Rouergue et le Querci, en y joignant « tous ceux dont il s'emparerait à l'avenir. »

Une pareille initiative s'accordait mal avec les instructions de Pierre de Bénévent : Courçon résolvait *motu proprio* et à sa guise la grave question du comté de Toulouse. Il faisait mieux encore. Le 7 décembre 1214, un ordre venu de Reims convoquait un concile dans le Midi pour le commencement de l'année prochaine. Les Montfortistes avaient résolu de renouveler la manifestation de Lavaur et de faire consacrer par une assemblée encore plus imposante la dépossession de Raimon VI. Le légat de la France du Nord profitait de l'absence de Bénévent, occupé à conduire aux Aragonais le fils de Pierre II et à organiser, au nom du pape, la régence de l'Aragon, pour empiéter sur le domaine du légat du Midi. Tout ce que put faire celui-ci à son retour d'Espagne, fut de prendre la présidence du concile qui se réunit, le 8 janvier 1215, à Montpellier.

Cinq archevêques, vingt-huit évêques, une foule d'abbés et beaucoup de barons du Languedoc

apparurent dans la grande cité catholique. Simon de Montfort y vint comme les autres, mais les bourgeois refusèrent de le recevoir. Pierre des Vaux de Cernai avoue que les Montpelliérains, ces « vauriens orgueilleux », détestaient les hommes du Nord en général et leur chef en particulier. Simon logea forcément en dehors des murs, dans une maison de l'ordre du Temple; mais les prélats venaient y conférer souvent avec lui, de façon à lui réserver sa part dans la direction des affaires. Un jour le légat crut pouvoir, par exception, l'inviter à une séance de l'assemblée : Montfort pénètre dans la ville avec ses deux fils et une petite escorte de chevaliers. Aussitôt les bourgeois s'arment sans bruit et vont se poster, les uns sur la voie qu'il devait suivre, d'autres à la porte par où il était entré, quelques-uns dans l'église même de Sainte-Marie. Le conquérant du Languedoc dut se retirer à la dérobée par un autre chemin. L'incident donne la mesure de son impopularité et des craintes qu'il inspirait.

On dut à l'activité religieuse du concile une série de canons sur la réforme du clergé, l'abus des péages, la dénonciation des hérétiques et des fauteurs d'hérésie; mais l'intéressant était la décision politique qu'il devait prendre. Suivant le moine de Cernai, Pierre de Bénévent aurait posé lui-même la question de savoir à qui il convien-

drait de donner Toulouse et les terres prises par les croisés. Il ne demandait, sur ce point, qu'une consultation écrite. Après en avoir délibéré, les prélats, par un vote unanime, portèrent leurs suffrages sur Montfort : « O miracle ! s'écrie le chroniqueur. Quand il s'agit d'élire un évêque ou un abbé, c'est à peine si chaque candidat parvient à grouper sur son nom une minorité infime, et voilà que dans une élection aussi importante que celle du souverain du Languedoc, une assemblée aussi nombreuse et comprenant de grands personnages se prononce tout entière en faveur du champion du Christ ! Preuve que tout ceci a été fait par Dieu et tient véritablement du prodige ».

L'élection faite, le concile requit instamment le légat de transférer à Montfort la totalité du fief toulousain. Pierre de Bénévent s'y refusa : ses instructions ne lui en donnaient pas le pouvoir. Les prélats décidèrent alors d'envoyer à Rome l'archevêque d'Embrun, avec une lettre où ils suppliaient le chef de l'Église de reconnaître comme « seigneur et roi »¹ de la terre des hérétiques, le noble comte de Montfort désigné par un vote unanime.

Au total, la manifestation de Montpellier n'avait pas produit le résultat attendu. Elle échouait

1. *Dominum et monarcham.*

encore contre la résistance de Rome. Innocent III s'obstinait à vouloir décider lui-même, en concile œcuménique, l'attribution définitive du Languedoc.

Il fallait cependant donner quelques satisfactions aux partisans de Montfort. Quand Pierre de Bénévent prit possession de la ville de Toulouse et du Château Narbonnais, il constitua l'évêque Foulque gardien de cette citadelle, mais au nom d'Innocent III. C'est encore à l'Église romaine, non à Simon, que le comte Raimon-Roger remit le château de Foix : le légat y plaça, comme commandant militaire, l'abbé de Saint-Thibéry. La papauté s'installait décidément dans la terre conquise, pour en disposer à son gré. Loin de pousser à fond l'œuvre de répression et de conquête, son représentant multipliait les actes de réconciliation et négociait partout en vue de la paix. Par son ordre, les *faydits*, chevaliers condamnés pour fait d'hérésie ou de protection d'hérétiques, purent circuler librement dans le pays, à condition de rester sans armes et de ne pas entrer dans les places fortes.

On marchait droit à la clôture de la croisade, ce que reconnaît très nettement Guillaume de Puylaurens¹, lorsqu'éclata une nouvelle à sensation. Le fils de Philippe Auguste, le prince Louis, accompagné d'une solide escorte de barons et de chevaliers, par-

1. « Le légat se disposait à mettre fin au labour guerrier », *finem pacis labori bellico positurus*.

tait pour le Midi (avril 1215). Six ans après l'invitation d'Innocent, la monarchie capétienne se décidait à intervenir dans l'affaire d'Albigéois! Alors que les positions étaient prises et que modérés et intransigeants luttèrent pour imposer leur politique, l'héritier du royaume de France faisait son apparition sur le champ du conflit. Allait-on la regarder comme un élément de trouble et d'embarras, intrusion inattendue et gênante dont tout le monde se serait bien passé?

Simon de Montfort avait ses raisons pour être aussi inquiet que l'envoyé du pape. Philippe Auguste s'était toujours empressé de réserver ses droits de haut suzerain du Languedoc, seul qualifié pour disposer de la terre des proscrits. Les rares documents qu'on possède sur les relations du Capétien avec le conquérant prouvent qu'il affectait de voir en lui, dès 1214, un simple fonctionnaire de sa royauté. Que devenaient Simon et ses visées dynastiques, si le prince Louis était chargé par son père de réaliser cette conception? Le moine de Cernai ne parle pas des inquiétudes du chef de la croisade; il le représente, au contraire, joyeux de l'arrivée de son suzerain et empressé d'aller le rejoindre. « Quelle fut leur allégresse mutuelle en se revoyant à Vienne, c'est ce qu'il n'est pas facile d'exprimer. » Mieux valait dire que Simon, faisant contre fortune bon cœur, courut de suite

s'assurer que le prince royal n'avait, contre lui et son œuvre, aucun projet dangereux. Il espérait d'ailleurs, en accaparant ce pèlerin de marque, le faire servir à ses desseins.

Pour un motif analogue, le légat d'Innocent III se dépêcha, lui aussi, d'aller trouver Louis à Valence. Si le moine de Cernai dissimule les appréhensions de son héros, il insiste complaisamment sur celle du légat. « Il craignait, dit-il, que Louis, fils aîné du roi de France et suzerain de tous les domaines détenus par le Saint-Siège, ne s'emparât des villes et des châteaux où le pape avait mis garnison, et ne voulût prendre des mesures contraires aux décisions de Rome. C'est pourquoi la venue et la présence du prince ne lui étaient pas agréables. Cette terre avait été conquise par le pape avec l'aide des croisés : il ne semblait pas juste au légat que Louis pût y donner des ordres opposés aux siens. Qu'était ce prince, après tout ? Un croisé comme les autres : il n'avait pas le droit de revenir sur les dispositions arrêtées par l'Église. » Mais le cardinal constate vite qu'il n'avait rien à craindre du nouveau venu. Le prince royal, « homme très doux et très bienveillant » l'assura qu'il respecterait ses volontés et suivrait en tout ses conseils.

Alors commença cette promenade triomphale où l'on vit Louis de France, encadré entre Montfort et Bénévent, parcourir, pendant quarante jours, toutes

les régions du Languedoc, Saint-Gilles, Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Fanjeaux, Toulouse. Pas de combats ni de sièges, pas d'exécutions sanglantes, du moins la chronique n'en dit rien. Les villes, si mal disposées pour le vainqueur de Muret, ouvrirent leurs portes toutes grandes au fils du roi accompagné de l'agent du pape. Il n'en est pas moins vrai que cette chevauchée rapide de l'armée capétienne jointe aux soldats de Montfort valut par le fait à celui-ci une nouvelle victoire. Grâce à la présence du prince et de ses troupes, il obtint la destruction des murs de Narbonne, de Toulouse, et des autres places qui commandaient le pays destiné à devenir sa chose. Les bourgeois durent se résigner à abattre eux-mêmes leurs remparts.

L'expédition de Louis eut un autre résultat, encore plus heureux pour Simon. Elle amena Pierre de Bénévent à subir, peu à peu, le prestige de la force. D'après le moine de Cernai, cette évolution du cardinal remonterait au début même de sa légation. Il n'aurait affecté, en 1214, de substituer la domination de l'Église romaine à celle de Montfort que pour livrer plus sûrement à celui-ci le parti albigeois. « O pieuse hypocrisie », s'écrie le chroniqueur, que ce machiavélisme enchante, « O piété trompeuse ! » La vérité est que le légat, d'abord exécuteur fidèle des ordres d'Innocent III, inclina du côté adverse quand il vit le prince Louis et

l'armée française apporter une sorte de consécration aux violences de la croisade. Il coopère donc, sans hésiter, au démantèlement des deux grandes cités du Midi. Avec une facilité extrême, il tolère que Simon de Montfort occupe, à titre de seigneur commendataire, la ville de Toulouse et le château de Foix (été de 1215). Mais comment ne l'aurait-il pas fait? La papauté elle-même paraissait pencher maintenant dans le même sens. Les délégués que le concile de Montpellier avait envoyés à Rome en étaient revenus avec une bulle où le pape décernait à Simon, « son très cher fils », les plus grands éloges, vantait la pureté de sa foi, les services rendus à la croisade, et l'autorisait à garder provisoirement les domaines du comte de Toulouse et toutes les terres séquestrées par Pierre de Bénévent. A la fin, Innocent le suppliait de ne pas se dérober, sous prétexte de fatigue, à la mission qu'il avait reçue de l'Église. Recommandation tellement inutile que, sans la solennité de l'acte pontifical, on serait tenté de croire à une ironie.

Néanmoins le pape refusait toujours à Simon la possession définitive du Languedoc. En l'ajournant au prochain concile, il laissait une porte ouverte aux espérances de ses adversaires. A la même époque éclata le conflit relatif au duché de Narbonne. Entre Arnaut-Amalric et Simon de Montfort, le clerc et le laïque, le choix d'Innocent était fait.

Ces deux bénéficiaires de l'entreprise albigeoise, quand sonna l'heure du partage, ne s'entendirent plus. Simon, maître de tout l'héritage toulousain, voulait y joindre absolument le titre de duc de Narbonne, porté jadis par les comtes : Arnaut, dont le droit n'était pas mieux fondé, refusa de s'en dessaisir. Il fit même opposition au projet de démolir les murs de la ville. Sur ce point, Louis de France et Pierre de Bénévent donnèrent raison à Montfort qui, une fois Narbonne démantelée, obligea les habitants et le vicomte à reconnaître son pouvoir ducal. La querelle s'envenima. Les deux concurrents en appellent au pape; ils lui demandent l'un et l'autre de confirmer leurs prétentions. L'ex-abbé de Cîteaux envoie à Rome un mémoire où il dénonce les illégalités et les violences commises par son associé, devenu son rival : la destruction injustifiée des murs de la ville, le vicomte de Narbonne attiré par Simon dans un guet-apens, les bourgeois emprisonnés, rançonnés et contraints, eux aussi, de faire hommage pour le duché, enfin le château de Cabrières, propriété archiepiscopale, attaqué et détruit par les soldats du Christ. Le chapitre de la cathédrale atteste en corps la légitimité des griefs de l'archevêque. Il rappelle à Innocent III que, dès 1212, Arnaut-Amalric avait reçu à la fois d'un légat romain, le duché avec l'archevêché, le glaive avec la croix.

Le 2 juillet 1215, Innocent III se prononça sans ambages en faveur de l'archevêque dans une lettre adressée à Montfort lui-même. Par surcroît, il le rabrouait vertement. Avait-il donc oublié les immenses services rendus à la croisade par Arnaut, et la reconnaissance que lui, Montfort, devait personnellement à ce sage conseiller qui avait abattu devant lui tous les obstacles? « Tu es son vassal, ajoutait le pape; tu lui as prêté serment de fidélité, et cependant tu as pris sur toi de faire tomber les murs de Narbonne, de sorte que lui, son peuple et son clergé se trouvent maintenant dans une ville ouverte, sans défense contre les attaques! Tu lui as dérobé injustement l'hommage du vicomte de Narbonne et de certains Narbonnais; tu veux le dépouiller de son duché; tu détiens, contre tout droit, des châteaux et des revenus qui dépendent de son bénéfice. Prends garde de ne pas imprimer cette tache à ta gloire et d'être taxé d'ingratitude. Cesse d'offenser et de léser dans ses droits l'homme qui a travaillé avec tant de zèle à ton élévation. Le concile général est proche. Ne donne pas à celui que tu persécutes un juste sujet de plaintes; répare, au contraire, comme il convient, les torts que tu as envers lui. Si tu ne tiens pas compte de cet avertissement et que tu dédaignes de nous obéir, nous serons obligés de nous faire justice nous-mêmes et de te corriger selon la loi. »

Il était dit qu'entre la papauté et le conquérant du Languedoc l'accord ne serait jamais durable. L'injonction d'Innocent III ne pouvait suffire à calmer les convoitises en éveil : Simon resta l'ennemi d'Arnaut. Mais au moment où le pape menaçait de ses foudres l'ambitieux acharné à poursuivre, malgré tout, sa fortune, de plus graves soucis l'absorbaient. L'Europe entière avait les yeux fixés sur Rome, dans l'attente des événements solennels qui allaient s'y dérouler. La question albigeoise devait être soumise au concile général. On approchait du dénouement.



Dès le 19 avril 1213, Innocent III avait convoqué la chrétienté universelle à Saint-Jean de Latran. Après deux ans et demi de préparation, le concile s'ouvrit le 11 novembre 1215. Les quatre cents évêques et les huit cents abbés qui le composaient devaient tenir dans la basilique trois assises solennelles, le 11, le 20 et le 30 novembre. Mais, dans l'intervalle, le palais du pape fut le siège des nombreuses séances consacrées aux travaux préliminaires de l'assemblée. C'est là que les prélats, les barons et les délégués des rois débattirent devant la curie les problèmes les plus irritants de la politique contemporaine. Aucun ne souleva une discus-

sion plus passionnée que l'affaire d'Albigeois. Elle agita le concile, comme elle avait divisé les catholiques pendant toute la durée de la guerre. Modérés et intransigeants, Toulousains et Montfortistes, s'y retrouvèrent aux prises, comme dans les conférences et sur les champs de bataille du Languedoc.

Tous les acteurs du drame étaient là, sauf Montfort, qui avait mieux à faire : mais il avait envoyé son frère Gui, pour représenter et défendre ses intérêts. Du côté ecclésiastique, Arnaut de Narbonne, Foulque de Toulouse, Thédise d'Agde, Gui de Carcassonne, les meneurs de la croisade, tous pourvus d'évêchés. Du côté laïque, le comte de Foix, Raimon-Roger, Raimon VI et son jeune fils, et ce petit seigneur languedocien, Bermond d'Anduze, compare un peu ridicule qui, pour avoir épousé une fille du comte de Toulouse, revendiquait lui aussi l'héritage, mais avec plus d'appétit que d'espoir de succès.

Les défenseurs des Albigeois ne pouvaient se faire illusion. La grande majorité du concile était contre eux et fermement décidée à couvrir les actes de Montfort et de ses alliés, comme à trancher le débat à leur profit. Mais l'opposition fut vive. « A la vérité, dit Pierre des Vaux de Cernai, il y eut quelques membres du concile et, chose plus grave, même des prélats, qui firent obstacle au parti de la foi (il appelle ainsi les amis

de Montfort) et travaillèrent à faire restituer aux deux comtes de Toulouse leur patrimoine. Heureusement que le conseil d'*Achitophel* ne prévalut pas et que l'espoir des méchants fut déjoué. » Le moine n'ajoute pas qu'Innocent III, à qui il dédie pieusement sa chronique, fut lui-même parmi ces méchants, mais d'autres contemporains nous l'apprennent. « Dans ce même concile, écrit l'historien de Philippe Auguste, Guillaume le Breton, le pape parut vouloir rendre au comte de Toulouse et à son fils condamnés pour hérésie les terres que les catholiques, sous la direction du noble comte Simon de Montfort, leur avaient enlevées. Le concile presque tout entier protesta contre cette intention. »

Aucun doute n'est permis : Innocent III fut de l'opposition. Il essaya de faire prévaloir au concile la politique de modération et de clémence, le principe de la légitimité des droits de Raimon VII, innocent du crime paternel. Mais nous avons mieux que l'affirmation brève des deux historiens. L'auteur de la seconde partie de la *Chanson de la Croisade* a reconstitué, dans le détail, les scènes qui se passèrent au Latran. Tableau d'une couleur vive et d'un relief singulier : les deux partis en lutte, les efforts opiniâtres du pape pour disculper les Toulousains, les assauts que lui donnent les orateurs de la majorité, Inno-

cent enfin cédant au nombre et abandonnant Raimon pour sauver son fils. Le poète (peut-être un familier des comtes de Toulouse) semble avoir assisté aux débats, ou recueilli les dires d'un assistant. Passionné pour la cause albigeoise, il a exagéré en faveur de ses amis, les sentiments et les paroles d'Innocent III, et il faut rabattre beaucoup de l'obstination vigoureuse qu'il lui prête. Dans une circonstance aussi solennelle que celle qui amenait l'Europe au Latran, le pape n'a pu se solidariser sans réserve avec les fauteurs d'hérésie. Mais le récit de la *Chanson*, malgré le grossissement des traits, laisse l'impression d'une action vivante, dépeinte par un homme qui a vu. De l'histoire dramatisée, soit, mais non pas du roman.

Arrivés à Rome, le comte de Foix et le jeune Raimon se jettent aux pieds du pape. « Celui-ci regarde l'enfant... de tristesse et de pitié il a le cœur si affecté qu'il en soupire et pleure. » Il essaie de démontrer à son entourage que le comte de Toulouse ne tombait sous le coup d'aucun crime qui pût lui faire perdre sa terre. Rien ne prouve qu'il ait professé l'hérésie. Il le tient au contraire pour catholique « en actes et en paroles ».

Bientôt les champions des deux partis, laïques et hommes d'Église, sont en présence sur le parvis du palais. Le comte de Foix prend la parole.

« Toute la curie le regarde et l'écoute : il a le teint frais; il est bien de sa personne; il s'approche du pape et lui dit : « Seigneur pape, vous dont le « monde entier est justiciable, qui tenez le siège de « saint Pierre et gouvernez à sa place, auprès de qui « tous les pécheurs doivent trouver aide et protec- « tion, qui devez maintenir la paix et la justice, « écoutez mes paroles et rendez-moi ce qui m'est « dû ». Et l'orateur affirme qu'il n'a jamais aimé ni favorisé les hérétiques; que le comte de Toulouse et lui sont venus pour obtenir un jugement régulier; qu'il admire comment on pourrait spolier son fils, un enfant innocent de toute tromperie et de toute action mauvaise. Il flétrit Simon de Montfort, « l'homme qui enchaîne, pend, extermine les habitants de Toulouse et de Montauban ». Il rappelle au pape que, sur sa demande, il a livré lui-même au cardinal Pierre de Bénévent son château de Foix et ses puissants remparts. « Si, tel que je l'ai livré, on ne me le rend pas, conclut-il, c'en est fait de la foi des traités. »

Le cardinal atteste qu'en effet le comte a loyalement accompli les volontés du pape et celles de Dieu. Mais l'évêque de Toulouse donne à Raimon-Roger un violent démenti. « Le comte ose dire qu'il s'est tenu à l'écart de l'hérésie et des hérétiques! Mais il les a aimés, appelés, hébergés : tout son comté en était plein et farci. Montségur

n'a été bâti que pour les défendre. Sa sœur était une hérétique; et lui-même a tué, mutilé, estropié tant qu'il a pu les pèlerins et les serviteurs de Dieu venus pour combattre l'hérésie. Qui a commis de tels crimes ne doit plus tenir terre : voilà ce qu'il mérite. »

Le comte de Foix riposte, affirme de nouveau qu'il n'a jamais aimé les cathares, ni les croyants, ni les parfaits. La preuve qu'il est bon catholique, c'est qu'il a été, comme tous ses ancêtres, le bienfaiteur de l'abbaye de Boulbonne. Montségur ne lui a jamais appartenu. « Si ma sœur, poursuit-il, a été mauvaise femme et pécheresse, je ne dois pas, pour son péché, être exterminé. » D'autre part il ne s'est jamais attaqué aux pèlerins : il n'a combattu que les brigands qui avaient pris la croix pour venir le déposséder. « Ceux-là, dit-il, traîtres et parjures, aucun d'eux n'a été pris par moi ni par les miens qu'il n'ait perdu les yeux, les pieds, les poings et les doigts. J'ai plaisir à la pensée de ceux que j'ai mis à mort, et je regrette de n'avoir pu en saisir beaucoup plus. »

Cri de passion, échappé à l'adversaire de ce Montfort dont les autodafés provoquèrent les représailles ! Il trouve un écho dans le groupe des chevaliers de l'escorte du comte de Toulouse. L'un d'eux, Arnaut de Villemur, entendant reprocher à Raimon-Roger le massacre des croisés allemands,

se lève et s'écrie : « Seigneur, si j'avais su que ce méfait dût être mis en avant et qu'en la cour de Rome on en fit tant de bruit, je vous assure qu'il y en aurait eu davantage, de ces croisés sans yeux et sans narines ». A ces mots, tout le concile murmure : « Pardieu, celui-là est fol et hardi ! »

Quand le frémissement causé par cette brusque évocation de la guerre sanglante a cessé, le comte de Foix termine en prenant à partie l'évêque Foulque, ce moine décroîté, cet ancien jongleur « dont les chansons mensongères et les satires aiguës sont la perte de tout homme qui les récite ». Aussitôt élu à Toulouse, « il a allumé un tel incendie que jamais il n'y aura assez d'eau pour l'éteindre. A plus de cinq cent mille, grands et petits, il a fait perdre la vie, le corps et l'âme. Par la foi que je vous dois, à ses actes, à ses paroles, à son attitude, on dirait plutôt l'Antéchrist qu'un légat romain ».

Cette sortie n'était pas faite pour adoucir une majorité hostile. Le pape essaye, une première fois, de calmer les passions. « Comte, dit-il à l'orateur, tu as bien exposé ton droit : mais tu as un peu amoindri le nôtre. Je saurai ce qui t'est dû et ce que tu vaux. Et quand j'aurai constaté que tu as raison, tu recouvreras ton château tel que tu l'as livré. » Avant de clore la séance, on donne la parole à Raimon de Roquefeuil, le représentant du

jeune Trencavel, fils du vicomte de Béziers qui avait disparu dans sa prison, après la chute de Carcassonne. « Il a été assassiné, affirme ce nouvel avocat, par Simon de Montfort et les croisés. Seigneur pape, rendez au fils déshérité sa terre et sauvez votre honneur. Si vous ne la lui donnez sous peu à terme fixe, je vous réclamerai l'héritage au jour du Jugement. — Ami, répond Innocent III, justice sera faite. » Sur ce, le pape, avec ses familiers, rentre dans son appartement.

La scène change. Innocent, dans son jardin du Latran, « cache son affliction et cherche à se distraire ». Mais les prélats du Midi et d'autres évêques de la majorité viennent l'y assiéger et le forcer à se prononcer contre les comtes : « Seigneur, si vous leur rendez leur terre, nous voilà tous demi-morts. Si vous la donnez à Simon, nous sommes sauvés. — En cette affaire, répond Innocent, je ne suis pas d'accord avec vous. Contre droit et raison, comment aurais-je l'injustice de déshériter le comte de Toulouse qui est vrai catholique, de lui enlever son fief, de transporter son droit à autrui? Je consens seulement à ceci. Que Simon reste en possession de toute la terre prise sur les hérétiques, mais qu'on réserve celle qui appartient légitimement à la veuve et à l'orphelin. »

Cette décision soulève, parmi les évêques, des

protestations indignées. Trancher la question en ces termes, c'est ne rien donner à Simon de Montfort. Puisque le pape tient les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges pour catholiques, il ne regarde pas leurs domaines comme pris sur l'hérésie. « La terre qu'il octroie d'une main à Simon, il la lui reprend de l'autre. » Et alors, Foulque de Toulouse, l'archevêque d'Auch, maître Thédise, développent fortement leurs conclusions. Il faut que tout le comté de Toulouse soit attribué sans la moindre réserve à Montfort. « Livrez-lui la terre tout entière à lui et à sa lignée, dit Foulque, si vous ne le faites pas, je demande que partout passe glaive et feu dévorant. » Le pape voudrait-il donc répudier les services du chef de la croisade? « Ce serait nous désavouer tous. Nous avons prêché au peuple que le comte Raimon est un méchant, que sa conduite est détestable, que, pour cette raison, il ne convient pas qu'il ait un fief à gouverner. Puisque Simon a conquis tout ce pays, qu'il l'a mis en la main de la sainte Église, qu'il a donné et reçu tant de coups, versé tant de sang, ce n'est ni droit ni raison qu'on lui enlève maintenant la terre. Voit-on d'ailleurs comment on pourrait l'en dessaisir? Nous serions là pour le défendre contre quiconque la lui reprendrait. »

Le pape essaye de tenir tête aux assaillants. Il affirme de nouveau que le comte de Toulouse n'est

jamais sorti du catholicisme. Il reproche aux évêques leur intransigeance, « leurs sentiments cruels, et ces prédications brûlantes auxquelles ils se livrent contre son gré ». Un archidiaque de Lyon, dont le nom reste inconnu, l'abbé de Beaulieu, ambassadeur de Jean sans Terre et peut-être l'archevêque d'Embrun, plaident aussi la cause de la clémence. Le pape trouve un autre auxiliaire, inattendu celui-là, Arnaut-Amalric, qui l'engage à décider d'après son opinion personnelle, à braver la majorité. « Seigneur puissant et digne père, le sens abonde en vous : jugez et gouvernez sans crainte : ni la peur ni l'argent ne doivent vous éloigner de Dieu. »

Mais comment venir à bout, presque seul, de tant de volontés contraires? Devant les objurgations passionnées des partisans de la répression à outrance, devant les dispositions trop manifestes du concile, Innocent se résigne. L'assemblée vote la déchéance de Raimon VI et consacre l'œuvre de Simon.

Lorsque, après la clôture du concile, le comte de Toulouse, prenant congé du pape, se plaint amèrement d'être réduit « à quêter et à mendier à travers le monde », Innocent III lui répondit, à en croire la *Chanson* : « Garde-toi de désespérer. Si Dieu me laisse assez vivre pour que je puisse gouverner selon la justice, je ferai monter ton

droit si haut que tu n'auras plus cause de t'en plaindre à Dieu ni à moi. Tu me laisseras ton fils, car je veux chercher par quel moyen je pourrai lui donner un héritage ». L'enfant resta, en effet, quelque temps à Rome. Au moment de son départ, le pape lui dit : « Ne fais rien qui puisse t'attirer la haine de Dieu; il te donnera assez de terre si tu le veux servir. Je t'ai fait réserver le Venaissin et Beaucaire : tu pourras t'en arranger, et le comte de Montfort aura le reste jusqu'à ce que l'Église voie si ton sort peut être amélioré. — Seigneur, dit le jeune Raimon, il m'est dur d'entendre qu'un Anglais ait le droit de prendre part à mon héritage. A Jésus ne plaise que jamais Simon en vienne à partager ma terre avec moi ! La mort ou la terre, voilà ce que je lui donnerai. Et puisque je vois qu'il faudra guerroyer, je ne te demande qu'une chose, c'est de me laisser la terre, si je puis la conquérir. » Le pape le regarda, jeta un soupir, puis, l'embrassant : « Veille à ce que tu feras. Puisse Dieu te laisser bien commencer et bien finir, et bonne chance ! »

Un décret d'Innocent III publié le 14 décembre 1215 réglait, ainsi qu'il suit, la situation du Languedoc et des barons inculpés : Raimon VI, reconnu coupable, est déclaré déchu du droit de gouverner son fief, et condamné à vivre en pénitent hors de sa terre. Sur ses revenus, on lui fera une

rente annuelle de 400 marcs. La dot de sa femme, bonne catholique, lui est réservée. A Simon de Montfort sont dévolues, avec Toulouse et Montauban, toutes les terres prises sur les hérétiques. Le reste de la grande seigneurie toulousaine et tout ce que les croisés n'ont pas conquis, c'est-à-dire Beaucaire, Nîmes et la Provence demeurent au fils unique du comte, à Raimon VII. Le concile n'avait pas résolu la question du comte de Foix. En attendant un supplément d'informations, le château de Foix restera, en séquestre, sous la main des agents de l'Église. Selon toute vraisemblance, la même mesure fut appliquée au comte de Comminges et au vicomte de Béarn.

On peut douter que cette solution du problème albigeois donnât une satisfaction sans mélange aux exploiters de la croisade. Le décret de 1215 n'était, somme toute, qu'un acte de transaction, un compromis entre des intérêts contraires. Qu'on examine de près la rédaction de cet instrument diplomatique, on y verra qu'Innocent III a encore fait ce qu'il a pu pour atténuer le gain des vainqueurs et ménager l'autre parti. Même les restrictions de forme n'y manquent pas. Simon de Montfort est mis en possession du fief toulousain : mais il devra en faire hommage « à celui dont il devient légalement le vassal », c'est-à-dire à Philippe Auguste. Et, dans le même passage qui consacre la

cession faite au conquérant, le pape a inséré ces mots : « sauf, en toutes choses, le droit des hommes et des femmes catholiques, ainsi que celui des églises ». A quoi pouvait servir cette réserve sinon à limiter l'action et le bénéfice de celui qu'on avantageait?

Le dernier acte d'Innocent III dans le Languedoc, la mission donnée le 21 décembre 1215 à l'évêque de Nîmes et à l'archidiacre de Conflans, favorisa le comte de Foix au détriment de Simon de Montfort. Ces délégués de Rome avaient ordre de reprendre au chef des croisés le château de Foix et de faire une enquête pour savoir au juste dans quelles circonstances le domaine du comte avait été envahi et annexé aux terres conquises. C'était remettre en question la légitimité des mesures prises contre Raimon-Roger, l'homme que les partisans de la croisade redoutaient le plus. Et la volonté du pape s'exprime nettement : il faut que le comte rentre en possession de sa forteresse et que Montfort et les siens le laissent vivre en paix.

A n'en pas douter, le promoteur de la guerre des Albigeois, malgré Muret et malgré le concile, essayait encore une fois de défaire son œuvre, qu'on avait dénaturée, et d'enrayer la conquête. N'ayant pu maintenir à la croisade son caractère religieux, il voulait empêcher qu'elle n'aboutit, dans l'ordre temporel, à ses conséquences extrêmes et à son

dénouement logique. A plusieurs reprises, il avait défendu contre les violents la cause de la modération et de la justice, sans avoir jamais eu, il est vrai, l'énergie de la faire triompher. Mais était-ce possible? Et ne faut-il pas que l'histoire impartiale tienne compte de l'insurmontable difficulté qu'il y avait, pour un pape du moyen âge, à endiguer le fanatisme¹?

Innocent III ne survécut même pas une année au concile de Latran. Il ne put voir ce retour de fortune qui permit aux deux Raimon de reprendre à leur spoliateur une grande partie de la terre perdue. Mais en sauvant leur dynastie de la ruine totale, il avait rendu leur succès possible. Quand la mort le surprit à Pérouse (16 juillet 1216) une scène étrange venait de se passer dans le Languedoc. Simon de Montfort se présente avec son armée devant Narbonne. Arnaut-Amalric ordonne de fermer les portes de la ville; mais il s'oppose en vain à l'entrée des Français : ceux-ci, se jetant sur lui, l'épée haute, l'obligent à reculer. L'archevêque, par deux fois, excommunie Montfort et interdit toutes les églises tant que durera son séjour à Narbonne. Les soldats

1. Les enquêtes faites par les fonctionnaires de saint Louis, prouvent qu'Innocent III essaya d'adoucir ou même d'annuler les condamnations prononcées par Simon de Montfort contre certains personnages du Languedoc inculpés d'hérésie.

du Christ lapident le palais archiépiscopal, et le très catholique Simon, insoucieux de l'anathème qu'il accueille par des railleries, n'en fait pas moins célébrer la messe.

La guerre déchaînée entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil de la croisade ! ce spectacle avait de quoi réjouir le cœur des hérétiques. Pour les victimes de l'œuvre sainte, la revanche commençait : elle se poursuivra encore pendant deux ans. Marseille, Avignon, Beaucaire se déclarent ouvertement pour Raimon VI : Toulouse se ressaisit, chasse les Français et accueille d'enthousiasme son ancien seigneur. Visiblement l'étoile de Simon pâlit, et l'édifice de la conquête se désagrège, jusqu'au moment où de Toulouse assiégée fut lancée la pierre « qui alla tout droit où il fallait ». Elle frappa si juste le conquérant sur son heaume d'acier que, la tête fracassée, « il tomba à terre, sanglant et noir ». La disparition prématurée de Simon de Montfort devait livrer le Midi et sa capitale à la dynastie capétienne. C'est au bénéfice du roi de France que, sans le savoir, tout le monde, à commencer par Innocent III, avait travaillé, souffert et lutté.

TABLE DES CHAPITRES

I. — LA FRANCE DU MIDI ET L'OPPOSITION RELIGIEUSE

La tolérance des Méridionaux. — L'évêque d'Albi et les sectaires. — La religion vaudoise. — Origines et caractères du catharisme. — Pourquoi on se faisait cathare. — Discrédit du clergé orthodoxe. — La guerre des laïques et des clercs. — L'état d'âme des barons du Midi. . . . 1

II. — LA PAPAUTÉ ET LES HÉRÉTIQUES

Les papes du moyen âge et l'hérésie. — Premières mesures contre les hérétiques du Languedoc. — Les missions de Pierre de Pavie et d'Henri de Clairvaux. — La poursuite des hérétiques sous Innocent III. — Les procès d'hérésie et les tendances du pape. — Incidents de Metz, de Nevers et de la Charité. — Un inquisiteur avant l'Inquisition : Hugue de Noyers, évêque d'Auxerre. — Innocent III et le chanoine de Langres. 35

III. — LES PRÉLIMINAIRES DE LA CROISADE

Le programme pacifique d'Innocent III. — Les légations du Languedoc. — Raimon VI et Pierre de Castelnau. — Les barons orthodoxes du Midi : Guillaume VIII de Montpelier et Pierre II d'Aragon. — Conflits des légats avec les

bourgeois et les évêques. — Les apôtres d'Espagne, Diego et Dominique. — Les colloques et la campagne de prédication. — Les miracles dominicains. — Les *Pauvres catholiques*, première ébauche de l'ordre des Frères prêcheurs. 69

IV. — LA GUERRE DES ALBIGEOIS

Le recours à la force et l'appel à Philippe Auguste. — L'assassinat de Pierre de Castelnau. — Prédication de la croisade. — La pénitence de Raimon VI. — Massacre de Béziers et prise de Carcassonne. — Innocent III et Simon de Montfort. — Le comte de Toulouse à Rome. — Les légats désavoués par le pape. — Arnaut-Amalric et la bourgeoisie toulousaine. — L'incident de Minerve. — Les conciles de Saint-Gilles, de Narbonne et de Montpellier. — Les taxes pontificales dans le Languedoc. — Massacres et miracles. — La conquête du Languedoc. — Simon de Montfort et Alix de Montmorenci. — Les sièges épiscopaux envahis. — Les statuts de Pamiers. 115

V. — LES TENTATIVES DE RÉACTION

Intervention du roi Pierre II. — Entente du pape et de l'Aragonais pour clore la croisade. — Les légats encore désavoués. — La solution du pape et le referendum languedocien. — Le concile de Lavaur. — Plaidoyer de Pierre II et réplique du légat. — Pression du parti intransigeant : volte-face d'Innocent III. — La bataille de Muret et ses conséquences immédiates. — Nouveau revirement du pape : la légation de Pierre de Bénévent. — Le pèlerinage du prince Louis de France. — Simon de Montfort et Arnaut-Amalric en concurrence à Narbonne. — Les débats du concile de Latran. — Dénouement du drame albigeois. 193

FIN

LIBRAIRIE HACHETTE & C^{ie}

* 79, boulevard Saint-Germain, PARIS *

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les Origines jusqu'à la Révolution

Publiée avec la collaboration de MM.

BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS,
LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER,
RÉBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE

TOME VII, Première partie



E. LAVISSE.

LOUIS XIV LA FRONDE, LE ROI, COLBERT (1643-1685)

Par M. E. LAVISSE

de l'Académie française, Professeur à l'Université de Paris.

Un volume grand in-8°, broché..... 6 fr.

CE volume est le premier des deux qui seront consacrés à l'histoire de Louis XIV, de 1643 à 1685. Il comprend : Livre I, *la Période Mazarine* (avant la Fronde, la Fronde, après la Fronde); Livre II, *l'Installation du Roi* (le Roi, le premier ministère, l'état en 1661, l'offre de Colbert); Livre III, *le Gouvernement économique* (finances, travail, grand commerce et colonies); Livre IV, *le Gouvernement politique* (réduction à l'obéissance, lois, justice et police); Livre V, *le Gouvernement de la société* (Artisans et paysans, l'ordre des officiers, noblesse, clergé).

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

L'*Histoire de France* comprendra 18 volumes de 400 pages grand in-8°. — Chaque volume broché, 6 fr.; — relié, 10 fr. (13 volumes parus).

L'*Histoire de France* sera complète en 72 fascicules de 96 pages à 1 fr. 50 le fascicule (52 parus).

A NOS LECTEURS

DEPUIS qu'ont été écrites les dernières grandes Histoires de France, depuis Henri Martin et Michelet, sur nos provinces et sur nos villes, sur les règnes et les institutions, sur les personnes et sur les événements, un immense travail a été accompli.

Le moment était venu d'établir le résumé de ce demi-siècle d'études et de coordonner dans une œuvre d'ensemble les résultats de cette incomparable enquête.

Une pareille tâche ne pouvait être entreprise que sous la direction d'un historien qui fût en même temps un lettré. Nous nous sommes adressés à M. E. Lavisse, qui a choisi ses collaborateurs parmi les maîtres de nos jeunes Universités.

D'accord sur les principes d'une même méthode, ils ont décrit les transformations politiques et sociales de la France, l'évolution des mœurs et des idées et les relations de notre peuple avec l'étranger, en s'attachant aux grands faits de conséquence longue et aux personnages dont l'action a été considérable et persistante.

Ils n'ont eu ni passions ni préjugés.

Le temps n'est pas encore lointain où l'histoire de l'ancienne France était un sujet de polémique entre les amis et les ennemis de la Révolution.

A présent, tous les hommes libres d'esprit pensent qu'il est puéril de reprocher aux ancêtres d'avoir cru à des idées et de s'être passionnés pour des sentiments qui ne sont pas les nôtres. L'historien sachant que, de tout temps, les hommes ont cherché de leur mieux

les meilleures conditions de vie, essaie de ne les pas juger d'un esprit préconçu.

Pourtant l'historien n'est pas — il n'est pas d'ailleurs souhaitable qu'il soit — un être impersonnel, émancipé de toute influence, sans date et sans patrie. L'esprit de son temps et de son pays est en lui ; il a soin de décrire aussi exactement que possible la vie de nos ancêtres comme ils l'ont vécue ; mais à mesure qu'il se rapproche de nos jours il s'intéresse de préférence aux questions qui préoccupent ses contemporains.

S'il étudie le règne de Louis XIV, il s'arrête plus longtemps à l'effort tenté par Colbert pour réformer la société française et faire de la France le grand atelier et le grand marché du monde, qu'à l'histoire diplomatique et militaire de la guerre de Hollande, affaire depuis longtemps close. On ne s'étonnera donc pas si Colbert — et ceci n'est qu'un exemple choisi entre beaucoup — occupe dans notre récit une place plus grande que de Lionne ou Louvois.

Ainsi à mesure que la vie générale se transforme et que varie l'importance relative des phénomènes historiques, la curiosité de l'historien, emportée par le courant de la civilisation, se déplace et répond à des sentiments nouveaux.

Les éditeurs de l'Histoire de France ont voulu donner à la génération présente la plus sincère image qui puisse lui être offerte de notre passé, glorieux de toutes les gloires, traversé d'heures sombres, parfois désespérées, mais d'où la France toujours est sortie plus forte, en quête de destinées nouvelles et entraînant les peuples vers une civilisation meilleure.

Ils souhaitent avoir réussi.

Table de l'Histoire de France

Les volumes en vente sont précédés d'un astérisque.

TOME I

- * I. — *Tableau de la géographie de la France*, par M. P. VIDAL DE LA BLACHE, professeur à l'Université de Paris..... 1 vol.
- * II. — *Les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine*, par M. G. BLOCH, professeur à l'Université de Lyon, chargé de la conférence d'Histoire ancienne à l'École normale supérieure..... 1 vol.

TOME II

- * I. — *Le Christianisme, les Barbares. — Mérovingiens et Carolingiens*, par MM. C. BAYET, directeur de l'Enseignement supérieur, ancien professeur à l'Université de Lyon, PFISTER, maître de conférences à l'École normale supérieure et KLEINCLAUSZ, professeur à l'Université de Dijon..... 1 vol.
- * II. — *Les premiers Capétiens (987-1137)*, par M. A. LUCHAIRE, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris..... 1 vol.

TOME III

- * I. — *Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226)*, par M. A. LUCHAIRE, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris..... 1 vol.
- * II. — *Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1328)*, par M. CH.-V. LANGLOIS, professeur adjoint à l'Université de Paris..... 1 vol.

TOME IV

- * I. — *Les premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422)*, par M. A. COVILLE, professeur à l'Université de Lyon..... 1 vol.
- * II. — *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492)*, par M. CH. PETIT-DUTAILLIS, professeur à l'Université de Lille..... 1 vol.

TOME V

- * I. — *Les guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er} (1492-1547)*, par M. H. LEMONNIER, professeur à l'Université de Paris... 1 vol.
- * II. — *La lutte contre la Maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1547-1559)*, par M. H. LEMONNIER..... 1 vol.

TOME VI

- * I. — *La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598)*, par M. MARIÉJOL, professeur à l'Université de Lyon..... 1 vol.
- * II. — *Henri IV et Louis XIII (1598-1643)*, par M. MARIÉJOL..... 1 vol.

TOME VII

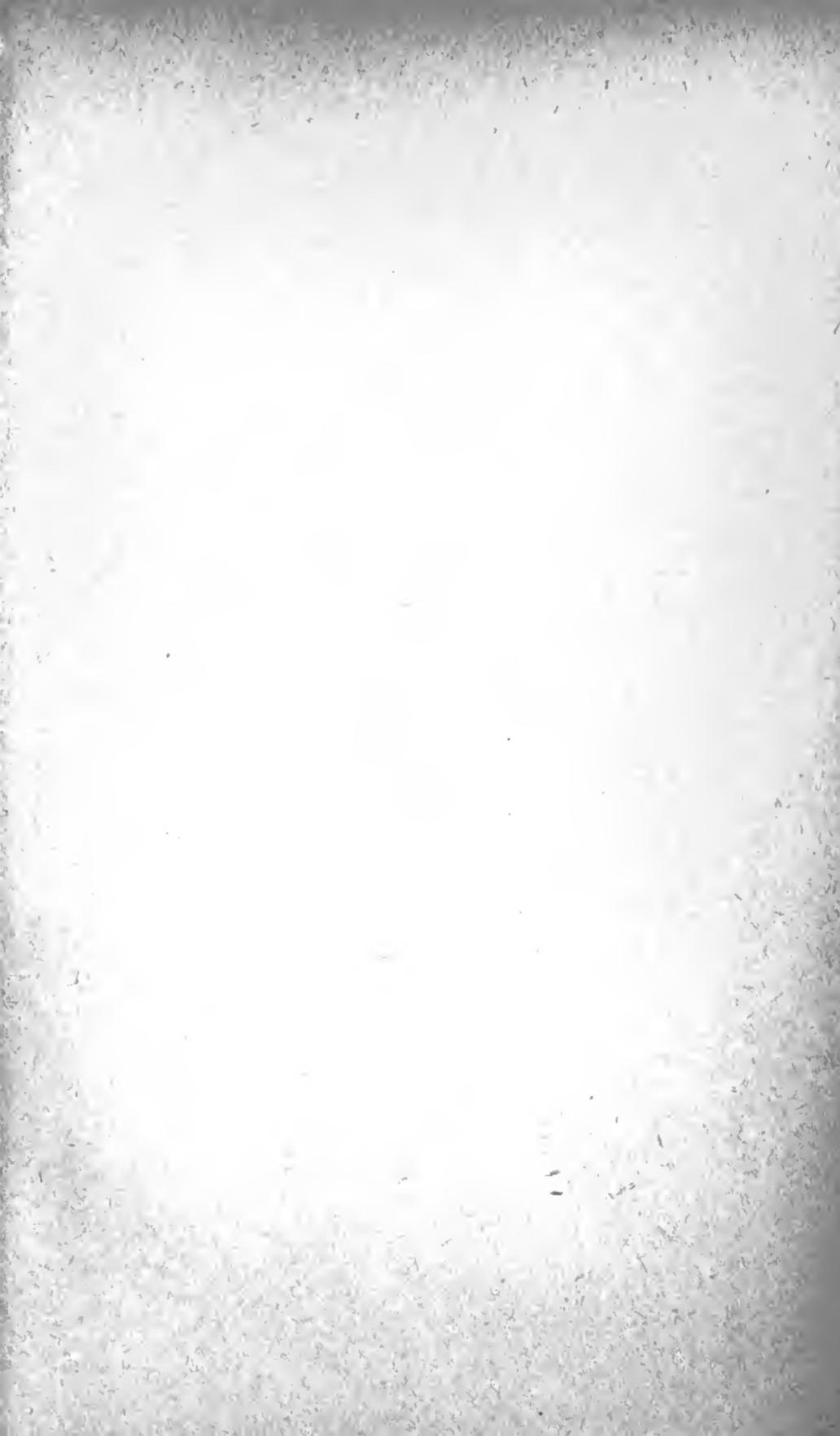
- * I. — *Louis XIV. — La Fronde. — Le Roi. — Colbert (1643-1685) (1^{re} partie)*, par M. E. LAVISSE, de l'Académie française, professeur à l'Université de Paris. 1 vol.
- II. — *Louis XIV. — La Religion. — Les Lettres et les Arts. — La Guerre (1643-1685) (2^e partie)*, par M. E. LAVISSE..... 1 vol.

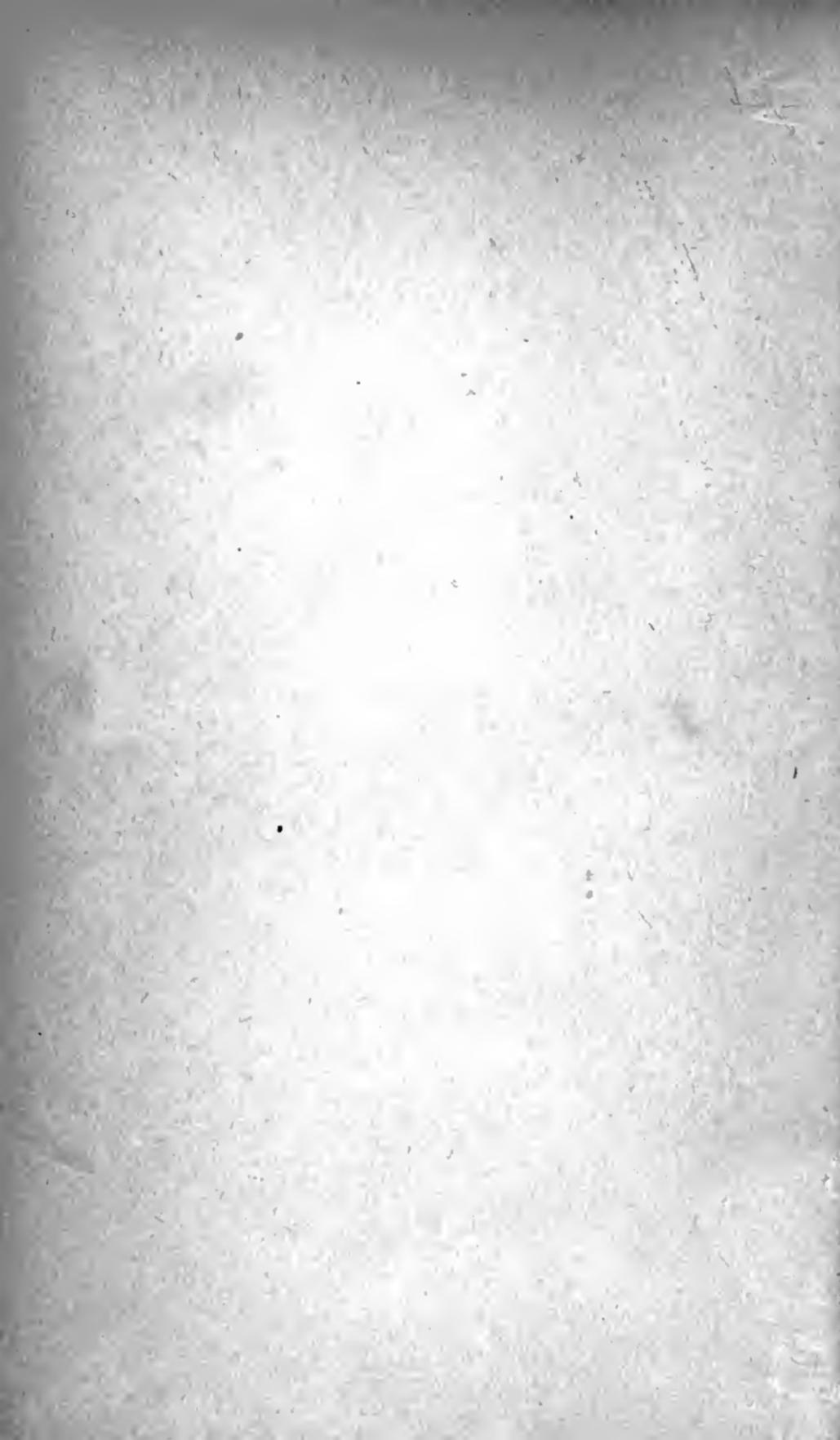
TOME VIII

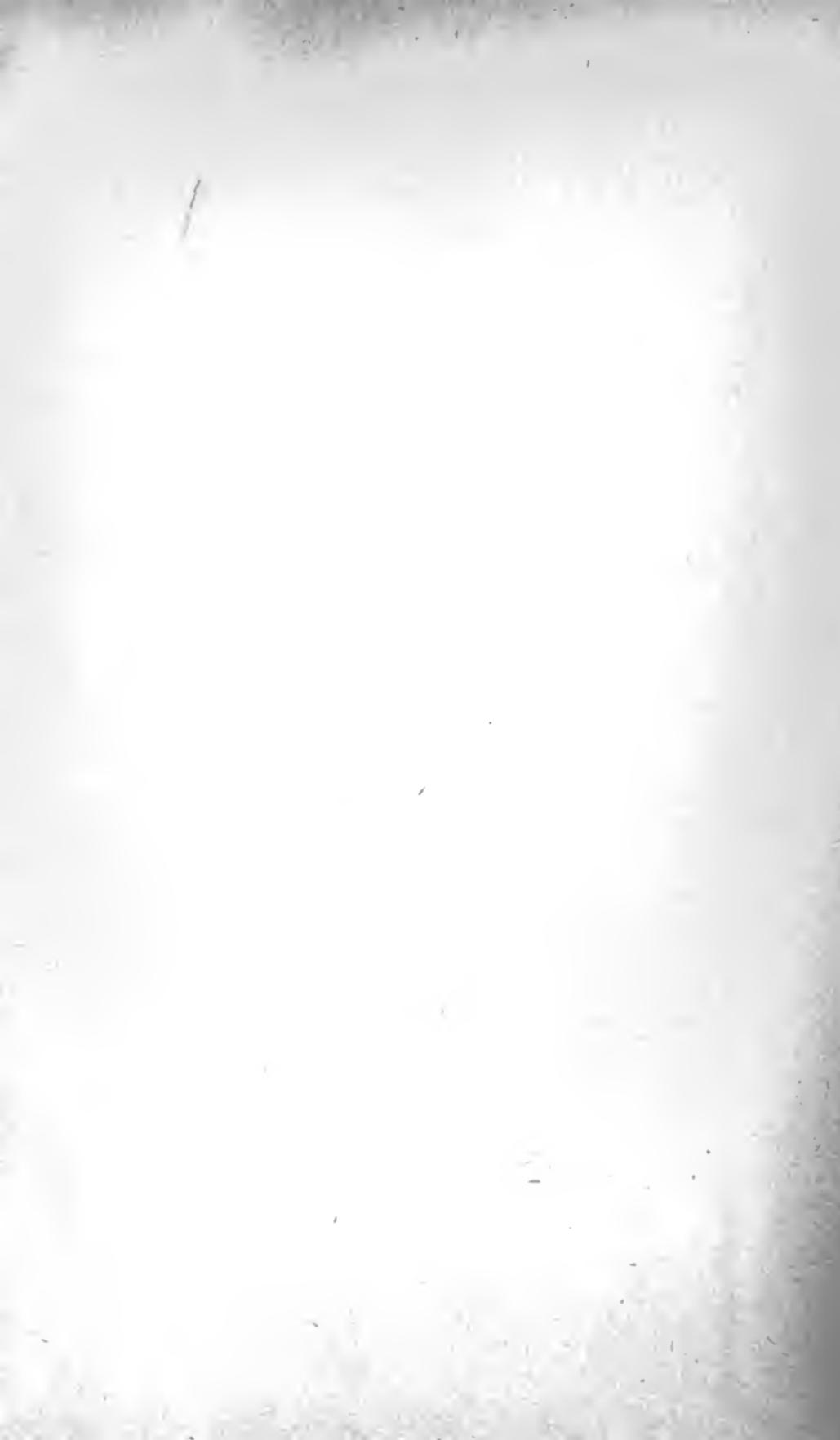
- I. — *Louis XIV. — La fin du règne (1685-1715)*, par MM. E. LAVISSE, A. RÉBELLIAU, bibliothécaire de l'Institut, et P. SAGNAC, professeur adjoint à l'Université de Lille..... 1 vol.
- II. — *Louis XV (1715-1774)*, par M. H. CARRÉ, professeur à l'Université de Poitiers..... 1 vol.

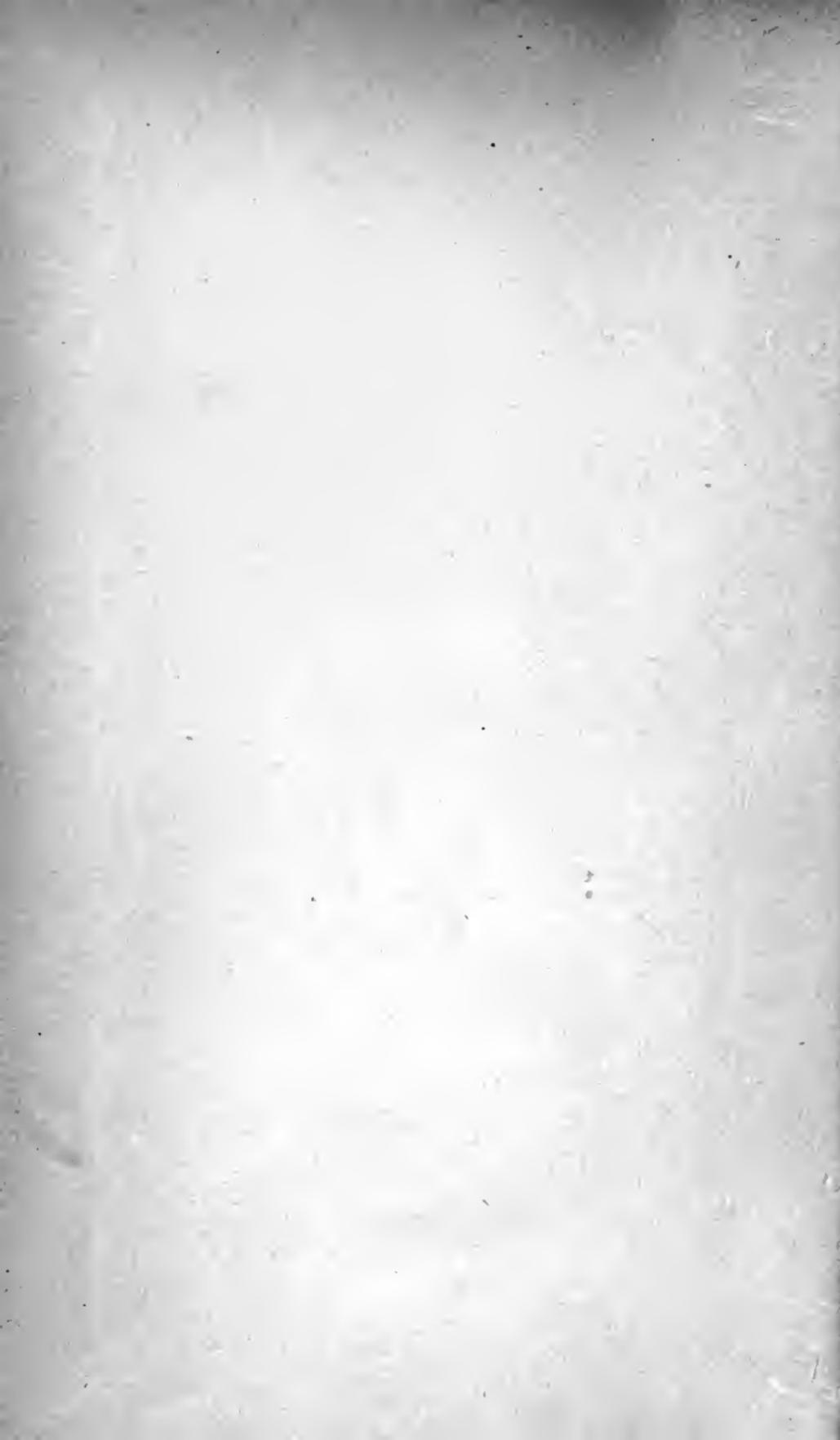
TOME IX

- I. — *Louis XVI (1774-1789)*, par M. H. CARRÉ..... 1 vol.
- II. — *Conclusion*, par M. E. LAVISSE. *Tables analytiques*..... 1 vol.

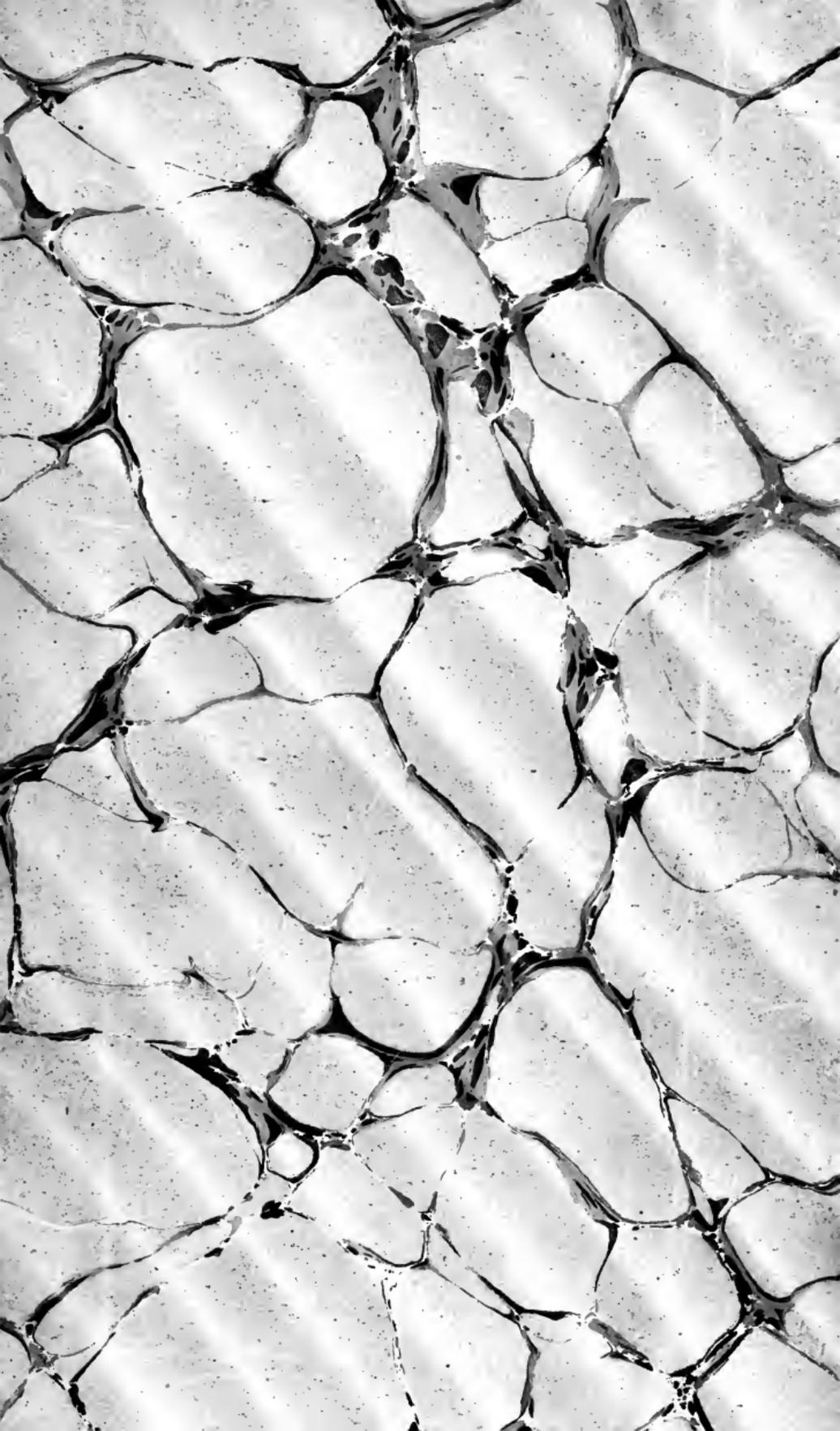












D
202
.4
L83
1907
v.2
c.1
ROBA

